

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ASSOCIÉ AUX RESSOURCES FAUNIQUES DE LA**

**GASPÉSIE
ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

par la

Direction de l'aménagement de la faune
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Société de la faune et des parcs du Québec
New Richmond, mars 2002

Référence à citer :

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, New Richmond, 164 pages.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-38950-6

La Société de la faune et des parcs du Québec a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Coordination et édition	Gilles Landry
Recherche et rédaction	Martin Dorais Nelson Fournier Stanley Georges Magalie Hardy Claudel Pelletier
Consultation et révision interne	Anthony Assels Marc Bélanger Pierre Bouchard Hélène Boulanger Sophie Brehain Valérie Bujold Renée Faubert Nancy Laflamme François Landry Guido Lavoie Julie Leblanc Alain Lehoux Louise Trudeau Caroline Turcotte Michel Turgeon
Correction du texte	Mireille Gauthier Jacques Lapierre Annick Mainville
Traitement géomatique et cartographie	Marc Bélanger Philippe Leblanc
Mise en page	Mireille Gauthier

AVANT-PROPOS

La mise en valeur de la faune et de ses habitats permet une injection dans l'économie du Québec évaluée à environ 1,4 milliard de dollars annuellement et le maintien en emploi de 31000 années-personnes dans le domaine des activités de pêche, de chasse et de plein air. Cette contribution est particulièrement cruciale pour l'économie des régions ressources. Une meilleure mise en valeur des divers potentiels fauniques dans chacune des régions du Québec, permettrait certainement une plus grande contribution de cette ressource renouvelable au développement de l'économie et de l'emploi des régions concernées. Poursuivant cet objectif, la Société de la faune et des parcs du Québec a élaboré pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine un Plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF).

Ce plan intègre les connaissances, les valeurs ainsi que la culture de la Société. C'est une mine d'informations étendue, pertinente et assurément favorable au démarrage ou au soutien de projets importants pour l'économie régionale. La Société espère que le PDRRF suscitera l'intérêt auprès des partenaires associés à la faune, des agents économiques ou des promoteurs ainsi qu'il permettra l'émergence de produits originaux, de qualité et mieux diversifiés.

Après avoir décrit sommairement la région, les infrastructures d'accès et d'accueil ainsi que la demande régionale, le PDRRF de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine en trace le portrait faunique et naturel. Il fait ressortir les forces, les faiblesses ou les contraintes du produit actuel. Il décrit également les potentiels de développement associés à une espèce faunique, groupe d'espèces ou partie du territoire pouvant être mis en valeur dans un cadre de développement durable, c'est-à-dire sans que la conservation de la ressource faunique ne soit compromise pour autant.

On y retrouve les axes et des exemples de projets de développement des activités traditionnelles, tels la chasse, la pêche ou le piégeage, mais aussi, des activités non consommatrices de faune comme le plein air ou l'écotourisme. Les activités liées à la faune et à ses habitats pourront s'exercer en harmonie et en complémentarité avec ce qui existe déjà dans la région.

La péninsule gaspésienne se reconnaît par sa topographie particulièrement montagneuse comptant de nombreuses rivières à débit torrentiel et peu de lacs. Elle abrite également une faune abondante dont des espèces aussi renommées que le saumon atlantique (*Salmo salar*) et l'original (*Alces alces*). Pour sa part, l'archipel madelinien tient sa splendeur de ses falaises et de ses dunes de sable occupées par une multitude d'espèces d'oiseaux aquatiques.

Il est utile de préciser que les projets exposés dans ce *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques* sont ceux identifiés par la Société de la faune et des parcs du Québec, qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et que la Société est consciente que d'autres idées ou plans peuvent leur être complémentaires.

Ce sont là des atouts majeurs sur lesquels le développement économique de toute la région peut trouver un solide point d'appui.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, reading "Guido Lavoir". The signature is written in a cursive style with a small heart-like flourish at the end of the last name.

« Le défi consiste à être capable de voir, en examinant un site ou un milieu, même détérioré, l'opportunité qu'il offre. Et cela en étant conscient des autres projets en cours de réalisation localement ou dans la région ainsi que des attentes des citoyens en matière de loisirs. »
(Tourisme Québec, 2000a)

RÉSUMÉ

La péninsule gaspésienne et les Îles-de-la-Madeleine constituent deux entités bien distinctes de la région avec leurs caractéristiques propres auxquelles s'ajoute un vaste milieu marin.

La péninsule est très montagneuse, au climat plutôt rigoureux, fortement boisée dont 81 % de la superficie est du domaine public. Le relief des Îles-de-la-Madeleine est peu accidenté, on y retrouve un climat maritime, la végétation arborescente est rare et 40 % du territoire est du domaine public.

Avec 101 793 habitants, la région se situe parmi celles des plus faiblement peuplées au Québec. La situation socio-économique générale est difficile et une bonne part de l'activité économique repose sur l'exploitation des ressources naturelles et le tourisme. Les résidents de la région accordent une grande importance à la pratique d'activités reliées à la faune qui génèrent des retombées importantes.

Le saumon atlantique et l'orignal sont les deux principales espèces d'intérêt tant par l'attrait qu'ils suscitent chez les utilisateurs et les touristes en général que par l'activité économique qui en découle. La pêche sportive en eau salée et dans les petits cours d'eau, les chasses au petit gibier et à l'ours noir sont autant d'activités qui offrent un potentiel de développement intéressant. La grande variété des habitats que l'on retrouve, de la mer à la toundra alpine, produisent une faune très diversifiée. Celle-ci offre beaucoup d'opportunités de développement d'activités sans prélèvement.

La présente analyse permet d'identifier des axes de développement qui ont trait à l'utilisation de la faune avec ou sans prélèvement, au maintien et à l'amélioration de cette ressource et, enfin, à l'harmonisation de la croissance de ce secteur d'activité avec les priorités socio-économiques régionales.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
ÉQUIPE DE RÉALISATION		v
AVANT-PROPOS.....		vii
RÉSUMÉ.....		xi
TABLE DES MATIÈRES		xiii
LISTE DES TABLEAUX		xvii
LISTE DES FIGURES		xviii
LISTE DES ANNEXES.....		xix
1	Le portrait régional.....	1
	1.1 Caractéristiques géographiques.....	1
	1.1.1 La péninsule	1
	1.1.2 Les Îles.....	3
	1.2 Caractéristiques historiques et culturelles	5
	1.3 Organisation du territoire.....	6
	1.3.1 Les territoires structurés	7
	1.3.2 Les territoires non structurés	8
	1.4 Caractéristiques sociales, économiques et touristiques.....	12
	1.4.1 Démographie (Source : Emploi Québec 2001)	12
	1.4.2 Profil de l'économie régionale (Source : Emploi Québec 2001)	13
	1.4.2.1 Principaux indicateurs du marché du travail et de la population sans emploi.....	13
	1.4.2.2 Principales activités économiques.....	14
	1.4.3 Caractéristiques touristiques régionales	15
	1.4.4 Implications des paramètres socio-économiques sur la réalisation de projets de nature faunique	15
	1.5 Intervenants régionaux en matière de développement	16
	1.6 Les grands enjeux régionaux	16
	1.7 Sommaire	18
2	Les infrastructures d'accès et d'accueil.....	19
	2.1 Accessibilité à la région	19
	2.2 Accessibilité à la ressource	20
	2.3 Possibilités d'hébergement	20
	2.4 Infrastructures d'accueil	21
	2.5 Les entreprises de services liés à la pratique d'activités.....	22
	2.6 Sommaire	23
3	Portrait de la demande	25
	3.1 Situation au Québec.....	25
	3.1.1 La pratique des activités au Québec.....	25
	3.1.2 La valeur économique des activités pour le Québec.....	26

TABLE DES MATIÈRES (suite)

		Page
3.2	Situation dans la région	26
	3.2.1 La pratique des activités dans la région	27
	3.2.2 La valeur économique pour la région	27
3.3	Sommaire de la demande pour la région	28
3.4	Évolution probable de la demande	28
3.5	Sommaire	28
4	Portrait de la ressource faunique, de ses habitats et des potentiels de mise en valeur	31
4.1	Les habitats fauniques	31
	4.1.1 Les habitats aquatiques	31
	4.1.2 Les milieux humides	32
	4.1.3 Les habitats terrestres	32
	4.1.4 La conservation des habitats fauniques	32
4.2	La faune	34
	4.2.1 La faune aquatique	34
	4.2.1.1 Les espèces dulcicoles	34
	a) Description	34
	b) Traits distinctifs régionaux	35
	c) Principaux aspects réglementaires	37
	d) Potentiels de mise en valeur	38
	4.2.1.2 Les espèces diadromes	38
	4.2.1.2.1 Le saumon atlantique	38
	a) Description	38
	b) Traits distinctifs régionaux	39
	c) Principaux aspects réglementaires	40
	d) Potentiels de mise en valeur	41
	4.2.1.2.2 L'omble de fontaine anadrome	44
	a) Description	44
	b) Traits distinctifs régionaux	44
	c) Principaux aspects réglementaires	45
	d) Potentiels de mise en valeur	45
	4.2.1.2.3 L'éperlan arc-en-ciel	46
	a) Description	46
	b) Traits distinctifs régionaux et principaux aspects réglementaires	46
	c) Potentiels de mise en valeur	48
	4.2.1.2.4 L'anguille d'Amérique	48
	a) Description	48
	b) Traits distinctifs régionaux et principaux aspects réglementaires	48
	c) Potentiels de mise en valeur	49
	4.2.1.2.5 L'aloise savoureuse, le gaspareau, la lamproie, le bar rayé et l'esturgeon noir	49
	a) Description, traits distinctifs régionaux et principaux aspects réglementaires	49

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
b) Potentiels de mise en valeur	50
4.2.1.3 Les espèces marines	51
a) Description, traits distinctifs régionaux et principaux aspects réglementaires	51
b) Potentiels de mise en valeur	52
4.2.2 La grande faune	52
4.2.2.1 Le caribou	52
a) Description	52
b) Traits distinctifs régionaux.....	52
c) Principaux aspects réglementaires.....	53
d) Potentiels de mise en valeur	53
4.2.2.2 L'original	53
a) Description	53
b) Traits distinctifs régionaux.....	53
c) Principaux aspects réglementaires.....	55
d) Potentiels de mise en valeur	55
4.2.2.3 Le cerf de Virginie	56
a) Description	56
b) Traits distinctifs régionaux.....	56
c) Principaux aspects réglementaires.....	57
d) Potentiels de mise en valeur	57
4.2.2.4 L'ours noir	58
a) Description	58
b) Traits distinctifs régionaux.....	59
c) Principaux aspects réglementaires.....	59
d) Potentiels de mise en valeur	59
4.2.3 La petite faune.....	60
4.2.3.1 Le petit gibier	60
a) Description	60
b) Traits distinctifs régionaux.....	60
c) Principaux aspects réglementaires.....	61
d) Potentiels de mise en valeur	62
4.2.3.2 Les micromammifères	65
a) Description	65
b) Traits distinctifs régionaux.....	65
c) Principaux aspects réglementaires.....	66
d) Potentiels de mise en valeur	67
4.2.4 Les animaux à fourrure.....	68
4.2.4.1 Description	68
4.2.4.2 Traits distinctifs régionaux.....	69
4.2.4.2.1 Ours noir.....	69
4.2.4.2.2 Belette, martre et pékan.....	69
4.2.4.2.3 Castor, loutre, rat musqué et vison	70
4.2.4.2.4 Coyote et renard roux	72
4.2.4.2.5 Lynx du Canada et lynx roux.....	73
4.2.4.2.6 Le raton laveur, la moufette rayée et l'écureuil roux..	75

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
4.2.4.3 Principaux aspects réglementaires	76
4.2.4.4 Potentiels de mise en valeur	77
4.2.5 Avifaune	78
4.2.5.1 Description	78
4.2.5.2 Traits distinctifs régionaux	79
4.2.5.3 Principaux aspects réglementaires	79
4.2.5.4 Potentiels de mise en valeur	79
4.2.6 Amphibiens et reptiles	80
4.2.6.1 Description	80
4.2.6.2 Traits distinctifs régionaux	81
4.2.6.3 Principaux aspects réglementaires	82
4.2.6.4 Potentiels de mise en valeur	82
4.3 Principaux sites d'intérêt	83
5 Enjeux et axes de développement	85
5.1 Définition de la problématique régionale et constats généraux	85
5.2 Les axes de développement	87
5.3 Exemples de projets à soumettre à l'analyse	90
6 Structure d'accueil	101
REMERCIEMENTS	102
BIBLIOGRAPHIE	103
ANNEXES	107

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1	Normales climatiques – Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 4
Tableau 2	Principales municipalités selon la municipalité régionale de comté 6
Tableau 3	Types de territoires structurés et principales modalités de gestion..... 9
Tableau 4	Les territoires structurés de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine... 10
Tableau 5	Superficies des principales catégories de territoires de la région 11 12
Tableau 6	Indicateurs du marché du travail – Moyenne annuelle (décembre 1999 à décembre 2000) 13
Tableau 7	Évolution du nombre d’employeurs et d’employés – Région de la Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine 14
Tableau 8	Sommaire de la demande pour les activités reliées à la faune dans la région, en 1995 (pêche) et en 1996 (autres activités) 28
Tableau 9	Nombre de lacs par municipalités régionales de comté et classes de superficies..... 35
Tableau 10	Nombre et superficie des lacs par catégories de territoires 36
Tableau 11	Récolte des salmonidés dans les territoires structurés de la Gaspésie en 1999..... 37
Tableau 12	Bilan de la situation du saumon atlantique 43
Tableau 13	Statistiques de chasse au petit gibier sur les territoires structurés de la Gaspésie – Valeurs moyennes par unités de superficie 64
Tableau 14	Périodes de piégeage et limites de captures dans les unités de gestion d’animaux à fourrure de la Gaspésie 77
Tableau 15	Exemples de projets..... 91

LISTE DES FIGURES

	Page
Figure 1	Récolte des orignaux par la chasse sportive dans la région 11 54
Figure 2	Évolution de la population du cerf de Virginie dans la zone de chasse 1 57
Figure 3	Évaluation du nombre de permis de piégeage émis pour l'ensemble de la région 11 à chaque saison de 1984-1985 à 1999-2000 68
Figure 4	Récolte de belettes, martres, pékans pour l'ensemble des unités de gestion d'animaux à fourrure de la région 11 de 1990-1991 à 1999-2000..... 70
Figure 5	Récolte de castors, loutres, rats musqués et visons pour l'ensemble des unités de gestion d'animaux à fourrure de la région 11 de 1990-1991 à 1999-2000 72
Figure 6	Récolte de coyotes et de renards pour l'ensemble des unités de gestion d'animaux à fourrure de la région 11 de 1990-1991 à 1999-2000 74
Figure 7	Récolte de lynx du Canada pour l'ensemble des unités de gestion d'animaux à fourrure de la région 11 de 1990-1991 à 1999-2000 75

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Liste des cartes.....	108
Annexe 2	Principaux organismes impliqués dans le développement régional.....	148
Annexe 3	Liste des acronymes et des abréviations.....	164

1 Le portrait régional

La région administrative 11 a la particularité de contenir deux entités territoriales avec des caractéristiques nettement différentes, à savoir : la péninsule gaspésienne et les Îles-de-la-Madeleine (annexe 1, carte 1). C'est pour cette raison que, dans certains cas, la description ou l'analyse de chacune sera présentée de façon distincte. De plus, il est important de noter que la région comprend aussi une grande superficie d'eau salée dans le fleuve Saint-Laurent et son golfe ainsi que dans la baie des Chaleurs.

Ce portrait régional n'est pas exhaustif car il se limite aux éléments d'information qui ont une portée d'intérêt faunique soit par leur interaction sur les espèces animales et leurs habitats soit par l'utilisation qui est faite de cette ressource.

1.1 Caractéristiques géographiques

1.1.1 *La péninsule*

Dans sa partie continentale, la forme péninsulaire de cette région de 20 244 kilomètres carrés (km²) lui confère un caractère maritime certain avec un littoral qui s'étend sur 965 kilomètres (km). Situé au nord du 48^e parallèle, ce territoire peut être considéré comme un secteur relativement nordique du Québec méridional.

Extrémité nord de la chaîne des Appalaches qui s'étend de l'Alabama jusqu'à Terre-Neuve, ce territoire au relief particulièrement montagneux, en fait la région la plus accidentée au Québec. Le massif gaspésien occupe la majeure partie de la péninsule. Il s'agit d'une chaîne de sommets à surface tabulaire constituant un haut plateau sillonné de vallées encaissées et incliné vers la baie des Chaleurs dont l'altitude se situe entre 300 et 600 mètres (m). On y retrouve aussi la chaîne des Chic-Chocs avec des sommets majeurs dont le mont Jacques-Cartier d'une hauteur de 1 268 m et le mont Albert d'une hauteur de 1 083 m. Le versant de la baie des Chaleurs constitue une autre région naturelle de la péninsule. Il s'agit d'une étroite plaine côtière au relief peu accidenté dont l'altitude est généralement inférieure à 150 m (annexe 1, carte 2).

La situation géographique plutôt nordique, les grandes masses d'eau environnantes et le relief montagneux de la péninsule gaspésienne constituent un ensemble de facteurs qui interagissent pour façonner un climat aux variations locales importantes susceptibles d'influencer la distribution des espèces animales. Cette région est sous l'influence du climat « continental humide » (annexe 1, carte 3). L'hiver est froid, long et neigeux. L'été est chaud, plutôt court et légèrement humide. La température moyenne annuelle est de quatre degrés Celsius (4 °C) et supérieure à 0 °C de la fin mars jusqu'à novembre. Les précipitations sont abondantes variant de 900 à 1 400 millimètres (mm) avec environ 343 centimètres (cm) de neige (Lambert et Nadeau 1999-2000). Au tableau 1, on constate que les conditions de la région sont plus rigoureuses que la moyenne établie pour cette zone climatique. Ainsi, la température moyenne annuelle est inférieure à 4 °C, en dehors de la zone du littoral les précipitations de neige sont supérieures à la moyenne et le nombre de jours où la température dépasse 0 °C indique une période avec présence de neige au sol plus longue que la moyenne. De façon générale, il est important de noter les écarts entre les stations situées en bordure du littoral et celles situées plus en altitude. Il est connu que la température diminue de façon graduelle en fonction de

l'altitude selon un gradient de 0,6 °C pour chaque tranche de 100 m (Hétu 2001a). De même, on observe un climat relativement moins rigoureux du côté sud de la péninsule.

L'influence du climat est déterminante sur le type de végétation d'une région. La sapinière domine le territoire gaspésien (annexe 1, carte 4). Au centre de la péninsule où le climat est plus rigoureux, on retrouve la sapinière à bouleau blanc. Plus en périphérie, c'est plutôt la sapinière à bouleau jaune qui est présente. Cette prédominance du sapin (*Abies balsamea*) sur l'ensemble de la région a un impact majeur sur la structure des habitats fauniques forestiers et les populations animales. D'ailleurs, ce milieu forestier est souvent perturbé par des phénomènes naturels majeurs comme les épidémies périodiques de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (*Choriteneura fumiferana clemens*), les feux et les chablis. De plus, les interventions humaines visant la récolte de la matière ligneuse et les travaux d'aménagement sylvicole y ont un impact tout aussi important. Considérant que le sapin arrive à maturité relativement rapidement entre 60 et 70 ans, le milieu change constamment et offre des conditions d'habitat diversifiées pour la faune avec la présence et la distribution de peuplements forestiers de différents stades d'évolution. La description des deux domaines forestiers de la région est fournie par Saucier et al. (1998).

« Le domaine de la sapinière à bouleau blanc occupe le sud de la zone boréale et appartient à la sous-zone de la forêt boréale continue. La température moyenne annuelle y varie de 0,0 à 1,0 °C. Le paysage forestier est dominé par le mélange du sapin et de l'épinette blanche avec le bouleau blanc sur les sites mésiques. Fréquemment, sur les sites moins favorables, on observe l'épinette noire, le pin gris et le mélèze souvent accompagnés de bouleau blanc ou de peuplier faux-tremble. Le bouleau jaune et l'érable rouge ne subsistent qu'à la marge sud du domaine. La dynamique forestière est régie principalement par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en raison de l'abondance du sapin baumier dans ce domaine, mais aussi par les feux. »

« Le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune se présente comme un écotone entre les zones tempérée nordique et la zone boréale. La température moyenne annuelle varie de 1,0 à 2,5 °C. Les sites mésiques sont occupés par des peuplements mélangés de bouleau jaune, dont l'abondance diminue d'ouest en est, et d'essences résineuses comme le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya. C'est dans ce domaine que les érablières trouvent leur limite septentrionale. Les essences comme l'érable à sucre, le bouleau jaune, l'érable rouge, le pin blanc et le pin rouge ne débordent que très peu au nord de ce domaine. Les épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et les feux sont les deux principaux facteurs de la dynamique forestière naturelle. »

La géologie permet d'identifier l'ensemble des roches et terrains qui caractérisent une région. La carte 5 (annexe 1) présente les grandes unités géologiques de la région. Sur ce plan, soulignons que la « ceinture de Gaspé » renferme dans ses roches une faune fossile diversifiée dont les célèbres poissons de Miguasha et que, dans le « bassin de Madeleine », on retrouve les affleurements de grès et de conglomérats rouges qui colorent le paysage des falaises du littoral de la Baie-des-Chaleurs (Hétu 2001b). Le calcaire présent à peu près partout sur le territoire joue un rôle tampon suffisant pour neutraliser l'effet des pluies acides et maintenir un pH généralement supérieur à sept dans les lacs et cours d'eau. Cette caractéristique joue un rôle majeur pour le maintien des populations de poissons indigènes comme les salmonidés qui sont intolérants à des milieux au faible pH.

L'hydrographie de la région est fortement influencée par le relief accidenté. Elle est caractérisée par la présence d'un grand nombre de cours d'eau de petite à moyenne importance à régime d'écoulement torrentiel. Par ailleurs, la rareté des lacs est aussi très particulière à cette région (annexe 1, carte 6). Ces particularités ont un impact déterminant sur les populations de poissons, de mammifères semi-aquatiques et de sauvagines. Le milieu marin entourant la péninsule présente trois zones principales selon la profondeur : des hauts fonds inférieurs à 60 m dans l'ouest de la baie des Chaleurs et une fosse de 60 à 150 m dans sa partie est. Du côté nord de la péninsule, les eaux du fleuve et du golfe Saint-Laurent atteignent 400 m de profondeur (annexe 1, carte 7).

Le paysage du littoral gaspésien est très typique. Il constitue depuis plus d'un siècle le moteur principal de l'industrie touristique régionale. Le rocher Percé qui jouit d'une renommée sans frontière exerce à lui seul une attraction majeure. Le continuum du mariage de la mer et de la montagne offert par un périple autour de la péninsule est l'ingrédient de base qui fournit aux visiteurs le dépaysement recherché. Avec la venue récente d'un tourisme plus actif et de l'écotourisme, les paysages situés en dehors des circuits traditionnels sont maintenant plus recherchés. À cet égard, ceux offerts par les imposants monts Chic-Chocs bénéficient actuellement d'une popularité croissante, en toute saison.

L'occupation du territoire se caractérise d'abord par une très faible densité de population de 4,37 habitants par km² dont la distribution spatiale se limite, à l'exception de la ville minière de Murdochville, au cordon littoral. La population totale atteignait 88 430 habitants en 2000 (Institut de la statistique du Québec 2001). On ne retrouve pas d'agglomération urbaine d'importance dans la région, la population étant principalement distribuée dans de nombreux centres de petite taille de moins de 5 000 habitants. Seules les villes de Gaspé (16 520 habitants) et Sainte-Anne-des-Monts (5 615 habitants) dépassaient ce seuil en 1998 (Ministère de l'Industrie et du Commerce 1999). Autre particularité d'importance, 81 % de la superficie de la péninsule est de tenure publique.

1.1.2 Les îles

L'archipel madelinien d'une superficie de 202 km² est située au centre d'une grande plate-forme littorale de moins de 100 m de profondeur dans la partie sud du golfe du Saint-Laurent (annexe 1, carte 7). Il comprend une douzaine d'îles dont six sont reliées entre elles. Il est formé d'affleurements rocheux avec des falaises soumises à l'érosion continue des vagues et du vent. Le sable provenant de cette érosion est transporté par les courants littoraux formant deux grands systèmes de cordons qui relient les îles les plus importantes et de grandes flèches de sable aux extrémités nord et sud de l'archipel. Ces cordons et ces flèches supportent de vastes champs de dunes, en partie stabilisées par la végétation, et isolent partiellement de la mer, des lagunes et des étangs de superficies variables (annexe 1, carte 8), (Gagnon 1998). En somme, le paysage des îles est marqué par son environnement maritime. Il est principalement composé de dunes, de buttes, de vallons, de petits boisés, de falaises et de plages.

Tableau 1 Normales climatiques – Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Climat	Stations	Altitude (m)	Température moyenne quotidienne (°C)			Précipitations (mm)			Nombre de jours		Degré-jour au-dessus de 5 °C
			Janvier	Juillet	Année	Pluie	Neige	Totale	T° > 0 °C	Avec chute de neige	
Continental humide	Murdochville (1952 à 1990)	575	-13,3	16,2	1,6	572	487	1059	-----	79	-----
	Cap-Seize (1976 à 1990)	229	-13,5	16,8	2,1	639	447	1081	249	90	1264
	Val-d'Espoir (1963 à 1990)	91	-11,6	16,0	2,3	975	363	1339	267	46	1165
	Saint-Elzéar (1949 à 1990)	229	-12,5	16,6	2,6	866	318	1186	263	49	1286
	Ste-Anne-des-Monts (1933 à 1990)	15	-11,2	16,7	3,0	591	231	824	256	69	1258
	Port-Daniel (1927 à 1990)	69	-10,7	17,3	3,5	905	359	1265	270	41	1373
	Mont-Louis (1933 à 1990)	15	-10,8	17,4	3,5	579	297	876	263	49	1381
	New Richmond (1964 à 1990)	47	-11,3	17,9	3,7	766	253	1019	272	43	1461
	Caplan (1947 à 1990)	23	-10,4	17,7	4,0	758	233	991	270	40	1473
Maritime de l'est	Cap-aux-meules (1871 à 1983)	60	-6,3	16,4	4,5	690	301	987	272	66	1323

Source : Environnement Canada.

Les Îles-de-la-Madeleine constitue le seul secteur du Québec où le climat est vraiment maritime. Elles sont sous l'influence du climat « maritime de l'est » (annexe 1, carte 3). Même si l'océan Atlantique adoucit le climat de cette région, le courant marin du Labrador refroidit les températures de façon notable. Ainsi, l'hiver est plutôt long, neigeux et relativement doux. L'été est chaud et humide, pluvieux et plutôt court (Lambert et Nadeau 1999-2000). Au tableau 1, on constate que la température moyenne quotidienne pour l'année est de 4,5 °C avec un minimum de - 6,3 °C en janvier et un maximum de 16,4 °C en juillet, les précipitations totales annuelles atteignent 987 mm dont 301 cm de neige. La fréquence et la force des vents sont aussi une composante importante du climat des Îles.

Le domaine forestier original des Îles est la sapinière à bouleau blanc. Aujourd'hui cependant, seulement 23 % du territoire est encore boisé. Le déboisement survenu suite à la colonisation a affecté l'équilibre original et la force des vents limite le développement et la croissance des peuplements forestiers. Même les interventions de reboisement artificiel obtiennent des résultats peu satisfaisants. Cette situation exige des efforts importants pour assurer la conservation du couvert résiduel.

Avec 13 363 habitants (Institut de la statistique du Québec 2001), la densité de population des Îles est de 66,2 habitants par km² alors que l'île Brion constituée en réserve écologique est inhabitée.

1.2 Caractéristiques historiques et culturelles

Environ 2000 ans avant Jésus-Christ, la nation Micmac utilisait le territoire maritime de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. La visite des premiers Européens dans la région s'est effectuée avant celle de Jacques-Cartier par les pêcheurs basques et bretons dès le 15^e siècle. D'abord saisonnière, la colonisation du territoire s'est effectuée plus tard par vagues successives et par diverses communautés ethniques conséquemment à des événements historiques majeurs.

D'abord, les Acadiens contraints à la déportation s'installent aux Îles-de-la-Madeleine et sur les rives de la baie des Chaleurs jusqu'à Percé à partir de 1763. À peu près au même moment, les conquérants anglais et écossais s'établissent dans les secteurs de New Carlisle, Chandler, Gaspé ainsi qu'aux Îles-de-la-Madeleine. Vers 1800, arrivent les loyalistes en exil suite à la guerre de sécession aux États-Unis. Ils sont dirigés vers les secteurs de New Richmond, New Carlisle, Chandler, Percé et Gaspé tandis que les Irlandais fuyant la famine dans leur patrie, s'installent principalement dans le territoire situé entre Gaspé et Percé. À partir de 1840, ce sont les Jersiais qui s'établissent entre Paspébiac et Rivière-au-Renard pour exercer leurs privilèges de commerce accordés par la Couronne britannique. Finalement, la rive nord de la péninsule entre Rivière-au-Renard et Cap-chat est colonisée à partir de 1850 par les Canadiens français dont certains s'installent aussi aux Îles-de-la-Madeleine.

Encore aujourd'hui, la région est habitée par les descendants de ces diverses communautés ethniques, constituant une véritable mosaïque culturelle. Parmi ceux-ci, 89,2 pourcent (%) utilise le français comme langue maternelle, 9,5 % utilise l'anglais et 1,3 % utilise une autre langue dont le micmac (Ministère de la Culture et des Communications 2001).

Le peuplement de la région est intimement lié à l'utilisation des ressources naturelles et principalement à la pêche, à la préparation et à l'exportation de la morue séchée et salée, activités qui ont favorisé l'établissement des nombreux villages le long du littoral. Même si

l'industrie se diversifie par la suite avec l'exploitation de la forêt et un peu d'agriculture, la culture régionale, avec ses coutumes, ses traditions et ses valeurs, demeure fortement imprégnée par la mer et l'utilisation des ressources naturelles en général. Cette caractéristique permet de mieux comprendre le grand intérêt et l'attachement des gens de cette région aux ressources fauniques. La pratique des activités traditionnelles de pêche, de chasse et de cueillette y est encore bien vivante et constitue une valeur inaliénable pour ses habitants. Le respect des traditions sera essentiel pour définir des orientations d'utilisation des ressources fauniques régionales acceptables par les résidents.

1.3 Organisation du territoire

La région est subdivisée en cinq municipalités régionales de comté (MRC) qui couvrent la péninsule et une autre, pour les Îles-de-la-Madeleine (annexe 1, carte 9). L'occupation du territoire est plutôt de type rural puisque la plupart des municipalités d'importance comptent moins de 4 000 habitants et que l'ensemble des 101 793 habitants (Institut de la statistique du Québec 2001) sont répartis dans 60 municipalités et trois bandes micmaques. Le tableau 2 identifie les principales agglomérations de chacune des MRC. Les territoires non organisés en municipalité (TNO), qui sont du domaine public, occupent 81 % de la péninsule gaspésienne soit 16 393 km². La situation est différente aux Îles-de-la-Madeleine où 40 % du territoire est du domaine public, principalement constitué de dunes et de territoires protégés.

Tableau 2 Principales municipalités selon la municipalité régionale de comté.

Municipalités régionales de comté	Population (hab.) ¹	Municipalités les plus peuplées	Population (hab.) ²
Avignon	15 830	Carleton	2 885
		Maria	2 580
		Nouvelle	2 010
Bonaventure	19 122	New Richmond	3 940
		Paspébiac	3 655
		Bonaventure	2 880
La Haute-Gaspésie	13 156	Sainte-Anne-des-Monts	5 615
		Cap-Chat	2 850
		Saint-Maxime-du-Mont-Louis	1 495
La Côte-de-Gaspé	19 842	Gaspé	16 520
		Murdochville	1 595
		Grande-Vallée	1 435
Les Îles-de-la-Madeleine	13 363	Fatima	2 965
		L'Étang-du-Nord	3 085
		L'Île-du-Havre-Aubert	2 440
Le Rocher-Percé	20 840	Percé	3 990
		Grande-Rivière	3 885
		Chandler	3 355

Source : ¹ Institut de la statistique du Québec 2001.

² Dionne et al. 1999 .

Les infrastructures industrielles lourdes sont peu nombreuses dans la région. Elles se limitent au traitement du cuivre à Murdochville, une papetière à Chandler, une cartonnerie à New Richmond et à l'extraction du sel à Grosse-Île.

Sur le territoire public de la péninsule, l'industrie forestière est omniprésente et son influence déterminante sur l'état des populations fauniques régionales en raison des modifications d'habitats qu'entraînent les divers travaux de récolte et d'aménagement forestier. L'utilisation de la ressource ligneuse a fait l'objet de contrats d'allocation et d'aménagement forestier (CAAF) pour l'ensemble de la péninsule (annexe 1, carte 10).

Dans la région, les autochtones sont représentés par les bandes micmaques de Listuguj, Gesgapegiag et Gespeg. Des ententes permettant la pêche du saumon atlantique à des fins de subsistance dans les estuaires des rivières Ristigouche et Cascapédia sont en vigueur. Depuis 1982, la bande de Gesgapegiag assure, avec les municipalités locales, la cogestion de la pêche sportive sur la rivière Cascapédia. Des ententes concernant la pêche sportive et la chasse sont également en vigueur avec la bande de Gespeg. De plus, les bandes de Gespeg et Gesgapegiag sont actuellement en discussion avec le gouvernement du Québec pour s'impliquer dans la gestion multiressources de territoires ciblés.

1.3.1 *Les territoires structurés*

Dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, on trouve plusieurs catégories de territoires structurés. Les modalités de gestion et d'utilisation des ressources fauniques y sont variables, mais toujours plus contraignantes que la réglementation générale.

Dans les réserves écologiques, aucune utilisation de ces ressources n'est autorisée tandis que dans les zones d'exploitation contrôlée (ZEC), on vise à offrir tous les surplus récoltables aux utilisateurs. Nous présentons au tableau 3, un résumé des modalités applicables selon le type de territoire. On retrouve au tableau 4 la liste et quelques caractéristiques des territoires structurés de la région et leur localisation à la carte 11 (annexe 1). De plus au tableau 5, on retrouve les superficies des principales catégories de territoires de la région 11.

Sur l'ensemble du territoire de la région, on compte six réserves écologiques, un parc national canadien, trois parcs nationaux québécois, trois refuges d'oiseaux migrateurs, deux refuges fauniques, deux réserves fauniques, une réserve nationale de faune, deux zecs faune, une pourvoirie avec droits exclusifs. À ces territoires s'ajoutent neuf zecs de rivières à saumon et quatre réserves fauniques de rivières à saumon. On retrouve aussi 14 pourvoiries sans droits exclusifs situées sur terrains privés. En supposant que la largeur moyenne des territoires de rivières à saumon est de 150 m, les territoires structurés de la région couvrent au total 2 744 km². De ceux-ci, 1 136 km² de parcs et de réserves écologiques pourraient être considérés comme aires protégées selon les catégories I ou II de l'Union mondiale pour la nature (UICN), ce qui représente 5,6 % du milieu terrestre de la région. Ainsi, environ 500 km² de territoires protégés devraient s'ajouter d'ici 2005 si l'objectif d'atteindre 8 % d'aires protégées était établi à l'échelle régionale. Par ailleurs, le milieu marin n'est actuellement l'objet d'aucune mesure de protection particulière. La protection de 8 % de ce milieu nécessiterait d'intervenir sur environ 4 600 km².

Concernant les projets potentiels pouvant conduire à la création de nouveaux territoires structurés, mentionnons le parc régional de Bonaventure et d'éventuels projets d'aires fauniques communautaires (AFC) ou de petits lacs aménagés (PLA).

Il est important de souligner que certains territoires structurés chevauchent à la fois la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et celle du Bas-Saint-Laurent. C'est le cas du parc de la Gaspésie, des réserves fauniques des rivières Matapédia-et-Patapédia ainsi que Cascapédia, des zecs des rivières Cap-Chat et Nouvelle. La description et la représentation cartographique de ces territoires présentées ici concernent seulement la partie incluse dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Toutefois grâce à des ententes administratives, la gestion faunique de la réserve des rivières Matapédia-et-Patapédia est assurée par la région du Bas-Saint-Laurent tandis que la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine assure la gestion faunique des autres territoires identifiés ci-dessus. À ceux-là s'ajoute aussi la zec faune de Cap-Chat qui, à la demande de l'organisme gestionnaire, demeure sous la responsabilité de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, même si la totalité de ce territoire est située dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

Pour les besoins du présent travail, s'il y a lieu, l'ensemble des compilations des potentiels fauniques, des bilans d'utilisation des ressources fauniques et l'identification des avenues de développement pour chaque territoire seront effectués par la région responsable de la gestion faunique et ces informations seront incluses à son plan de développement.

1.3.2 Les territoires non structurés

Les territoires publics sans affectation particulière constituent les territoires non structurés. Avec 13 703 km² de territoires publics libres, c'est 67,0 % de la région où l'accessibilité est sans contrainte particulière pour les utilisateurs de la faune (annexe 1, cartes 11 et 12). Il s'agit d'une situation qui influence de façon majeure le taux d'utilisation actuel des ressources fauniques de la région. Ainsi, selon la demande, une espèce pourra être fortement exploitée localement tandis qu'elle pourra être sous-utilisée dans l'ensemble de la région. Toutefois, la réglementation générale de chasse, de pêche et de piégeage réduit considérablement les possibilités de surexploitation des espèces à l'échelle régionale.

Les terrains privés représentent seulement 19,4 % de la superficie de la région avec 3 972 km². Pour cette raison, cette forme de tenure ne constitue pas une contrainte importante pour les utilisateurs de la faune en région, ceux-ci ayant accès à de vastes territoires libres à proximité. Pour la même raison, il sera difficile pour les propriétaires privés de vendre aux utilisateurs régionaux des services d'accès à la faune et à son exploitation sauf, peut-être pour certaines espèces à petit domaine vital et dont l'habitat préférentiel se limite au milieu agroforestier comme la bécasse d'Amérique (*Scolopax minor*). Ces terrains privés sont principalement détenus par de petits propriétaires. On retrouve aussi trois grandes propriétés privées : les terrains de Domtar (42,3 km²) à Rivière-Madeleine, la seigneurie de l'Anse de l'étang à Saint-Héliar (26,2 km²) et la seigneurie de Grande-Rivière (56,5 km²).

Il faut noter que la situation générale est différente aux Îles-de-la-Madeleine où 60 % du territoire est de tenure privée et où les territoires libres ne couvrent que 53,9 km² soit 26,7 %.

Tableau 3 Types de territoires structurés et principales modalités de gestion.

Types de territoires	Mesures de protection	Activités reliées à la faune permises sous certaines conditions				Gestionnaires
		Chasse	Piégeage	Pêche	Sans prélèvement	
Réserve écologique	Protection intégrale				x	MENV ¹
Parc national canadien	Protection élevée			x	x	Environnement Canada
Parc national québécois	Protection élevée			x	x	Société ²
Refuge d'oiseaux migrants	Protection oiseaux et habitats de nidification		x	x	x	Environnement Canada
Réserve nationale de faune	Selon les éléments nécessitant une protection particulière	x	x	x	x	Environnement Canada
Refuge faunique	Selon les éléments nécessitant une protection particulière	x	x	x	x	Promoteur du projet ou Société
Réserve faunique	Pas de mesure particulière	x	x	x	x	SÉPAQ ³ ou OBNL ⁴
Zec	Pas de mesure particulière	x	x	x	x	OBNL ⁴
Pourvoirie	Pas de mesure particulière	x	x	x	x	Entreprise privée

¹ Ministère de l'Environnement du Québec

² Société de la faune et des parcs du Québec

³ Société des établissements de plein air du Québec

⁴ Organisme à but non lucratif

Tableau 4 Les territoires structurés de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Types de territoires	Noms	Superficie (km ²) ou longueur (km)	Localisation générale (MRC)	Vocation faunique prioritaire
Réserves écologiques	Ernest-Lepage	8,1	Bonaventure	Conservation d'une sapinière à bouleau blanc représentative des hauts monts Notre-dame
	Manche d'Épée	4,5	H.- Gaspésie	Conservation d'une érablière sucrière à bouleau jaune
	Ristigouche	4,7	Avignon	Conservation d'une érablière à bouleau jaune et sapinière à bouleau jaune
	Île Brion	6,5	IDLM ¹	Conservation d'une pessière blanche à sapin et sapinière à épinette blanche
	Grande-Rivière	173	R.-Percé	Protection de la Grande-Rivière, ses affluents, son bassin versant et plantes menacées ou vulnérables s'y trouvant
	Mont Saint-Pierre	6,4	H.-Gaspésie	Conservation de plantes rares des falaises
Parc national canadien	Forillon	244	Côte-Gaspé	Conservation, éducation
Parcs nationaux québécois	Gaspésie (partie)	682 (de 802)	H.-Gaspésie, Matane	Conservation, éducation
	Île-Bonaventure- et-du-Rocher-Percé	5,8	R.-Percé	Conservation, éducation
	Miguasha	0,6	Avignon	Conservation, éducation (Site UNESCO)
Refuges d'oiseaux migrateurs	Saint-Omer	0,6	Avignon	Protection d'une colonie de goélands argentés
	Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé	Zone marine	R.-Percé	Protection d'une colonie de fous de Bassan
	Rocher aux oiseaux	Zone marine	IDLM ¹	Protection d'une colonie d'oiseaux marins
Rés. nationale de faune	Pointe-de-l'Est	7,48	IDLM ¹	Protection des habitats d'oiseaux
Refuges fauniques	Pointe-de-l'Est	12,9	IDLM ¹	Protection des habitats d'oiseaux
	Banc de Carleton	0,1	Avignon	Entente entre la FFQ ² et le propriétaire

¹Îles-de-la-Madeleine

² Fondation de la faune du Québec

³ Pourvoirie avec droits exclusifs

⁴ Petit lac aménagé

Tableau 4 (Suite) Les territoires structurés de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Types de territoires	Noms	Superficie (km ²) ou longueur (km)	Localisation générale (MRC)	Vocation faunique prioritaire
Réserves fauniques	Chic-Chocs	1134	H.-Gaspésie	Exploitation des ressources fauniques
	Port-Daniel	57	R.-Percé	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Cascapédia (partie)	45 (de 118)	Avignon	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Matapédia et Patapédia (partie)	65 (de 155)	Avignon	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Saint-Jean	84,5	Côte-Gaspé	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Sainte-Anne	18,0	H.-Gaspésie	Exploitation des ressources fauniques
Zec faune	Des Anses	164	R.-Percé	Exploitation des ressources fauniques
	York-Baillargeon	82	Côte-Gaspé	Exploitation des ressources fauniques
Zec saumon	Grande-Rivière	23	R.-Percé	Exploitation des ressources fauniques
	Petite rivière Cascapédia	127,5	Bonaventure	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Bonaventure	199,0	Bonaventure	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Darthmouth	63,1	Côte-Gaspé	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Madeleine	115,8	H.-Gaspésie	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière York	94,1	Côte-Gaspé	Exploitation des ressources fauniques
	Les rivières Pabos	165,0	R.-Percé	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Nouvelle	86,2	Avignon	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Cap-Chat	56,6	H.-Gaspésie	Exploitation des ressources fauniques
PADE ³	Robidoux	5,5	Bonaventure	Exploitation des ressources fauniques
PLA ⁴	Lac Neuf	< 0,1	H.-Gaspésie	Exploitation des ressources fauniques

¹ Îles-de-la-Madeleine

² Fondation de la faune du Québec

³ Pourvoirie avec droits exclusifs

⁴ Petit lac aménagé

Tableau 5 Superficies des principales catégories de territoires de la région 11.

	Superficie totale (km ²)	Milieu terrestre (km ²) (Superficie totale %)	Tenures et affectation des terres			
			Privées (km ²)	Publiques (km ²)		
				Structurées	Libres	TOTAL
Péninsule gaspésienne	20 244	20 244 (100 %)	3 851 (19 %)	2 743,7 (13,6 %)	13 649,3 (67,4 %)	16 393 (81 %)
Îles-de-la-Madeleine	202	202 (100 %)	121,2 (60 %)	26,9 (13,3 %)	53,9 (26,7 %)	80,8 (40 %)
Milieu marin	57 705	-	-	-	-	-
Région 11	78 151	20 446 (26,2 %)	3 972,2 (19,4 %)	2 770,6 (13,6 %)	13 703,2 (67,0 %)	16 473,8 (80,6 %)

1.4 Caractéristiques sociales, économiques et touristiques

Les caractéristiques sociales et économiques de la région influenceront l'utilisation des ressources fauniques effectuée par les résidents. L'âge moyen ainsi que le revenu et le temps disponibles pour ce genre de loisir sont autant de facteurs qui détermineront leur niveau d'activité. La structure de l'économie régionale aura aussi une influence sur l'intégration potentielle de projets de développement reliés à la faune et sur l'accueil que recevront ces projets de la part des intervenants régionaux. Les caractéristiques touristiques régionales sont importantes puisqu'elles réfèrent à une clientèle extérieure potentielle pouvant justifier la réalisation de certains projets de mise en valeur.

1.4.1 Démographie (Source : Emploi Québec 2001)

Toutes les MRC de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont connu une baisse de population au cours des dix dernières années. Depuis 1976, la population a diminué de 8,3 %. Selon les estimations de l'Institut de la statistique du Québec, elle s'élevait à 103 799 personnes en 2000.

Selon le recensement de 1996, la population de la région présente un âge moyen de 37,3 ans. Au Québec, la moyenne d'âge est de 36,4 ans. Comparativement à la moyenne du Québec, une plus grande proportion de la population est âgée de plus de 45 ans. L'exode des jeunes et le vieillissement de la population de la région doivent assurément être mis en relation avec la situation de l'emploi puisque le taux de chômage oscille constamment autour de 20 % malgré une reprise économique ressentie dans presque toutes les régions du Québec.

En matière de scolarisation, la région affiche des moyennes inférieures à la situation québécoise. Ainsi, d'après les données du dernier recensement, 28,5 % des adultes ne possèdent pas une neuvième année alors que cette proportion est de moins d'un adulte sur cinq au Québec (18 %). De même, presque la moitié des adultes (49 %) ne possèdent aucun diplôme d'études secondaires comparativement à 35 % ailleurs au Québec. Malgré

l'amélioration de la scolarisation au Québec, il n'en demeure pas moins que chez les 20 à 29 ans, 10,7 % d'entre eux ont moins d'une neuvième année de scolarité alors que ce taux est de 4,9 % dans l'ensemble du Québec.

1.4.2 Profil de l'économie régionale (Source : *Emploi Québec 2001*)

1.4.2.1 Principaux indicateurs du marché du travail et de la population sans emploi

Les principaux indicateurs du marché du travail démontraient, pour l'année 2000, un taux de chômage régional s'élevant à 19,9 % et un taux d'activité de la population de seulement 51,5 % (tableau 6).

Tableau 6 Indicateurs du marché du travail – Moyenne annuelle (décembre 1999 à décembre 2000).

Population 15-64 ans	83 700	Nombre de chômeurs	8 600
Population active	43 100	Population inactive	40 600
Emplois	34 500	Taux d'activité (%)	51,5
Temps plein	27 700	Taux de chômage (%)	19,9
Temps partiel	6 800	Taux d'emploi (%)	41,2

Source : Développement des ressources humaines du Canada (DRHC), Enquête sur la population active, décembre 2000.

Le taux de prestataires de l'assurance-emploi se chiffre à 10,7 % comparativement à 3,1 % pour l'ensemble du Québec. Selon le recensement de 1996, le revenu moyen d'emploi des travailleurs de la région se situe à 19 773 \$, ce qui est inférieur à celui de la main-d'œuvre de l'ensemble du Québec qui est de 25 116 \$.

Le marché du travail de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se caractérise par l'importance du travail saisonnier. Historiquement, le travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) est moins fréquent en région que dans l'ensemble du Québec. Cependant depuis les dernières années, on constate une progression importante du travail à temps partiel en région le faisant dépasser le niveau québécois. Selon les données de 1999, 18,5 % des travailleurs de la région ont travaillé surtout à temps partiel alors que cette proportion est de 16,9 % au Québec. Sur le territoire de la région, les femmes sont, toutes proportions gardées, deux fois plus affectées que les hommes par le travail à temps partiel.

Selon les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour le mois d'août 2000, 6 892 adultes étaient prestataires de la sécurité du revenu dans la région. L'âge moyen de ces adultes est de 42,2 ans, ce qui est légèrement supérieur à l'âge moyen dans l'ensemble du Québec qui est de 41,7 ans.

En août 2000, plus de quatre adultes sur cinq (83 %) prestataires de la sécurité du revenu y avaient eu recours pour une période cumulative dépassant quatre ans. Cette proportion est supérieure à celle de l'ensemble du Québec (76 %). Selon des estimations partielles, le nombre de ces prestataires représente environ 10,3 % de l'ensemble de la population de la région âgée entre 15 et 65 ans des personnes entre 15 et 65 ans de la région. Cependant, le nombre de prestataires est à la baisse puisqu'il a chuté de 7,6 % au cours de la dernière année.

La faible scolarité caractérise les prestataires adultes de la sécurité du revenu. En effet, 78 % ne possèdent aucun diplôme. Cette proportion est toutefois équivalente à celle qui prévaut dans l'ensemble du Québec (79 %).

1.4.2.2 Principales activités économiques

L'économie de la région repose en grande partie sur l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles. Le tourisme constitue également une industrie importante dans la région. Les activités économiques principales fluctuent au rythme des saisons et sont, dans plusieurs cas, tributaires des variations des marchés internationaux. Les industries qui génèrent le plus d'emplois sont : aliments et boissons, exploitation forestière, transformation du bois, commerces de détail, services médicaux et sociaux, hébergement et restauration.

Malgré un marché du travail affichant des résultats peu enviables, le nombre d'employeurs et d'emplois a progressé au cours des deux dernières années comme le démontre le tableau 7.

Tableau 7 Évolution du nombre d'employeurs et d'employés – Région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

	<i>Employeurs</i>			<i>Employés</i>		
	2000	1998	Variations 2000-1998	2000	1998	Variations 2000-1998
Avignon	971	613	358	5 912	4 268	1 644
Bonaventure	1 306	1 252	54	7 077	6 550	527
Côte-de-Gaspé	1 374	1 322	52	8 907	9 231	-324
La Haute-Gaspésie	1 144	1 116	28	5 293	5 129	164
Îles-de-la-Madeleine	850	759	91	5 895	5 676	219
Du Rocher-Percé	1 691	1 684	7	7 440	7 978	-538
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	7 360	6 746	614	40 512	38 832	1 680

Source : DRHC, Nombre d'employeurs et d'employés, Système national IMT, Compilation Emploi-Québec GÎM.

Selon les données d'Emploi-Québec, le territoire compte, en l'an 2000, 7 360 entreprises pour un total de 40 512 emplois. Parmi celles-ci, 96 % comptent moins de 20 employés.

1.4.3 *Caractéristiques touristiques régionales*

Selon Tourisme Québec (1998), le tourisme constitue la première industrie mondiale et sa croissance semble être assurée pour les dix prochaines années. Au Québec, avec une augmentation des recettes internationales de 50 % entre 1993 et 1997, le tourisme est devenu le sixième produit d'exportation québécois. Il s'agit d'une industrie qui, constituée de petites et moyennes entreprises (PME), est un puissant levier de création d'emplois ainsi que de développement et de diversification des économies régionales. Le tourisme apporte aussi une contribution à la préservation du patrimoine naturel.

Au plan régional, le tourisme est un des principaux moteurs économiques. Depuis longtemps, la région est reconnue comme une destination touristique de choix grâce aux sites de villégiature, à la pêche du saumon atlantique et aux paysages grandioses.

Les objectifs de l'industrie touristique québécoise en général consistent, entre autres, à profiter de l'émergence de nouvelles activités comme l'écotourisme, à prospecter de nouveaux marchés, à développer le réseautage et à favoriser la prise en charge du tourisme régional par le milieu. Tout en poursuivant ces objectifs, la région doit corriger certaines lacunes spécifiques en actualisant l'image de la région, en mettant en valeur ses produits touristiques, en renouvelant ses clientèles et en démontrant les valeurs naturelles existantes (Tourisme Québec 2000).

1.4.4 *Implications des paramètres socio-économiques sur la réalisation de projets de nature faunique*

À l'examen des tendances démographiques, il apparaît que le bassin de la clientèle régionale est en régression significative. D'une part, la population décroît en nombre absolu et, d'autre part, elle est vieillissante et moins encline à pratiquer des activités de plein air exigeantes physiquement. Le développement de nouvelles activités devra être envisagé pour puiser à même cette clientèle qui dispose de beaucoup de temps de loisir comme l'indiquent le taux de population inactive et le taux de chômage. Par contre, on constate que le faible revenu moyen disponible est une contrainte à la pratique d'activités récréatives dispendieuses et il faudra considérer qu'en privilégiant celles-ci, on risque d'engendrer une diminution de l'accessibilité à la ressource pour les résidants. Somme toute, l'apport d'une clientèle extérieure devra être ciblé pour rentabiliser de nouveaux projets.

Le taux de chômage élevé et la grande disponibilité de main d'œuvre non spécialisée devraient susciter un accueil favorable du milieu à la réalisation de nouveaux projets. Cette situation facilite aussi l'accès, pour les promoteurs, à des ressources financières de différents programmes visant la création d'emploi.

L'importance de l'industrie forestière dans la structure économique régionale a des impacts majeurs sur les ressources fauniques. En rajeunissant la forêt, les activités de récolte favorisent l'augmentation ou le maintien de certaines espèces fauniques d'intérêt qui sont adaptées aux milieux de transition ainsi que l'établissement et le maintien d'un réseau routier qui facilite l'accès au territoire pour l'ensemble des utilisateurs. D'autre part, les activités d'aménagement forestier monopolisent l'utilisation du territoire pour répondre de façon prioritaire aux attentes de cette industrie. Ce faisant, certaines pratiques comme l'éclaircie précommerciale affectent la structure du milieu naturel auquel les espèces fauniques indigènes sont adaptées. À moyen et long terme, cette situation hypothèque sérieusement les potentiels de développement et de

mise en valeur de certaines catégories d'espèces comme c'est le cas des phasianidés (perdrix). Comme une certaine primauté d'intervention est accordée à l'industrie forestière par le milieu régional en raison du nombre d'emplois qui en dépend et que la réalisation de projets de développement faunique exige souvent l'addition de restrictions aux modalités d'exploitation ou d'aménagement forestier, le conflit d'usage du territoire se règle généralement en faveur de l'industrie forestière.

L'industrie touristique pour sa part, en raison de son importance majeure pour la région, de son évolution probable ainsi que de sa complémentarité avec le développement et la mise en valeur des ressources fauniques, offre des possibilités de maillage intéressantes pour la réalisation de certains projets structurants. Nous suggérons d'ailleurs d'associer le milieu touristique à l'élaboration de tous les projets qui pourraient être profitables à cette industrie.

1.5 Intervenants régionaux en matière de développement

Plusieurs intervenants régionaux sont susceptibles de soutenir ou de participer financièrement à la réalisation de projets de développement. Différents ministères et organismes gouvernementaux offrent des programmes de soutien financier pour des projets susceptibles de favoriser le développement régional. D'autres intervenants peuvent offrir un soutien technique pour la réalisation de projets.

Les programmes et services offerts sont généralement dynamiques et subissent régulièrement des mutations imprévisibles. Pour cette raison, nous fournissons en annexe l'information actuellement disponible pour les organismes les plus susceptibles de supporter des projets dans le domaine de la faune (annexe 2). Au niveau local, les municipalités et les centres locaux de développement (CLD) constituent des ressources faciles d'accès pour le citoyen désireux d'initier un projet. Les bureaux régionaux des ministères québécois des Ressources naturelles, de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, des Régions ainsi que d'Emploi Québec, de la Société et de l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec offrent tous des programmes ou un soutien technique susceptibles de faciliter le démarrage et la réalisation de projets. Pour tout projet d'envergure régionale, il est fortement recommandé de s'informer auprès du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) du soutien technique ou financier qu'il peut offrir.

De façon plus ponctuelle, le plan de relance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, actuellement en cours, est un programme de développement de l'économie spécifique à la région mis de l'avant par le milieu et le gouvernement du Québec. La « trousse » de la relance, préparée à l'intention des promoteurs, présente entre autres, toutes les différentes formes d'aide offerte. Le ministère des Régions coordonne ce programme et il est possible d'obtenir l'information à ce sujet en contactant Communication-Québec.

1.6 Les grands enjeux régionaux

En septembre 2000, le gouvernement du Québec et le CRCD de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont signé une entente cadre relative au développement économique, social et communautaire de la région. Cette entente comporte, entre autres, des axes et des priorités de développement dans lesquels des projets de développement faunique peuvent très bien cadrer.

Le premier axe de développement vise **la consolidation et la diversification de l'économie**. À cet égard, trois grands secteurs d'activité économique sont visés, à savoir : la forêt, l'environnement et le tourisme.

En ce qui a trait au secteur forêt, la première cible concerne **la gestion et l'aménagement intégrés des ressources**. On vise, ainsi l'instauration d'une cohabitation harmonieuse des activités liées à la forêt, à savoir : le bois, la faune, la flore, les activités récréatives, l'éducation et le tourisme. Sur ce plan, une attention particulière est accordée, notamment, à l'acquisition et à la diffusion de connaissances du milieu forestier sous tous ses aspects, c'est-à-dire la matière ligneuse, la faune, la flore et les paysages.

La deuxième cible fixée pour le secteur forêt concerne le rendement accru des ressources forestières. De ce point de vue, c'est **l'intensification de l'aménagement forestier qui se trouve privilégié**.

Dans le secteur de **l'environnement**, **l'interprétation de la faune**, de la flore, de la géomorphologie **et des habitats** constitue une priorité, tout comme la promotion de la qualité de l'environnement régional et des produits issus de l'utilisation durable de nos ressources naturelles.

En matière de **tourisme** : le développement et la **consolidation de l'offre** de produits touristiques, **l'étalement de la saison**, la consolidation des attraits mettant en valeur l'environnement naturel, la diversification de l'offre touristique adaptée aux **nouveaux besoins** des clientèles touristiques, le développement d'une **industrie intégrée et réseautée** constituent les grandes priorités.

Un autre axe de développement retenu dans l'entente cadre qui lie le gouvernement du Québec et le CRCD concerne les infrastructures. Dans ce cadre, le développement et la consolidation **d'infrastructures récréo-touristiques, fauniques et de plein air** de même que les congrès, les événements culturels ainsi que l'harmonisation et **l'optimisation de l'utilisation des équipements** constituent les priorités du domaine touristique.

Enfin, dans l'axe de développement relatif à la qualité du milieu de vie, on vise, entre autres, une économie axée sur le développement durable. Sur ce plan, la **cohabitation harmonieuse entre les usages** (agricole, forestier, tourisme, etc.) par une planification adaptée qui tient compte de l'utilisation des espaces régionaux et locaux (gestion de l'urbanisation, mise en valeur et **protection du paysage**) constituent la priorité en matière d'aménagement du territoire. Quant au secteur de l'environnement, ce sont **la protection des espèces et des habitats**, la préservation et **la réhabilitation des milieux** ainsi que le contrôle des sources de pollution qui constituent la seconde cible d'intervention.

En somme, le milieu régional accorde une grande attention à la conservation de la faune et compte aussi sur l'utilisation de cette ressource pour favoriser le développement économique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. On peut facilement imaginer que plusieurs projets de développement faunique seraient tout à fait compatibles avec les priorités de développement identifiées par les intervenants socio-économiques régionaux.

1.7 Sommaire

Du chapitre 1, nous retenons les éléments suivants :

- La région est constituée de trois entités géographiques majeures : la péninsule gaspésienne, les Îles-de-la-Madeleine et le milieu marin.
- La péninsule se distingue par un relief très accidenté; un climat généralement rigoureux mais plus doux en bordure du littoral; une végétation dominée par la sapinière; une géologie où le calcaire, très présent, neutralise les effets des pluies acides; un réseau hydrographique constitué de cours d'eau à écoulement torrentiel mais comptant peu de lacs, des paysages typiques et des panoramas grandioses ainsi qu'un territoire faiblement peuplé.
- Les Îles offrent un milieu fragile et très particulier marqué par la présence de cordons et d'importantes flèches de dunes de sable. Le climat est vraiment maritime et le territoire fortement déboisé.
- Le peuplement de la région s'est effectué par plusieurs communautés ethniques entre 1763 et 1850 . Aujourd'hui, près de 90 % de la population utilise le français comme langue maternelle. Trois communautés autochtones sont présentes sur le territoire.
- Les résidents accordent beaucoup d'importance à la conservation et à l'utilisation des ressources fauniques.
- Il n'existe pas de centre urbain majeur dans la région. À l'exception d'une municipalité minière, la population est essentiellement concentrée sur le littoral de la péninsule.
- On trouve dans la région à peu près toutes les catégories de territoires structurés. Toutefois, une grande partie du territoire (13 703 km²) demeure, sur le plan de la gestion faunique, non structuré. Cette particularité exige une approche de mise en valeur adaptée.
- Les infrastructures industrielles lourdes sont rares. Cependant, l'industrie forestière est omniprésente et, en raison de son impact sur les habitats forestiers, elle exerce une influence déterminante sur l'état des populations fauniques.
- L'économie de la région repose surtout sur l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles ainsi que sur le tourisme. Le marché du travail se caractérise par l'importance du travail saisonnier.
- Le revenu moyen d'emploi des travailleurs est de 21 % inférieur à celui de la moyenne québécoise.
- Le taux de chômage est anormalement élevé et le taux d'activité très faible.
- La population de la région est en déclin et vieillissante.
- Le développement et la mise en valeur de la faune sont reconnus par les intervenants régionaux comme des moyens de favoriser le développement économique.

2 Les infrastructures d'accès et d'accueil

L'accès physique au territoire et à la ressource est déterminant quant aux possibilités d'utilisation de la faune. D'ailleurs, la sous-utilisation, en raison de la difficulté d'accès à cette région, du caribou du Nord québécois, pendant plusieurs années, constitue, sur ce plan, un exemple classique. La facilité de demeurer sur ou à proximité du site de la pratique d'une activité ainsi que les divers types d'hébergement offerts pourront influencer de façon notable l'intérêt de l'utilisateur et le nombre de jours qu'il sera disposé à y consentir.

2.1 Accessibilité à la région

Selon l'expression populaire, la région est qualifiée de « région éloignée », « région excentrique », « région ressource ». Tous ces vocables expriment finalement le fait qu'elle se situe à une grande distance des centres urbains majeurs et que pour le citoyen s'y rendre constitue une expédition en soi.

La mise en place de nombreuses installations portuaires (annexe 1, carte 13) pour la pêche commerciale et le transport des marchandises, confèrent à la région un très bon accès maritime autant pour la navigation commerciale que de plaisance. Toutefois, à l'exception des Îles-de-la-Madeleine dont le traversier rejoint l'Île-du-Prince-Édouard, ce type d'accès ne constitue pas une façon pratique pour les utilisateurs de la faune de se rendre dans la région. L'absence d'un tel lien entre les Îles et la péninsule constitue, pour les Madelinots, une contrainte majeure qui limite l'accès à la plus grande partie de leur territoire. À cet égard, la réalisation éventuelle du projet d'établissement d'un lien maritime entre les Îles-de-la-Madeleine et Chandler permettrait d'augmenter de façon notable l'accès aux ressources fauniques de la péninsule pour les Madelinots.

Par voie terrestre, la route nationale 132, qui ceinture la péninsule gaspésienne, donne accès à la région. À partir de la ville de Québec, le trajet nécessite un voyage de 5 à 8 heures selon la destination. En provenance des États-Unis et des Maritimes, la région est aussi accessible par voie terrestre via le Nouveau-Brunswick. Le point d'entrée au Québec par cette voie est Pointe-à-la-Croix. Il se situe à environ 7 heures de route de Halifax et 3 heures du poste frontalier américain le plus près. À 8 heures de route, il est possible de rejoindre une bonne partie du marché de la Nouvelle-Angleterre et la totalité de celui des Maritimes.

Le côté sud de la péninsule jusqu'à Gaspé est accessible par voie ferrée. Historiquement, cette infrastructure a joué un rôle majeur dans le transport des marchandises et des passagers. Cependant, la désuétude relative de ce moyen de transport fait en sorte que ses avantages représentent maintenant un intérêt moindre pour les usagers. De plus, le transport des passagers n'est offert que trois jours par semaine.

Les aéroports de Gaspé, Bonaventure et Havre-aux-Maisons offrent des services aériens sur une base régulière. Ces services sont cependant souvent modifiés et même bouleversés par de fréquentes remises en question des fournisseurs. Toutefois, l'inconvénient majeur de ce moyen de transport pour accéder à la région, c'est la tarification élevée. Il est généralement moins coûteux pour un Montréalais de se rendre à Miami que dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. L'avion est néanmoins très utilisé par des pêcheurs de saumons étrangers qui fréquentent des établissements offrant des services hauts de gamme et utilisent, surtout, des appareils personnels.

Un réseau de sentiers de motoneiges très élaboré sillonne la péninsule. La piste nationale, numéro 5 permet de faire le tour complet de la péninsule à proximité des villes et villages du littoral. Des tracés régionaux permettent de circuler entre le nord et le sud et finalement, les circuits locaux permettent d'accéder aux services offerts à cette clientèle en milieu habité. Le développement d'un réseau de véhicules tous terrains (VTT) régional est actuellement planifié sous la supervision de l'Unité régionale loisir et sport (URLS). Mentionnons qu'aux Îles-de-la-Madeleine, l'utilisation des véhicules hors route génère des problèmes particuliers de sorte qu'elle offre peu de possibilités de développement.

2.2 Accessibilité à la ressource

Les espèces fauniques marines de la région sont facilement accessibles. D'abord, la présence de 27 quais, répartis sur l'ensemble du territoire, fournit un accès facile à la pêche d'un certain nombre d'espèces d'intérêt pour les utilisateurs de toutes catégories puisque la pêche, pratiquée directement à partir d'un quai, ne nécessite pas d'équipement particulier. Ces sites sont souvent munis d'une rampe de mise à l'eau ou d'une descente qui peut accommoder l'utilisateur disposant d'une embarcation. Ceux-ci peuvent aussi accéder au plan d'eau directement à partir de la plage à plusieurs endroits. L'accès pour la pêche blanche est tout aussi facile puisqu'une route nationale se trouve toujours à proximité.

Pour les espèces aquatiques continentales, la situation est variable. Pour la pêche du saumon atlantique, l'accès est généralement excellent par des chemins forestiers de bonne qualité entretenus au besoin par les gestionnaires délégués. La plupart des secteurs de pêche sont accessibles avec un véhicule de promenade. Pour quelques secteurs, il est préférable d'utiliser un camion léger. La situation est à peu près la même pour la pêche sur les plans d'eau des territoires structurés où l'on offre cette activité. Par contre dans les territoires libres, l'accès aux lacs nécessite généralement une camionnette et souvent un véhicule avec quatre roues motrices. Par ailleurs, l'accès aux nombreux petits cours d'eau de la région est déficiente, surtout en raison de l'absence de sentier.

Par contre, le réseau routier forestier, mis en place pour l'exploitation de la matière ligneuse, est très élaboré et permet une très grande accessibilité aux espèces chassées. Cette situation est encore plus réelle aujourd'hui avec la popularité que connaît, auprès des chasseurs, l'utilisation des VTT et des motoneiges. La versatilité des premiers permet de se déplacer sur toutes les catégories de chemins et sentiers entretenus ou non afin d'accéder aux petits et aux gros gibiers. Quant à la motoneige, elle facilite l'accès aux animaux à fourrure jusque vers la mi-janvier, avant que la neige ne soit trop abondante. Ainsi, l'ensemble du territoire devient accessible aux chasseurs. Cependant, plus tard en hiver, les territoires éloignés sont délaissés par les piégeurs, car il leur devient trop difficile d'entretenir les sentiers hors réseau.

2.3 Possibilités d'hébergement

Dans la région, les modes d'hébergement traditionnels disponibles en forêt pour les chasseurs et pêcheurs sont limités. Ainsi, sur un aussi vaste territoire public, on ne trouve qu'une seule pourvoirie avec droits exclusifs de 5,5 km², soit la pourvoirie des lacs Robidoux. Les pourvoiries sans droits exclusifs sont situées sur des terres privées du domaine habité. Les pourvoiries Beauséjour et la Ferme du petit Moulin peuvent accueillir 58 personnes. La réserve faunique des Chic-Chocs offre 12 chalets pouvant accueillir un maximum de 44 personnes tandis que la réserve faunique Port-Daniel offre 7 chalets accommodant jusqu'à 38 personnes ainsi que

10 camps rustiques. Finalement, le parc de la Gaspésie offre aux pêcheurs quatre chalets pouvant accueillir jusqu'à 18 personnes.

Pour la chasse sur les terres publiques, une partie de l'hébergement se fait dans les camps et abris sommaires établis en vertu des baux privés de villégiature, émis par le ministère des Ressources naturelles (MRN). Cette forme d'hébergement est habituellement réservé aux propriétaires de ces camps et leurs proches. Actuellement, on compte, dans l'ensemble de la région, 593 baux relatifs à des chalets de villégiature et 454 baux relatifs à des abris sommaires destinés à des fins personnelles (MRN 2001). Une autre forme d'hébergement typique et très populaire chez les chasseurs, est l'utilisation de roulottes de voyage de fabrication commerciale ou artisanale installées en forêt durant la période de la chasse. Cette approche favorise une bonne utilisation de la ressource et augmente la capacité de support du nombre de chasseurs en leur permettant de se répartir sur l'ensemble du territoire. Malheureusement, la politique du MRN concernant la villégiature ne prévoit pas officiellement ce type d'occupation temporaire dispersée et l'application stricte de la réglementation risque de faire disparaître ce privilège pour les utilisateurs régionaux de la faune.

Compte tenu de la vocation touristique de la région, l'hébergement en milieu habité est très important et son offre fort bien distribuée. Il se compose d'hôtels, de motels, de gîtes touristiques, de chalets privés et de terrains de campings. Ce type d'hébergement, très prisé des pêcheurs de saumons, peut très bien accommoder la plupart des clientèles de l'extérieur, même s'il offre moins d'avantages pour la pratique d'activités dans les secteurs plus éloignés. De plus, la configuration géographique de la région et l'occupation du territoire permettent, presque toujours, de relier, en moins de deux heures de déplacement, un point du territoire à une zone habitée. À titre d'exemple, mentionnons le parc de la Gaspésie qui offre des services d'hébergement conçus pour les villégiateurs, randonneurs et autres amateurs de plein air. On y compte 48 chambres et 19 chalets localisés au gîte du Mont-Albert ainsi que 16 refuges distribués dans différents secteurs du parc.

2.4 Infrastructures d'accueil

Les amateurs de plein air pratiquent souvent des activités dont le contact avec la faune constitue un élément complémentaire majeur. La randonnée pédestre, le canotage, le ski de randonnée et le camping sauvage en sont de bons exemples. On trouve, dans la région, plusieurs infrastructures destinées à ce type de clientèle.

À ce chapitre, les parcs nationaux québécois sont très présents. Le parc de la Gaspésie offre un réseau très élaboré de sentiers de randonnée en montagne de courtes et longues distances. Celui-ci est très bien équipé de refuges permettant des excursions de plusieurs jours. Une partie de ce réseau est aussi à la disposition des skieurs et raquetteurs durant toute la saison hivernale qui s'y étend de novembre à mai, particularité qui attire plusieurs amateurs provenant de l'extérieur de la région et du Canada. La présence d'une population relique de caribou (*Rangifer tarandus*), dont les probabilités d'observation sont relativement bonnes, exerce un pouvoir d'attraction significatif pour ce territoire.

Le parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé offre pour sa part des conditions très avantageuses pour l'observation d'oiseaux marins en colonie. Des services de traverses permettent aux visiteurs de se rendre à l'île ou d'en faire le tour afin d'observer les oiseaux qui nichent dans les falaises. Pour les intéressés, il est possible de faire escale sur l'île où des

sentiers pédestres permettent d'atteindre les colonies de fou de Bassan (*Morus bassanus*) composées de 75 000 individus.

D'un tout autre genre d'attrait, le parc de Miguasha est un sanctuaire paléontologique reconnu, par la United Nations Education, Science and Culture Organization (UNESCO), comme site naturel du patrimoine mondial où l'on a identifié 23 espèces de poissons fossiles. On y retrouve un centre d'interprétation et la possibilité de participer à la recherche de fossiles dans les falaises du parc.

Le parc national Forillon, sous juridiction fédérale, offre aussi un réseau de sentiers multiusage bien développé et praticable en différentes saisons. Les activités d'interprétation et d'observation de la faune, dont plusieurs concernent les espèces marines comme les phoques et les baleines, sont nombreuses.

Pour l'amateur de randonnée pédestre, il est maintenant possible à partir de Gaspé d'atteindre la Georgie dans le sud des États-Unis. Il s'agit d'un périple de 4 489 km à travers le sentier international des Appalaches qui rejoint le sentier appalachien américain au mont Katahdin dans le Maine. En traversant la région sur une distance de 256 km, le randonneur est susceptible d'observer plusieurs espèces de la faune indigène puisque ce trajet est principalement situé en région sauvage. Un autre réseau de 33 km de sentiers de randonnée pédestre de niveau régional est offert aux amateurs dans le secteur Maria–Carleton–Saint-Omer.

La passe migratoire du saumon de la rivière Madeleine constitue une attraction unique avec ses 230 m de tunnel et son mécanisme de cueillette des saumons.

Le Bioparc de Bonaventure offre aux visiteurs l'opportunité de visiter les écosystèmes de la péninsule gaspésienne, de la mer à la montagne et ce, sur un même site.

Certains promoteurs privés offrent des services d'excursion en nature tels que le canotage, le kayak de mer, l'expédition à cheval et d'autres activités du genre.

Aux Îles-de-la-Madeleine, le refuge national de faune offre quelques sentiers d'interprétation ainsi que des visites guidées à l'île Brion. L'observation des blanchons sur la banquise est aussi une activité unique, actuellement en développement.

2.5 Les entreprises de services liés à la pratique d'activités

Dans la région, les utilisateurs du milieu naturel ont accès à divers types de services. Les parcs, les réserves fauniques, les zecs et les pourvoiries sont les principaux fournisseurs de services directement reliés à l'utilisation ou à l'observation de la faune. À ceux-ci s'ajoutent les promoteurs privés, de plus en plus nombreux à fournir des services d'écotourisme plus ou moins reliés à la faune. Il est préférable de consulter les guides touristiques appropriés, publiés annuellement, pour obtenir une liste à jour de l'ensemble des fournisseurs de tels services.

2.6 Sommaire

- La région est éloignée des centres urbains majeurs.
- Malgré l'absence d'un lien routier rapide qui limite l'accès à la région, la route 132 constitue encore le moyen le plus pratique pour y accéder.
- La route donne aussi accès à un vaste marché potentiel constitué d'une clientèle non résidente provenant des provinces maritimes et de la Nouvelle-Angleterre.
- L'accessibilité intrarégionale sera éventuellement améliorée par l'établissement d'un lien maritime entre les Îles-de-la-Madeleine et la péninsule gaspésienne.
- Sur le territoire, l'accessibilité à la ressource est facile pour la pêche des espèces marines, la pêche du saumon atlantique, la chasse des grands et petits gibiers et le piégeage des animaux à fourrure. Elle est déficiente pour la pêche dans les petits cours d'eau.
- L'hébergement commercial en forêt est relativement restreint.
- L'hébergement offert par le réseau touristique régional en milieu habité est très élaboré et bien distribué. Il pourrait constituer la principale base d'accueil pour les utilisateurs provenant de l'extérieur et favoriser le développement d'une industrie intégrée et réseautée.
- L'occupation temporaire des terres publiques, de façon dispersée, par les chasseurs utilisant des roulottes devra être autorisée afin de maintenir le niveau d'accessibilité à la ressource.
- La région possède plusieurs infrastructures d'accueil offrant aux amateurs de plein air des activités variées.
- L'offre de services en écotourisme par les promoteurs privés est un secteur en développement.

3 Portrait de la demande

La demande exprime l'intérêt des utilisateurs pour un produit. Pour les activités du domaine de la pêche, de la chasse et du plein air, elle se mesure, d'une part, par le temps investi et, d'autre part, par les dépenses monétaires qui y sont affectées. L'évaluation de la demande permet de situer l'importance du secteur dans l'économie régionale.

La faune constitue un élément indissociable de la nature. En ce sens, elle intéresse l'ensemble des citoyens. Ainsi en 1999, plus de 5 millions de Québécois (85,3 %) ont participé à une ou plusieurs activités reliées à la nature au cours desquelles ils étaient susceptibles d'avoir un contact direct ou indirect avec la faune (Bouchard 2000). Pour les besoins de notre analyse, nous nous limiterons cependant à décrire la demande concernant spécifiquement la pêche, la chasse et les activités reliées à la faune sans prélèvement. Il est important de souligner que certains amateurs de plein air pratiquent de façon accessoire ou secondaire des activités reliées à la faune. Celles-ci sont prises en compte dans les données indiquées dans ce chapitre, sauf pour la chasse et les activités sans prélèvement pratiquées dans la région (section 3.2.1) où seule l'activité principale est considérée.

3.1 Situation au Québec

De façon générale au Québec, la demande pour les activités de chasse et de pêche a diminué au cours de la dernière décennie. Entre 1991 et 1999, le nombre de québécois démontrant de l'intérêt pour la pêche sportive a diminué de 10,8 % pour atteindre 37,4 % alors que ceux qui démontrent de l'intérêt pour la chasse sportive a diminué de 24,8 % pour atteindre 10,8 % (Bouchard 2000). Cette situation est principalement attribuable à des changements sociaux profonds : urbanisation, vieillissement de la population, modification de la structure familiale, activités professionnelles plus accaparantes, diminution du pouvoir d'achat, offre de types de loisirs plus diversifiée, etc. De plus, le domaine de la chasse a souffert de conditions particulièrement défavorables : mouvements internationaux contre la chasse et le piégeage, contraintes imposées aux utilisateurs concernant la possession et l'acquisition des armes à feu, interdiction de l'utilisation des billes de plomb pour la chasse à la sauvagine, diminution de l'accessibilité légale à certains types de territoires pour ne nommer que celles-là. Il s'agit de phénomènes incontournables qui ont des répercussions autant aux plans national que régional. Même les activités sans prélèvement ont connu une baisse de popularité de 16,7 % au cours de cette période. Celles-ci suscitent cependant toujours l'intérêt de 53,5 % des Québécois (Bouchard 2000).

3.1.1 La pratique des activités au Québec

La pêche sportive a été pratiquée par 1 042 200 québécois en 1999, ce qui représente un taux de participation de 17,3 %. En moyenne, chaque participant a effectué 10,2 jours de pêche pour un total 10 630 400 jours de pêche réalisés au Québec. Les participants sont à 69,4 % de sexe masculin et à 30,6 % de sexe féminin. Ils sont un peu plus jeunes que la population québécoise puisque les moins de 45 ans représentent 63,9 % des pêcheurs sportifs alors qu'ils constituent 56 % de la population (Bouchard 2000).

La chasse sportive a été pratiquée par 403 600 québécois en 1999, ce qui représente un taux de participation de 6,7 %. En moyenne, chaque participant a effectué 14,5 jours de chasse pour un total 5 852 000 jours de chasse réalisés au Québec. Les participants sont à 78,1 % de sexe

masculin et à 21,9 % de sexe féminin. Ils sont un peu plus jeunes que la population québécoise puisque les moins de 45 ans représentent 65,3 % des chasseurs alors qu'ils constituent 56 % de la population (Bouchard 2000).

Les activités d'intérêt faunique sans prélèvement ont été pratiquées par 1 198 800 québécois en 1999, ce qui représente un taux de participation de 19,9 %. En moyenne, chaque participant a effectué 14,4 jours d'activité pour un total 17 262 700 jours d'activité d'intérêt faunique réalisés au Québec. Les participants sont à 49,8 % de sexe masculin et à 50,2 % de sexe féminin. Ils sont en général plus jeunes que les chasseurs et pêcheurs et que la population québécoise puisque les moins de 35 ans représentent 45,6 % des participants alors qu'ils constituent 34,2 % de la population (Bouchard 2000).

3.1.2 La valeur économique des activités pour le Québec

Les Québécois ont dépensé 1,3 milliards de dollars pour la pratique de la pêche sportive en 1999. Annuellement, chaque participant consacre 1 300 \$ à cette activité incluant les dépenses de capital tandis que les dépenses courantes pour la réalisation d'une journée de pêche sont en moyenne de 63 \$ par personne. L'ensemble de ces frais encourus contribuent au maintien en emploi de 9 108 années-personnes (Bouchard 2000).

Les Québécois ont dépensé 298,2 millions de dollars pour la pratique de la chasse sportive en 1999. Annuellement, chaque participant consacre 758 \$ à cette activité incluant les dépenses de capital tandis que les dépenses courantes pour la réalisation d'une journée de chasse sont en moyenne de 21 \$ par personne. L'ensemble de ces frais encourus contribuent au maintien en emploi de 3 210 années-personnes (Bouchard 2000).

Les Québécois ont dépensé 293,4 millions de dollars pour la pratique d'activité d'intérêt faunique sans prélèvement en 1999. Annuellement, chaque participant consacre 250 \$ à cette activité incluant les dépenses de capital tandis que les dépenses courantes pour la réalisation d'une journée d'activité sont en moyenne de 9 \$ par personne. L'ensemble de ces frais encourus contribuent au maintien de l'équivalent de 3 265 années-personnes en emploi (Bouchard 2000).

3.2 Situation dans la région

Malgré que nous ne disposons pas de document synthèse spécifique à la région concernant les activités relatives à la faune, plusieurs éléments d'information provenant d'enquêtes nationales, des ventes de permis ou de suivis d'exploitation permettent d'établir un portrait de la situation.

Selon les données disponibles, la demande régionale pour ces activités suit la tendance à la baisse observée dans l'ensemble du Québec. Ainsi, le nombre annuel moyen de jours de pêche du saumon a diminué de 9,1 % entre la période 1991-1995 et celle de 1996-2000.

Par ailleurs, même si le nombre de chasseurs à l'original a augmenté de façon significative lors de la dernière décennie, il faut rappeler que la chasse au cerf de Virginie est interdite depuis 1992 entraînant, au cours de cette période, une diminution de la chasse au gros gibier.

3.2.1 *La pratique des activités dans la région*

La pêche sportive a été pratiquée par 20 921 résidents de la région en 1995, ce qui représente un taux de participation de 23,6 %. En moyenne, chaque participant a effectué 11,1 jours de pêche pour un total de 232 498 jours. Les résidents de la région ont accumulé 9 285 jours de pêche du saumon tandis que 41 413 jours ont été consacrés à la pêche d'espèces d'eau salée. Les plus récentes estimations indiquent que le nombre de pêcheurs résidents dans la région atteint 18 964 en 2001 (S. Brehain, comm. pers.).

Outre ces jours de pêche, plusieurs autres sont attribuables à des visiteurs. Ainsi en 1995, l'ensemble des Québécois a effectué dans la région 315 256 jours de pêche alors que les non-résidents du Québec en ont effectué 7 677 pour un total de 322 933 jours de pêche. Pour cette même année, 11 554 (55,4 %) des 20 839 jours de pêche du saumon ont été réalisés par des visiteurs (Faune et Parcs 1999). Les caractéristiques socio-économiques de ces pêcheurs sont semblables à celles de la population régionale quant au type d'occupation ainsi qu'au niveau de scolarité et au revenu annuel brut qui sont inférieurs à la moyenne québécoise.

En 1996, 16 431 personnes, incluant les non-résidents, ont pratiqué la chasse sportive dans la région. En moyenne, chaque participant a effectué 14,5 jours de chasse pour un total de 238 249 jours (Duwors et al. 1999). En 1998, le nombre de permis de chasse au petit gibier vendu dans la région était de 10 545. Selon les estimations disponibles relativement à la pratique de la chasse et actuellement en traitement, le nombre total de chasseurs résidents dans la région s'élève à 13 974 soit 15,8 % des résidents de plus de 15 ans de la région (S. Brehain, comm. pers.).

En 1996 également, les activités d'intérêt faunique, sans prélèvement, ont été pratiquées par 32 877 personnes. En moyenne, chaque participant a effectué 5,5 jours d'activité pour un total de 180 824. Parmi les participants, 15 000 proviennent de la région (P. Bouchard, comm. pers.).

3.2.2 *La valeur économique pour la région*

En 1997, l'ensemble des pêcheurs ont dépensé dans la région, 25 241 002 \$ pour la pratique de la pêche sportive. Ces dépenses contribuent au maintien en emploi de 265 années-personnes (Dion 2000). Sur ce plan, la pêche du saumon occupe une place privilégiée. Ainsi en 1998, avec des dépenses courantes quotidiennes de 208,91 \$ (Faune et Parcs 2000), les saumoniers ont dépensé 4 090 875 \$. En considérant le ratio habituel pour les dépenses de capital, les dépenses totales pour la pêche du saumon atteindraient 8 309 991 \$. Ainsi, environ 33 % des dépenses consacrées à la pêche sportive sont attribuables à cette espèce. Les gestionnaires des rivières à saumon de la Gaspésie estiment à 400 le nombre de personnes occupant un emploi, principalement saisonnier, grâce à cette pratique sportive.

Considérant la dépense moyenne annuelle provinciale de 758 \$ par chasseur, on estime que les 16 431 participants à la chasse auraient dépensé, en 1999, un total de 12 454 698 \$. Ces sommes contribueraient au maintien en emploi de 134 années-personnes.

Selon la dépense moyenne annuelle provinciale de 250 \$ par personne, les 32 877 participants aux activités fauniques sans prélèvement auraient dépensé 8 219 250 \$ en 1999. Ces sommes contribueraient au maintien en emploi de 91 années-personnes.

3.3 Sommaire de la demande pour la région

Tableau 8 Sommaire de la demande pour les activités reliées à la faune dans la région, en 1995 (pêche) et en 1996 (autres activités).

Activités	Nombre de résidants actifs de la région	Nombre total de participants	Nombre de jour-activité (tous les participants)	Dépenses (millions \$)	Emplois (année-personne)
Pêche	19 000	43 000	323 000	25,2	265
Chasse	14 000	16 000	240 000	12,5	134
Activités sans prélèvement	15 000	33 000	180 000	8,2	91
TOTAL			743 000	45,9	490

Note : Les valeurs ont été arrondies pour exprimer un ordre de grandeur.

3.4 Évolution probable de la demande

Un traitement en cours des données provenant des enquêtes de 1995 et 1996 ainsi que les prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec permettent d'identifier certaines tendances quant à l'évolution de la demande pour les activités reliées à la faune par les résidants de la région d'ici 2011 (S. Brehain, comm. pers.).

Dans l'ensemble, la pratique d'activités par les résidants de la région autant pour la pêche, la chasse que pour les activités sans prélèvement diminuera de 3,6 %, en raison principalement de la baisse démographique anticipée. L'augmentation probable de la participation des visiteurs permettrait toutefois de contrecarrer cette diminution. Ainsi, le niveau d'activité demeurerait stable pour la chasse, une faible augmentation de 1,1 % serait prévisible pour la pêche et une augmentation de 4,8 % serait observée pour les activités sans prélèvement.

3.5 Sommaire

- Le taux de participation, le grand nombre de jours consacrés à la chasse et à la pêche, les dépenses générées et le maintien en emploi de 490 personnes-années montrent un intérêt élevé pour la pratique de ces activités dans la région.
- L'influence de plusieurs phénomènes sociaux incontournables entraîne une baisse générale de la demande pour les activités traditionnelles, tendance susceptible de se maintenir.
- Des interventions seront nécessaires afin de maintenir ou d'augmenter le taux de pratique actuel des activités traditionnelles et le nombre de visiteurs.

- L'intérêt des Québécois (53,5 %) et des jeunes en particulier pour les activités fauniques sans prélèvement, le fait que ces activités soient pratiquées tant par les femmes que par les hommes, le grand nombre de possibilités qu'offre ce domaine et le fait que leur développement constitue une orientation majeure pour le développement faunique aux Îles-de-la-Madeleine montrent que ces activités comportent un énorme potentiel de développement.

4 Portrait de la ressource faunique, de ses habitats et des potentiels de mise en valeur

4.1 Les habitats fauniques

Du point de vue de l'écologie, l'habitat de la faune se définit comme étant le lieu où une espèce animale trouve nourriture, abri et autres éléments nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de ses besoins vitaux. Cette définition englobe, pour une espèce animale donnée, une multitude de sites, souvent très différents selon la saison. La variété des habitats présents dans une région donnée déterminera la présence des différents groupes d'espèces rencontrés. De même, la quantité et la qualité des habitats disponibles pour une espèce auront une influence majeure sur le niveau de sa population.

4.1.1 Les habitats aquatiques

Dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le milieu marin occupe une place importante. Il représente près de 75 % de sa superficie totale et présente des conditions d'habitats favorables pour plusieurs espèces animales, dont certaines d'intérêt commerciale. C'est principalement la grande variété des facteurs physico-chimiques du milieu comme la profondeur, la température, les courants, le substrat, la glace et la salinité de l'eau qui détermine la distribution des différents types d'habitats disponibles. La carte 7 (annexe 1) indique la grande diversité des zones de profondeur du territoire marin. Près du rivage, se trouvent des zones propices pour les mollusques. La zone de faible profondeur (0-50 m) est, quant à elle, favorable à des espèces comme le homard (*Homarus americanus*) et l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*). En zone plus profonde, on trouve le crabe des neiges (*Chionoecetes opilio*) et des poissons de fond comme la morue (*Gadus morhua*). Ce milieu présente aussi des conditions favorables à plusieurs espèces d'oiseaux et canards marins dont le fou de Bassan et les macreuses (*Melanitta sp.*). C'est aussi l'habitat des mammifères marins tels que le phoque du Groenland (*Phoca groenlandica*) dont d'importantes aires de mise bas sont situées sur la banquise au large des Îles-de-la-Madeleine. Même si le milieu marin est peu connu, sa qualité environnementale est bonne, tout comme celle des habitats qui s'y trouve. Ce milieu demeure toutefois exposé aux catastrophes maritimes comme celle, en 1970, du naufrage du Irving Whale, qui, chargé de mazout et de biphényles polychlorés (BPC), a coulé à 100 km à l'ouest des Îles-de-la-Madeleine.

Le milieu dulcicole de la région se caractérise surtout par la présence de nombreuses rivières à saumon et autres cours d'eau et la très faible superficie de lacs. Les rivières à saumon jouissent d'une protection spéciale depuis longtemps et offrent d'excellentes conditions d'habitat pour les salmonidés. Les lacs et les autres cours d'eau de la région sont aussi en bonne condition et l'effet tampon de la forte présence du calcaire dans les sols, assure le maintien d'un pH élevé. Le peu d'industries en région et la faible occupation du territoire favorisent le maintien d'une excellente qualité des eaux.

En fait, c'est l'écoulement torrentiel des cours d'eau qui constitue la plus grande menace à la qualité des habitats. Ce phénomène, associé au développement et à l'entretien des réseaux routiers forestiers, régionaux ou urbains, entraîne des situations d'érosion et de sédimentation qui affectent la capacité de production des habitats aquatiques. La faible superficie de lacs et le

débit rapide des cours d'eau constituent des conditions limitatives pour les populations de canards et de mammifères semi-aquatiques comme le rat musqué (*Ondatra zibethicus*).

4.1.2 Les milieux humides

En raison du relief montagneux prédominant, le drainage des sols est généralement important et les secteurs de marais et marécages sont rares. C'est surtout en bordure du milieu marin, en eau salée ou saumâtre, qu'on retrouve des milieux humides dont la superficie est appréciable. Ces milieux humides sont très présents aux Îles-de-la-Madeleine où l'on compte d'importantes lagunes et les marais de la Pointe-de-l'Est.

Sur la péninsule, les estuaires des grandes rivières présentent souvent des habitats particuliers dans la zone de transition entre les milieux terrestre et marin. Cette zone passe d'un milieu boisé situé en plaine inondable, où l'on trouve de l'eau douce, à un milieu plus arbustif et saumâtre, contenant souvent des marais salés, et se termine dans des eaux franchement salées où se trouvent des hauts fonds de sable, résultant des dépôts de sédiments transportés par la rivière.

Le barachois est un type d'habitat particulier à la région. Il s'agit d'une étendue d'eau saumâtre alimentée par un ou des cours d'eau douce et située en bordure du littoral. Isolée de la mer par un ou des bancs de sable, elle y est néanmoins reliée par au moins un passage. Ces étendues d'eau demeurent sous l'influence des marées et sont fréquemment associées aux estuaires de rivières. Quoi qu'il en soit, tous ces différents milieux humides offrent des habitats diversifiés pour les poissons, les oiseaux de rivage, les échassiers et la sauvagine.

4.1.3 Les habitats terrestres

Même si près de 4 000 km² du territoire de la région est organisé en municipalité, une très faible proportion de celui-ci se trouve en milieu urbain. La majeure partie est constituée de milieu agroforestier ou forestier. Sur la péninsule, cette zone se situe sur la plaine du littoral où le climat, moins rigoureux, favorise le maintien d'une forêt comptant plus d'essences de feuillus. Ces habitats sont favorables au développement de la petite faune et au maintien d'espèces habitant la forêt mixte comme le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*). Une vaste partie des terres publiques est constituée de forêt plus résineuse. C'est le domaine de l'ours noir (*Ursus americanus*), de l'orignal, du lynx du Canada (*Lynx canadensis*), de la martre d'Amérique (*Martes americana*) et du tétras du Canada (*Dendragapus canadensis*). Sur les hauts plateaux, c'est la zone de toundra alpine où se réfugie le dernier troupeau de caribous existant au sud du Saint-Laurent. Il vient d'ailleurs d'être décrété espèce vulnérable, aux Îles-de-la-Madeleine, les habitats terrestres sont rares. Ils se limitent aux dunes de sable où se terre le renard roux et à de petits boisés épars mais touffus, constitués surtout de sapins de faible hauteur où s'abrite le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*) comme c'est le cas sur l'Île-du-Havre-Aubert.

4.1.4 La conservation des habitats fauniques

Pour assurer une protection efficace des habitats fauniques, le législateur s'est concentré sur les habitats dits essentiels au maintien de grands groupes d'espèces.

La section I du Règlement sur les habitats fauniques (RHF) (C-61.1, r.0.1.5) définit clairement ce champ d'application. Ce règlement s'applique uniquement aux habitats situés sur les terres

publiques qui comportent des caractéristiques prédéterminées. Ces habitats doivent aussi être identifiés dans un plan d'affectation approuvé par le ministre, à l'exception de l'habitat du poisson et de celui d'une espèce faunique menacée ou vulnérable. Au total, onze types d'habitats sont concernés :

- une aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- une aire de confinement du cerf de Virginie;
- une aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle;
- une aire de mise bas du caribou au nord du 52^e parallèle;
- une falaise habitée par une colonie d'oiseaux;
- un habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable;
- un habitat du poisson;
- un habitat du rat musqué;
- une héronnière;

- une île ou une presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux;
- une vasière.

En vertu de ce règlement, il est interdit, dans un habitat faunique, d'exercer une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal qui s'y abrite. Malgré cette interdiction générale, le ministre peut autoriser, avec ou sans condition, la réalisation d'une activité qui modifie un tel habitat.

La carte 14 (annexe 1) montre la localisation des habitats fauniques légaux actuels de la région. D'autres habitats fauniques légaux, qui ont fait l'objet d'inventaire après la première publication du règlement en 1993, seront prochainement ajoutés. Dès qu'ils seront reconnus comme tels, la région devrait compter 127 habitats fauniques légaux dont un relatif à une espèce vulnérable, pour une superficie totale de 1568,1 km².

Cette nomenclature des habitats fauniques ne tient toutefois pas compte de l'habitat du poisson qui est, et de loin, le plus abondant et le plus sollicité par toutes sortes de travaux et d'activités. Mentionnons, entre autres des ponts, des ponceaux, des prises d'eau et des stabilisations de berges. Plusieurs de ces travaux sont susceptibles de modifier l'habitat ou d'interférer avec certaines activités vitales au maintien des populations de poissons.

Potentiel de mise en valeur

Les aspects touchant les potentiels de développement et de mise en valeur sont, pour l'essentiel, repris dans les chapitres associés aux différents groupes d'espèces. Toutefois, soulignons que la protection des habitats contribue au maintien des populations animales de sorte que la protection et l'aménagement du plus grand nombre d'habitats favoriseront une utilisation optimale des ressources fauniques.

En termes de développement, la réalisation de projets dirigés vers l'acquisition de nouvelles connaissances et de caractérisation de certains types d'habitats sont à envisager. De tels projets permettent de maintenir ou d'augmenter la production de ressources fauniques. C'est le cas également des projets d'aménagement ou de restauration d'habitats. La mise en valeur des habitats faunique assure aussi la base du développement d'activités écotouristiques.

4.2 La faune

La faune de la région est très diversifiée. Elle compte plusieurs grands groupes d'espèces comme les oiseaux, les poissons, les mammifères, les amphibiens et les reptiles. Le nombre d'espèces différentes est élevé. La description de la faune régionale est présentée ici par groupes d'espèces avec l'addition d'information plus détaillée pour les espèces présentant un grand intérêt pour le développement économique régional. La gestion de la faune nécessite souvent l'utilisation de la réglementation et celle-ci s'applique généralement à des portions de territoires précises. Ce sont les zones de chasse et pêche qui sont utilisées à cet effet. Leurs délimitations sont présentées à la carte 15 (annexe 1). Des zones particulières sont utilisées pour la gestion des animaux à fourrure (annexe 1, carte 16).

4.2.1 La faune aquatique

En raison de la diversité des milieux aquatiques de la région, on dénombre différents types de poissons aux modes d'adaptation particuliers. Nous les présentons en trois sous-groupes : les espèces dulcicoles qui passent toute leur vie en eau douce; les espèces diadromes qui passent une partie de leur vie en eau douce et une partie en eau salée et finalement, les espèces marines qui passent toute leur vie en eau salée.

4.2.1.1 Les espèces dulcicoles

a) Description

La Gaspésie est essentiellement une région de salmonidés pour ce qui est des poissons dulcicoles. Présent à peu près dans tous les plans d'eau, l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) constitue l'espèce la plus répandue, bien, qu'originellement, elle était absente des plans d'eau situés en altitude dans le parc de la Gaspésie (annexe 1, carte 17). Dans les lacs froids de ce territoire, on trouve dix des treize populations d'omble chevalier (*Salvelinus salvelinus*) de la région. Cette espèce, tolérante aux eaux très froides, suivait de près le retrait des glaciers et fut ainsi isolée dans des lacs alpins lors du retrait de la mer de Champlain. En basse altitude, le réchauffement du climat entraîna la disparition de l'omble chevalier sauf dans quelques lacs profonds du secteur de la Baie-des-Chaleurs dont les eaux sont froides et bien oxygénées, correspondant ainsi aux exigences de cette espèce. Descendant d'une grande population anadrome, chaque population lacustre d'omble chevalier est aujourd'hui unique génétiquement. Finalement, le touladi (*Salvelinus namaycush*) fut introduit initialement dans deux lacs de la région. Par la suite, une de ces populations a colonisé deux autres lacs. La truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) et la truite brune (*Salmo trutta*) sont deux autres espèces non indigènes dont les mentions sont de plus en plus fréquentes. Ces individus qui proviennent d'ensemencements de territoires voisins ou distants, constituent de nouveaux compétiteurs qui menacent les espèces indigènes de la région. La faune piscicole régionale se compose aussi de l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) et de quatre espèces d'épinoches (*Gasterosteidae* sp) qui sont largement distribuées alors que six espèces de cyprinidés se retrouvent seulement dans les bassins hydrographiques de la Baie des-Chaleurs. Le chabot visqueux (*Cottus cognatus*) occupe l'ouest de la région. Il est absent des bassins hydrographiques, de la rivière Bonaventure à celui de la rivière Dartmouth. Au contraire, on trouve le fondule barré (*Fondulus diaphanus*) à l'est de la région, du bassin de la rivière Cascapédia à celui de la rivière Saint-Jean. Le meunier noir (*Catostomus commersoni*) et le

ménomini rond (*Prosopium cylindraceum*) sont présents dans le bassin hydrographique de la rivière Cascapédia.

Aux Îles-de-la-Madeleine, on compte seulement deux petits lacs d'eau douce où il y aurait présence d'omble de fontaine, d'anguille d'Amérique et d'épinoches.

b) Traits distinctifs régionaux

En ce qui a trait au milieu dulcicole de la péninsule, on compte seulement 1 402 lacs sur le territoire et 88 % de ceux-ci ont une superficie de moins de cinq hectares (ha). Seulement quatre lacs ont plus de 100 ha, le plus grand, le lac Sept-Îles est d'une superficie de 171 ha (tableau 9). Les lacs couvrent 0,07 % de la superficie de la région.

Tableau 9 Nombre de lacs par municipalités régionales de comté et classes de superficies.

Superficie (ha)	Péninsule gaspésienne (MRC)						Îles-de-la-Madeleine
	Avignon	Bonaventure	Côte-de-Gaspé	Haute-Gaspésie	Rocher-Percé	Total	
0-5	59	169	387	444	171	1230	2
6-50	4	16	40	70	26	156	-
51-100	-	2	4	5	1	12	-
101-175	-	-	1	2	1	4	-
Total	63	187	432	521	199	1402	2

Par contre, ces milieux lacustres, peu pollués, aux eaux froides et riches en minéraux dissous sont favorables aux salmonidés. On observe un rendement de 5 à 10 kilogrammes par hectare (kg/ha) pour l'omble de fontaine, de 2 à 3 kg/ha pour l'omble chevalier et de 0,4 kg/ha pour le touladi. Cette dernière espèce est seulement exploitée au lac Sainte-Anne alors que la majorité de la pêche de l'omble chevalier s'effectue dans le parc de la Gaspésie.

Au plan de la structure territoriale, 74,8 % de la surface en lac est en territoire public libre ou en terrain privé. Nous ne connaissons pas précisément le nombre de lacs en terre privée mais, comme la Gaspésie est composée à 81 % de terres publiques, on peut supposer que cette même proportion des lacs se retrouve en territoire public. Les territoires structurés contiennent 25,2 % de la surface en lac de la Gaspésie. Parmi ceux-ci, les plus importants sont la réserve faunique des Chic-Chocs avec 9,9 % et le parc de la Gaspésie avec 9,6 % (tableau 10).

Tableau 10 Nombre et superficie des lacs par catégories de territoires.

Types de territoires	Noms des territoires	Nombre	Surface	
			(ha)	(%)
Libres et privés		1049	3831	74,8
Parc	De la Gaspésie	135	802	9,6
Pourvoiries	Lacs Robidoux	2	83	0,1
	Lac Neuf	1	4	0,1
	Sous-total	3	87	0,2
Réserves fauniques	Port-Daniel	23	176	1,6
	Chic-chocs	139	731	9,9
	Sous-total	162	907	11,6
Zecs	Des Anses	47	394	3,4
	York-Baillargeon	6	125	0,4
	Sous-total	53	519	3,8
	Grand total	1401	6146	100

La récolte dans les territoires structurés était, en 1999, de 56 837 ombles et 72 touladis (tableau 11) et le succès de pêche total était de 4,5 ombles par jour de pêche. C'est dans la zec des Anses que la pression de pêche et la récolte sont les plus importantes.

Afin de soutenir la pêche, les gestionnaires de territoires structurés, excluant les parcs, ont recours aux ensemencements. En 1999, 34 566 ombles de fontaine de différents stades de croissance ont été ensemencés dans le territoire gaspésien. La moitié de ces ensemencements ont été effectués dans la zec des Anses.

Considérant le nombre restreint de lacs situés sur le territoire, le développement de la pêche en lac dans les réserves fauniques, zecs et pourvoiries est très limité.

Il n'existe pas de portrait de la pêche dans les plans d'eau du territoire libre. En 1999, 9 311 ombles ont été ensemencés dans le territoire libre ou en terre privée. Les ensemencements en territoire public sont financés en partie par le programme « Festival de la pêche » de la Société de la faune et des parcs du Québec. En 2000, trois projets d'ensemencement de ce type ont été réalisés. En raison de leur petit nombre, les lacs qui se trouvent près des zones habitées subissent une pression de pêche excessive. Même si l'omble de fontaine n'est pas menacé de disparition pour ces plans d'eau, il en résulte tout de même une baisse de la qualité de la pêche qui se traduit par une diminution de la taille et du nombre de prises.

Tableau 11 Récolte des salmonidés dans les territoires structurés de la Gaspésie en 1999.

Espèces	Territoires	Lacs ouverts à la pêche (nombre)	Effort (jour-pêche)	Récolte (nombre de poisson)	Succès (poisson/jour-pêche)
Ombles de fontaine	Parc de la Gaspésie	13	911	4 183 ¹	4,6
	Réserve des Chic-Chocs	26	2 301	10 740	4,7
	Réserve de Port-Daniel	24	1 188	11 108 ¹	9,4
	Zec des Anses	47	6 015	22 246 ¹	3,7
	Zec York-Baillargeon	6	1 450	5 657	3,9
	Pourvoirie des lacs Robidoux	2	642	2 903	4,5
	TOTAL		118	12 507	56 837
Touladi	Réserve des Chic-Chocs	1	ND	72	ND

¹ Inclus également l'omble chevalier.

L'étang de pêche est un type de territoire privé où se pratique la pêche sportive. En 1997-1998, il y avait 22 détenteurs de permis dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Pour cette même année, la récolte des pêcheurs a été de 27 088 ombles de fontaine et 900 ombles chevalier. La gestion des étangs de pêche est maintenant sous la responsabilité administrative du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

La plupart des rivières de la Gaspésie ont le statut de rivière à saumon ce qui y restreint la pêche sportive de l'omble de fontaine. Il reste tout de même un grand nombre de cours d'eau ayant un bon potentiel de développement. Pour la clientèle, la pêche en ruisseau est une activité de second ordre qui se doit d'être revalorisée. Malgré un succès élevé, la taille des ombles de fontaine en moyen et petit cours d'eau est inférieure à celle que l'on retrouve dans les lacs.

c) Principaux aspects réglementaires

La péninsule est dans la zone de pêche 1. La saison de pêche normale s'étend du vendredi précédent le 2^e samedi de mai au 1^{er} lundi de septembre. La pêche au lac York débute le 1^{er} juin alors que pour les lacs « J'arrive », « du Moulin » et « Neuf », la pêche hivernale est permise entre le 20 décembre et le 31 mars. Dans la zone de pêche 2, la saison débute une semaine plus tôt.

Le zonage piscicole régit la production, la garde en captivité, l'élevage, l'ensemencement et le transport, en fonction de la présence de l'espèce dans la zone et du risque de sa propagation pour la faune aquatique locale.

d) Potentiels de mise en valeur

Les lacs étant peu nombreux, il importe d'y optimiser la récolte d'ombles. Quant aux lacs situés en territoire structuré, la mise en valeur commence par l'instauration d'un suivi fiable de la récolte afin d'établir un portrait juste de la problématique. Il importe ensuite d'améliorer l'habitat lorsque requis. Enfin, il devient impératif de recourir auxensemencements s'ils ne risquent pas d'altérer la biodiversité régionale et si l'offre est inférieure à la demande. Il faut aussi envisager l'obligation de la pêche à la mouche exclusive pour certains plans d'eau, et, enfin le déplacement d'omble de fontaine et la pêche hivernale pour des lacs inaccessibles en été. Dans le parc de la Gaspésie, le développement de la pêche se fait suivant un concept de conservation de l'ensemble des ressources naturelles. Lesensemencements n'y sont pas autorisés. Il faut donc miser sur la qualité de l'environnement entourant la pêche plutôt que de miser sur le succès de pêche ou sur la taille des prises. À part la qualité exceptionnelle du milieu, la concentration des lacs à omble chevalier est une caractéristique particulière du parc qu'il faut mettre en valeur.

En ce qui a trait à la mise en valeur du touladi de la réserve faunique des Chic-Chocs, il faudra d'abord développer une série chronologique de données d'exploitation. Dans le parc de la Gaspésie, il serait possible de développer la pêche du touladi au lac Paul. Cependant, cette activité devrait avoir lieu en dehors de la période d'observation des orignaux, soit en hiver ou au printemps. Il faudrait toutefois s'assurer de contrôler l'impact de cette pêche sur la population d'omble chevalier.

La pêche en ruisseau offre plus de possibilités de développement compte tenu que plusieurs rivières et ruisseaux peuvent être mis en valeur. À cette fin, la première étape consisterait à faire connaître les cours d'eau accessibles ainsi que les bons sites de pêche. Ensuite, il faudra aménager ces cours d'eau en commençant par les secteurs les plus près des zones habitées de façon à y augmenter la qualité de pêche et à développer l'accessibilité. Cette mise en valeur devrait se faire par l'intermédiaire des partenaires locaux qui seraient responsables des aménagements et du suivi des récoltes. Cette approche nécessitera toutefois une nouvelle formule de gestion du territoire pouvant répondre à ces besoins particuliers.

4.2.1.2 *Les espèces diadromes*

4.2.1.2.1 *Le saumon atlantique*

a) Description

Le saumon atlantique anadrome fait la renommée de la Gaspésie. Il effectue des montaisons en rivière durant l'été dans le but de se reproduire en automne. Après l'éclosion des œufs au printemps suivant et une période de croissance en rivière pouvant varier de 2 à 5 ans, il migre en eau salée pour y effectuer l'essentiel de sa croissance. Puis, il revient vers sa rivière natale lorsqu'il atteint la maturité sexuelle. Certains reviendront au terme d'un premier hiver en mer, on les appelle alors unibermarin ou madeleineau. Les autres poursuivront leur croissance pour une deuxième année en mer (dibermarin) ou une troisième année (tribermarin), rarement plus, avant de revenir frayer pour une première fois. La vie en mer du saumon atlantique se déroule

loin des côtes, au sud du Groenland et à l'est de Terre-Neuve. Renommé pour sa combativité et recherché pour la qualité de sa chair, le saumon atlantique est l'objet d'intérêt et de convoitise. Il représente aussi chez certains pêcheurs sportifs, le summum des espèces halieutiques à caractère sportif.

Le saumon atlantique est indigène à la portion nordique de l'océan atlantique. Il est présent dans 550 rivières au Canada, dont 116 au Québec. Les stocks mondiaux de saumons présentent actuellement des niveaux de population inquiétants, sans qu'aucun facteur particulier ne puisse à lui seul expliquer la situation. Devant cet état de fait, l'approche de gestion prudente et une réduction de l'exploitation commerciale et sportive de l'espèce sont préconisées. En effet, depuis l'an 2000, la pêche commerciale au Québec est définitivement fermée suite au rachat des derniers permis de pêche commerciale de la basse Côte-Nord. Au point de vue sportif, le Québec est la seule région (à l'exception du Labrador) où l'on autorise encore la récolte sportive de grands saumons sur les rivières ayant les niveaux de montaisons qui dépassent les seuils de conservation. Ainsi, pour d'autres rivières, la remise à l'eau de grands saumons est obligatoire durant toute la saison de pêche.

b) Traits distinctifs régionaux

Le saumon est présent dans tous les réseaux hydrographiques d'importance de la péninsule (annexe 1, carte 18). La qualité des habitats, les eaux froides et les caractéristiques physico-chimiques (oxygène, pH, substrat, etc.) y sont particulièrement favorables à l'espèce et contribuent au maintien de la bonne productivité salmonicole des rivières à saumon. Au total, 18 rivières sont légalement décrétées « rivière à saumon » en vertu du Règlement de pêche du Québec (RPQ). Parmi les rivières en exploitation, onze d'entre elles ont le statut de zec, quatre ont le statut de réserve faunique et deux sont situées sur des territoires non structurés. Dans la majorité des cas, la portion aval de ces cours d'eau sillonne, sur de courtes distances, des terres à tenure privée. Certaines de ces sections sont exploitées avec bail de pourvoirie sans droits exclusifs. Sur les territoires structurés, la gestion de l'exploitation sportive du saumon est déléguée à des organismes du milieu, partenaires de la Société.

En Gaspésie, la pêche commerciale du saumon a définitivement cessé en 1984. Outre l'exploitation sportive, il y a actuellement une pêche de subsistance pratiquée par deux communautés autochtones de la région soit celle de Gesgapegiag et celle de Listuguj. Les modalités d'exploitation de ce type d'activité sont régies par des ententes intervenues entre la Société et les communautés autochtones concernées et renouvelables périodiquement.

À l'instar de la situation mondiale, les stocks de saumons de la Gaspésie ne font pas exception. Les montaisons annuelles d'environ 11 000 saumons observés actuellement (moyenne 1995-1999) représentent des niveaux très inférieurs à la situation observée à la fin des années 80 (tableau 12). Cette baisse se caractérise particulièrement par une diminution des grands saumons dans les montaisons. Certaines rivières ont des niveaux de stock très bas. Afin d'accélérer la mise en production naturelle des rivières déficitaires, un programme annuel d'ensemencement de saumoneaux est en vigueur pour l'ensemble du Québec. Les rivières gaspésiennes qui bénéficient actuellement du plan de production de la Société sont la rivière Nouvelle, la Petite rivière Cascapédia ainsi que les rivières Petit-Pabos et Grand-Pabos. Pour leur part, certains gestionnaires procèdent annuellement à la production et l'ensemencement d'alevins de saumons afin de soutenir les populations ou de développer de nouveaux territoires.

L'activité de pêche sportive du saumon génère environ 20 000 jours de pêche par année pour l'ensemble de la région. On observe une légère baisse de la fréquentation depuis les dernières années, conséquence probable des bas niveaux des montaisons, des mesures plus restrictives d'exploitation des grands saumons et, possiblement, de la diminution générale de l'intérêt des utilisateurs pour la pêche sportive. Ces facteurs expliquent également en grande partie la diminution du nombre des captures sportives enregistrées au cours des dernières années et ce, principalement, au plan des grands saumons.

En rivière, la productivité salmonicole varie d'un cours d'eau à l'autre. Plusieurs facteurs peuvent interagir pour influencer la survie des jeunes saumons, mais leurs impacts relatifs sont encore mal connus.

L'exploitation forestière suscite également beaucoup d'interrogation quant à son impact sur la productivité salmonicole. La réglementation prévoit des bandes de protection de 60 m sur les rives des rivières à saumon en terre publique. Cette protection est supérieure à celle appliquée sur l'ensemble des autres cours d'eau et favorise sûrement une meilleure protection des habitats salmonicoles. Toutefois, une bonne planification des coupes et de la voirie forestière s'avère déterminante afin de limiter les impacts sur l'habitat du saumon. Depuis quelques années, les exploitants forestiers sont de plus en plus sensibilisés à la fragilité de ces habitats et sont mieux disposés quant à l'application de mesures de protection adéquates.

La Gaspésie est, depuis longtemps, reconnue mondialement comme une région salmonicole d'une grande importance au Québec. La pêche du saumon représente encore aujourd'hui un produit touristique très recherché. La mise en œuvre du Programme de développement économique du saumon (PDES), en 1991, a permis de consolider et de développer ce secteur de l'industrie touristique en contribuant à l'accroissement de l'offre, à l'augmentation des stocks de saumons dans les rivières et à l'amélioration de l'accessibilité. Au total, 14 rivières de la région ont pu bénéficier d'un investissement de plus de 11,5 millions de dollars. La fréquentation des rivières de la région 11 représente environ 34 % de l'effort de pêche exercé au Québec.

Une mise à jour récente des plans de mise en valeur des rivières à saumon a été réalisée afin d'actualiser les priorités d'intervention propre à chacune d'elles. En 2000, la Gaspésie bénéficiait d'un Plan de relance à caractère économique. Dans ce cadre, des investissements de plus de 1,5 millions de dollars ont été réalisés pour soutenir, consolider ou développer l'industrie de la pêche sportive du saumon.

c) Principaux aspects réglementaires

Indépendamment de la structure territoriale ou de la tenure des terres, les modalités de pêche sont déterminées en vertu de la Loi fédérale sur les pêches dans le RPQ.

Les rivières à saumon sont généralement situées sur des terres du domaine public. Toutefois, certains tronçons sont situés sur des terrains privés. Dans ces cas, les propriétaires peuvent détenir un droit exclusif de pêche, lequel est accessoire à leur droit de propriété sur le lit de la rivière. Il faut donc obtenir leur permission pour y pêcher. Dans ces cas-ci, les seules autres modalités de pêche sont celles prescrites dans le RPQ.

Sur les terres du domaine public, la gestion de la pêche est aussi assujettie au RPQ. Toutefois, l'activité est gérée par des organismes à but non lucratif dont les modalités de pêche sont

soumises à la réglementation sur les réserves fauniques ou sur les zones d'exploitation contrôlée.

En général, la saison de pêche sportive s'étale du 1^{er} juin au 30 septembre. Dépendamment, du niveau de stocks de saumons présents, les modalités de pêche comportent certaines particularités d'une rivière à l'autre qui peuvent également changer en cours de saison en fonction des montaisons observées.

Sur la plupart des rivières à saumon, des plans d'intervention mi-saison, planifiés conjointement par la Société et les gestionnaires de rivières, sont prévus afin de limiter la récolte de grands saumons en cas de faible montaison. L'établissement d'un contingent annuel par secteur de pêche ou pour l'ensemble d'une rivière s'avère également un moyen permettant de limiter l'exploitation excessive des grands saumons. Toutefois, peu de gestionnaires préconisent cette approche, en raison de la difficulté qu'elle occasionne quant à la gestion de la clientèle.

d) Potentiels de mise en valeur

La rareté actuelle de la ressource saumon est le facteur majeur limitant le développement économique de cette pêche sportive. Cette situation rend nécessaire l'imposition de modalités de pêche plus restrictives quant à la récolte de grands saumons. Ceci représente en fait, la seule avenue permettant d'assurer une production optimale dans les rivières en espérant des conditions de survie plus favorables en mer et le retour de montaisons plus abondantes. Des actions concertées doivent être entreprises afin de consolider et de diversifier la clientèle jusque là habituée, en grande partie à la récolte de grands saumons :

- Sensibiliser les clientèles locale, régionale et provinciale à la remise à l'eau des grands saumons capturés.
- Faciliter l'accessibilité à la pêche sportive du saumon (coûts réduits).
- Assurer la relève (cours d'initiation, location d'équipement, secteurs de pêche réservés, etc.).
- Diversifier la clientèle par la promotion de la pêche sportive sur les marchés canadiens et internationaux.

En somme, les intervenants devront innover en développant des outils promotionnels performants et en adaptant leurs produits aux besoins des nouvelles clientèles.

Le développement d'activités non consommatrices s'avère également un moyen intéressant et complémentaire à la pêche sportive. Un tel développement permettrait de recruter une clientèle additionnelle, et indirectement, de promouvoir l'activité de pêche sportive. Toutefois, certaines de ces activités sans prélèvement peuvent provoquer des conflits d'usage entre utilisateurs. Il est donc important d'assurer un développement de ces activités qui soit respectueux de la ressource et en harmonie avec l'industrie de la pêche sportive. En ce sens, plusieurs possibilités peuvent être identifiées :

- Mise en valeur de sites privilégiés par la mise en place d'infrastructures favorisant l'observation du saumon ou des pêcheurs en action (belvédère, halte, centre d'interprétation).

- Mise en place d'infrastructures et de programmes à caractère éducatif.
- Diversification d'activités de plein air complémentaires dans un souci de cohabitation avec les activités de pêche sportive traditionnelle.
- Diversification des produits offerts par le développement d'activités liées aux autres espèces fauniques présentes et ce, en fonction des saisons (omble de fontaine, éperlan, faune aviaire).
- Mise en place de moyens promotionnels favorisant le développement des activités non consommatrice.

L'acquisition de connaissances est primordiale afin d'assurer une saine gestion de la ressource autant sur le plan du suivi des populations et de leur exploitation que sur le plan des facteurs limitant la productivité salmonicole en rivière et en mer. La recherche est un processus complexe et coûteux. Cependant, les connaissances acquises favorisent inévitablement l'amélioration de notre façon de gérer les populations et leur environnement. De plus, elle peut générer un apport économique important pour la région. À ce titre, certaines priorités peuvent être identifiées :

- Assurer le fonctionnement d'une table de concertation réunissant les divers partenaires et promoteurs régionaux afin d'assurer une cueillette de données standardisées et la définition d'orientations de gestion et de recherche communes.
- Favoriser la réalisation de projets permettant d'évaluer la performance des aménagements antérieurs afin de maximiser les efforts de rétablissement des stocks et l'amélioration des habitats.
- Mettre en place des moyens favorisant le développement de la recherche dans la région (ex. centre d'études, programme régional d'aide financière, groupe universitaire dédié).

Tableau 12 Bilan de la situation du saumon atlantique.

Années	Pêche sportive					Autres prélèvements		Montaison			Déposition d'œufs		
	Captures			Fréquentation (Jour-pêche)	Succès	Pêche de subsistance	Retraits piscicoles et autres	Total	Madeleineaux	Grands saumons	Nombre total de reproducteurs	Oeufs déposés (million)	1 Pourcentage du seuil de conservation
	Madeleineaux	Grands saumons	Total										
1984	152	2 363	2 515	9 845	0,26	93	177	9 149	780	8 369	6 457	31,71	105
1985	392	2 368	2 760	11 238	0,25	121	73	7 852	1 241	6 611	5 019	22,58	74
1986	916	2 953	3 869	12 302	0,31	184	88	11 489	2 757	8 732	7 532	29,64	98
1987	972	2 725	3 697	13 258	0,28	150	164	14 867	4 343	10 524	11 006	40,63	134
1988	1 275	4 672	5 947	17 521	0,34	150	95	18 706	4 170	14 536	12 664	51,48	170
1989	956	4 523	5 479	21 201	0,26	44	133	17 257	3 331	13 925	11 645	49,86	164
1990	1 708	3 650	5 358	19 310	0,28	190	131	16 505	5 053	11 452	11 016	42,21	139
1991	1 369	3 893	5 262	19 844	0,27	221	142	17 111	4 439	12 672	11 714	46,02	152
1992	2 340	4 585	6 925	21 070	0,33	164	220	18 676	5 418	13 258	11 594	45,40	150
1993	2 461	4 171	6 632	22 580	0,29	171	183	16 476	4 822	11 654	9 704	39,76	131
1994	2 083	5 341	7 424	24 421	0,30	203	338	17 270	4 221	13 049	9 544	39,64	131
1995	627	3 539	4 166	20 839	0,20	180	320	14 005	2 250	11 755	9 539	42,00	139
1996	1 404	3 755	5 159	20 330	0,25	181	269	14 150	3 525	10 625	8 722	38,97	129
1997	1 173	2 364	3 537	19 602	0,18	126	188	11 369	3 237	8 132	7 644	30,52	101
1998	1 592	1 387	2 979	19 582	0,15	98	115	9 588	3 622	5 966	6 494	25,61	84
1999	1 140	1 343	2 483	19 313	0,13	116	136	12 622	3 653	8 969	10 003	42,74	141
2000	1 298	1 126	2 424	19 980	0,12	160	187	10 874	3 761	7 113	8 263	32,63	108
Moyenne 1995-1999	1187	2 478	3 665	19 933	0,18	190	206	12 347	3 257	9 089	8 480	35,97	119

¹ Seuil de conservation de la région : 30,31 millions d'œufs.

4.2.1.2.2 *Omble de fontaine anadrome*

a) Description

L'omble de fontaine est largement répandu au Québec. La forme anadrome, appelée communément « truite de mer », se caractérise par des migrations saisonnières entre le milieu dulcicole et l'environnement marin. Après l'éclosion des œufs et une période de croissance variable en rivière, les juvéniles dévalent vers les estuaires au printemps pour y effectuer l'essentiel de leur croissance avant de revenir en rivière pour y passer l'hiver. Les adultes migrent en rivière durant l'été pour frayer à l'automne. Après la période de fraie, ils dévalent tardivement à l'automne vers le tronçon aval de la rivière. Les individus anadromes atteignent des tailles largement supérieures à la forme dulcicole principalement en raison de leur période de croissance en mer. La capture d'individus dont la masse atteignait 4,0 kg a déjà été rapportée.

La biologie et les comportements de l'espèce sont relativement peu documentés. Il semble toutefois que chaque rivière soutient une population génétiquement distincte, avec un taux de retour élevé à la rivière natale. Le taux d'errance semble faible et limité à la région immédiate. La distance de migration en mer se situerait à l'intérieur d'un rayon de 100 km.

b) Traits distinctifs régionaux

L'omble de fontaine anadrome est une espèce que l'on retrouve dans toutes les rivières à saumon de la péninsule et, pratiquement, dans tous les cours d'eau d'importance débouchant sur la mer. Il est toutefois absent des Îles-de-la-Madeleine. Les niveaux de population varient d'une rivière à l'autre. L'accessibilité, la qualité de l'habitat et la compétition interspécifique peuvent expliquer cette situation. Dans les territoires structurés, certaines rivières à saumon soutiennent des populations suffisamment importantes pour offrir aux pêcheurs sportifs, un produit complémentaire. Elles deviennent alors un outil de marketing important pour les gestionnaires de rivières où les stocks de saumons sont faibles.

Un autre segment de la population de pêcheurs pratique, en cours de saison, la pêche sportive de cette espèce dans les estuaires et dans certains autres tributaires et cours d'eau de la région. En plus d'offrir une qualité de pêche appréciable, ce type de pêche est peu coûteux et permet, dans une certaine mesure, de compenser pour la rareté des plans d'eau d'importance pour la pêche sportive de l'omble de fontaine dulcicole. De plus, il permet dans certains cas de prolonger la saison de nombreux adeptes de pêche sportive. La qualité du produit ne réfère pas tant à l'abondance des récoltes quotidiennes qu'à la taille parfois impressionnante des spécimens capturés.

Le niveau de population de chacune des rivières est difficile à déterminer. En Gaspésie, aucun suivi des montaisons de truite de mer n'est réalisé. En territoire libre, le suivi de l'exploitation n'est pas plus effectué, tandis que sur les territoires structurés, un tel suivi est très variable en raison des efforts de sensibilisation des gestionnaires à l'enregistrement des truites de mer et la collaboration des pêcheurs qui varient d'une rivière à l'autre.

Depuis quelques années, des travaux de recherche sont réalisés en partenariat avec des groupes de recherche universitaires et des organismes gestionnaires locaux. L'objectif de ces projets est de fournir aux intervenants privés et gouvernementaux des connaissances plus

complètes sur l'interaction de l'espèce avec son environnement. Le but visé est d'assurer une bonne gestion de cette ressource.

c) Principaux aspects réglementaires

La réglementation concernant la pêche sportive de l'omble de fontaine anadrome diffère selon la zone de pêche. Dans la zone 21, la pêche à l'omble de fontaine anadrome est ouverte à l'année. La limite quotidienne de prises est de 15 ombles.

En ce qui concerne la réglementation relative à cette espèce dans la zone de pêche 1, la période de pêche correspond généralement à la même que celle qui s'applique à l'omble de fontaine dulcicole. Elle s'étend du vendredi précédent le 2^e samedi de mai au 1^{er} lundi de septembre. Dans la zone de pêche 2, elle débute une semaine plus tôt. Le contingent quotidien est de 15 ombles.

Dans les sections de rivières décrétées « rivière à saumon » en vertu du RPQ, la saison de pêche correspond en général à celle qui s'applique à la pêche sportive du saumon atlantique. Le contingent quotidien dans ces secteurs a été fixé à cinq ombles dans la majorité des cas. Toutefois, il existe des particularités quant à certains tributaires et à certaines sections d'embouchures de rivières à saumon situés dans la zone de pêche 1, où la période de pêche et le contingent diffèrent. Ces particularités locales rendent la réglementation plus complexe. Il est recommandé de la consulter afin de connaître les particularités des différents secteurs.

d) Potentiels de mise en valeur

L'omble de fontaine anadrome représente un potentiel halieutique et économique important pour la région. Sa mise en valeur nécessite au préalable l'amélioration des connaissances sur l'espèce afin d'en assurer une saine gestion. Des actions concertées doivent être réalisées afin de favoriser l'acquisition des connaissances requises. À ce titre, certaines priorités peuvent être identifiées :

- Instauration d'un suivi adéquat de l'exploitation sur les territoires structurés.
- Caractérisation de l'exploitation dans les secteurs non structurés et fortement exploités (ex. embouchures de rivières).
- Caractérisation des secteurs de production.
- Mise en place, dans la région, de moyens favorisant le développement de la recherche sur la biologie et l'écologie de l'espèce (ex. centre d'études, programme régional d'aide financière).

La mise en valeur de cette espèce constitue un choix logique afin de soutenir et de diversifier les activités halieutiques. L'omble de fontaine est une espèce fortement appréciée par la majorité des pêcheurs québécois et non-résidents. La taille potentielle des spécimens anadromes, la qualité du combat qu'elle offre et la finesse de sa chair contribuent à l'attrait particulier de cette pêche. Plusieurs moyens favorisant la mise en valeur de cette espèce par des actions consommatrices ou non peuvent être identifiées :

- Mise en place d'infrastructures favorisant le développement de secteurs non exploités présentant un bon potentiel.

- Mise en place de modalités de pêche favorisant l'accessibilité de cette ressource en territoire structuré (rivière à saumon).
- Promotion de la pêche sportive de l'espèce en estuaire aux plans régional et provincial.
- Promotion du produit sur les marchés national et international.
- Mise en valeur des sites privilégiés par la mise en place d'infrastructures favorisant l'observation de la ressource (fosse de rétention, frayère).
- Mise en place d'infrastructures et de programmes à caractère éducatif.
- Mise en place de moyens promotionnels favorisant le développement d'activités non consommatrices.

4.2.1.2.3 *L'éperlan arc-en-ciel*

a) Description

L'éperlan arc-en-ciel est un poisson essentiellement pélagique vivant en banc près des régions côtières. On le retrouve dans les eaux marines autour de la péninsule et des Îles-de-la-Madeleine. Dès le début de la période hivernale, il quitte progressivement la mer à destination des grands estuaires, en préparation de la fraie qui aura lieu en eau douce, peu après la débâcle du printemps. Malgré une fécondité élevée, l'abondance relative de cette espèce peut varier considérablement d'une année à l'autre, dû à l'effet de plusieurs facteurs de mortalités importantes incluant la prédation et le cannibalisme.

b) Traits distinctifs régionaux et principaux aspects réglementaires

La péninsule

Quoique l'éperlan arc-en-ciel soit présent toute l'année dans les eaux autour de la péninsule gaspésienne, c'est surtout durant l'hiver qu'on observe de grandes concentrations de cette espèce près des embouchures des cours d'eau, notamment dans le secteur situé entre l'extrémité est de la péninsule et le fond de la Baie-des-Chaleurs. La rivière Ristigouche constitue un habitat particulièrement propice pour la fraie, et son estuaire est très favorable au développement des juvéniles de cette espèce. Par conséquent, l'éperlan arc-en-ciel y est abondant.

Pêche sportive

Bien que l'exploitation sportive de cette espèce de poisson dans la région soit permise selon des modalités et des saisons de pêche très variées, incluant la pêche printanière d'avril à mai au carrelet et à l'épuisette, la pêche hivernale au harpon de décembre à mars dans certaines rivières, et bien sûr la pêche à la ligne à l'année sur les quais, c'est l'activité de la pêche blanche qui est la plus populaire. La méthode favorisée par les utilisateurs de la région est la pêche à la dandinette, munie de plusieurs hameçons appâtés. Mentionnons que le permis de pêche n'est pas requis pour les résidents dans la zone 21. La limite de prises quotidienne pour cette espèce est de 120 poissons.

Plusieurs pêcheurs utilisent des cabanes de pêche installées sur la glace dans les embouchures de rivières. En 2001, on recensait 515 cabanes de pêche entre Restigouche et Gaspé, les plus fortes concentrations étant observées dans les secteurs de Pointe-à-la-Garde–Escuminac avec 240 cabanes, et dans la baie de Gaspé avec 99 cabanes. À certains endroits, la location de cabanes de pêche ainsi que l'équipement de pêche approprié sont offerts. La récolte annuelle totale de cette pêcherie est estimée à plus de 20 tonnes métriques (t) annuellement. Plusieurs facteurs comme l'abondance de l'espèce, ses déplacements ainsi que les conditions climatiques et de la glace peuvent influencer grandement le succès et la durée de la saison de pêche d'une année à l'autre.

Pêche commerciale

Les débarquements annuels d'éperlan arc-en-ciel dans le secteur se situant de Gaspé à Miguasha, où il s'effectue une pêche automnale à l'aide des filets maillants, seines et verveux, sont relativement modestes, soit entre trois et cinq t. Les débarquements effectués pendant la période hivernale dans le secteur de Miguasha–Pointe-à-la-Garde avec une moyenne annuelle de 164 t constituent les plus importants pour cette espèce de poisson au Québec. En effet, 95 % des débarquements commerciaux québécois d'éperlans proviennent de la pêcherie de Miguasha. En 2000, la pêche commerciale de Miguasha était effectuée par 21 détenteurs de permis qui pratiquaient la pêche au moyen de 92 engins, filets-réservoirs et filets-poches. Les résultats du suivi biologique de la population exploitée effectué depuis quelques années, démontrent qu'elle peut soutenir le niveau d'exploitation actuel.

La pratique de la pêche commerciale entre parfois en conflit avec celle de la pêche sportive. Les pêcheurs sportifs souhaiteraient que des zones exclusives soient désignées pour leurs activités.

Les Îles

L'éperlan arc-en-ciel est relativement abondant dans les eaux entourant l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Son abondance semble même être nettement supérieure au potentiel des habitats disponibles pour la fraie de cette espèce. Il est probable que les populations d'éperlans arc-en-ciel présentes autour de l'archipel proviennent, du moins en partie, des provinces avoisinantes.

Pêche sportive et pêche commerciale

Bien que la pêche sportive à la ligne soit réglementée, une limite de prise de 60 éperlans par pêcheur par jour est imposée dans les eaux intérieures des Îles-de-la-Madeleine, elle est peu pratiquée par la population locale. À l'heure actuelle, la pêche commerciale de l'éperlan arc-en-ciel, qui s'étend du 1^{er} octobre au 31 janvier, a une connotation plus sportive que commerciale. La population madelinienne définit cette activité comme une pêche « de subsistance » ou « traditionnelle et ancestrale ». Cette pêcherie, plutôt sportive et sociale, engendre peu d'activités économiques bien qu'elle requiert des engins de pêche commerciale. Dans les années 80, le plan de pêche établissait à 5 354, le nombre d'engins maximum, filets maillants, seines et trappes. Depuis l'imposition d'un moratoire en 1995, un nombre maximal de 1 708 engins est autorisé. En 1997, 6 % des madelinots détenaient un permis de pêche commerciale à l'éperlan. Les débarquements déclarés dans les années 90 variaient entre deux et 15 t.

c) Potentiels de mise en valeur

- Promouvoir la mise en valeur de la pratique de la pêche sportive par une clientèle étrangère qui fréquente déjà la région dans le cadre d'autres activités de plein air, comme par exemple les voyages à forfait en motoneige.
- Promouvoir la mise en valeur de cette activité auprès de la population locale et régionale par le développement d'activités et de fêtes familiales.
- Désigner une zone de pêche sportive dans la région de Miguasha afin de permettre le développement et la mise en valeur d'un produit récréo-touristique plus structuré.
- Développer davantage la transformation et la mise en marché du produit de la pêche commerciale.

La caractérisation génétique de la population d'éperlan arc-en-ciel fréquentant l'archipel est requise afin d'être en mesure de préciser les axes de développement et de mise en valeur à privilégier.

4.2.1.2.4 *L'anguille d'Amérique*

a) Description

L'anguille d'Amérique est une espèce catadrome. Elle fréquente les eaux douces du bassin hydrographique du Saint-Laurent et migre pour se reproduire dans la mer des Sargasses. Les larves dérivent à l'aide des courants marins vers l'estuaire et le Golfe. Ce séjour en mer dure un peu plus d'un an. L'anguille croît ensuite pendant 5 à 20 ans dans nos eaux douces avant de retourner à la mer. Toutes les anguilles capturées au Québec, à quelques exceptions près, sont des femelles issues de la même population génétique. Ce phénomène demeure encore inexpliqué. De façon générale, la population d'anguille d'Amérique est vraisemblablement en déclin dans l'ensemble de son aire de répartition.

b) Traits distinctifs régionaux et principaux aspects réglementaires

Il semble que l'espèce soit présente en faible quantité dans la plupart des cours d'eau de la région, à l'exception des Îles-de-la-Madeleine, et possiblement, de la rivière Ristigouche, où elle serait plus abondante. En Gaspésie, cette espèce est très peu recherchée par les pêcheurs sportifs et l'activité de la pêche commerciale est relativement faible.

La pêche commerciale de l'anguille est permise, durant toute l'année, à l'ouest de Ruisseau-à-Rebours au moyen de trappes. Elle est autorisée au moyen de verveux, du 1^{er} septembre au 31 décembre, dans la Baie-des-Chaleurs.

Aux Îles-de-la-Madeleine, la pêche commerciale de l'anguille, à l'aide de verveux, de trappes et de seines, est autorisée du 1^{er} août au 31 octobre. Elle l'est également du 15 juin au 15 septembre à l'aide de lignes dormantes. Comme dans le cas de l'éperlan arc-en-ciel, cette pêche très populaire a aussi une connotation plus récréative que commerciale.

Une station d'échantillonnage pourrait être instaurée sous peu dans le bassin hydrographique de la rivière Ristigouche dans le cadre d'un réseau de suivi de la population d'anguilles du Québec. L'intérêt particulier pour la rivière Ristigouche est attribuable à l'absence de centrale hydroélectrique et que ses eaux ne reçoivent que peu ou pas de pollution ou de contaminant chimique. Il est possible que la population d'anguilles de la rivière Ristigouche n'ait pas subi de déclin aussi marqué qu'ailleurs.

c) Potentiels de mise en valeur

Parallèlement à son exploitation pour des fins alimentaires, les compagnies pharmaceutiques s'intéressent, depuis quelques années, à développer l'utilisation de l'anguille dans le domaine biomédical. Une entreprise pharmaceutique a récemment entrepris des recherches dans le but d'utiliser le cartilage d'anguille dans le cadre de traitements contre le cancer.

4.2.1.2.5 *L'alose savoureuse, le gaspareau, la lamproie, le bar rayé et l'esturgeon noir*

a) Description, traits distinctifs régionaux et principaux aspects réglementaires

L'alose savoureuse (*Alose sapidissima*) et le gaspareau (*Alose pseudoharengus*) appartiennent tous deux à la grande famille des harengs. Les reproducteurs effectuent leur migration de fraie en mai et juin dans les rivières, puis redescendent en mer avant la fin du mois d'août. En général, à l'exception du bassin hydrographique de la rivière Ristigouche, on ne possède que très peu de données précises sur l'abondance et la migration de ces deux espèces au large de nos côtes. Dans les secteurs du Golfe et dans l'estuaire maritime, leur déplacement vers l'amont semble assez rapide et passe presque inaperçu, exception faite de quelques captures occasionnelles dans les trappes fixes des pêcheurs commerciaux ou par la pêche récréative sur les quais, entre la mi-mai et la mi-juin. Dans la rivière Ristigouche, malgré leur abondance relative au moment de la migration vers les frayères, ces espèces de poissons ne font présentement l'objet d'aucune pêche sportive ou commerciale organisée. Une expérience de pêche sportive en estuaire en juin et juillet dans le secteur Oak Bay à Pointe-à-la-Croix s'est avérée infructueuse. Dans ce cours d'eau, on estime que l'arrivée des géniteurs et leur remontée en eau douce ont lieu en juin, un peu plus tardivement que dans le Saint-Laurent. Il faut noter que, même dans les provinces maritimes où l'alose savoureuse est relativement abondante, la pêche sportive de cette espèce demeure marginale, les plus fortes remontées ayant souvent lieu dans les rivières à saumon où seule la pêche à la mouche est autorisée. Par contre, la pêche commerciale pour ces espèces de poissons, notamment pour l'alose savoureuse, y est bien développée.

La biologie de la lamproie marine (*Petromyzon marinus*) est très peu documentée au Québec. Les adultes séjournent en mer le long des côtes et reviennent frayer en eau douce dans les rivières. Comme presque partout ailleurs en Amérique du Nord, cette espèce ne suscite aucun intérêt, que ce soit pour la pêche sportive ou commerciale. Par contre, en Europe, on la considère, depuis longtemps comme un mets délicat et recherché. La lamproie marine est probablement présente dans l'ensemble des bassins hydrographiques de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Cependant, très peu de données précises sont disponibles en ce qui concerne sa répartition et son abondance.

Le bar rayé (*Morone saxatilis*), un poisson typique des estuaires de la côte atlantique, a disparu du Saint-Laurent vers le milieu des années 60. Cette espèce se reproduit en rivière, mais réalise la plus grande partie de sa croissance en eau saumâtre ou salée, en estuaire ou près des côtes. Jusqu'à la fin des années 50 le bar rayé faisait l'objet d'une pêche sportive surtout le long de la rive sud du fleuve, entre le lac Saint-Pierre et Rivière-du-Loup. Le bar rayé figure actuellement sur la liste des espèces de la faune vertébrée menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées. Un projet de réintroduction de l'espèce dans les eaux du fleuve est présentement à l'étude. La population de bar rayé du sud du Golfe semble être, au point de vue souche génétique, la source d'approvisionnement la plus propice pour les besoins du projet de réintroduction. Présentement, les pêches sportives et commerciales de cette espèce ne sont pas autorisées au Québec. Aujourd'hui, la présence du bar rayé dans les eaux intérieures du Québec est occasionnellement rapportée dans la baie des Chaleurs de la rivière Malbaie jusqu'à Miguasha. Cette population, de toute évidence, serait apparentée à la population de bar rayé du sud du Golfe qui s'étend de Percé jusqu'à l'ouest de l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse.

L'esturgeon noir (*Acipenser oxyrinchus*) est une espèce anadrome qui quitte les régions marines côtières et les estuaires pour venir frayer en eau douce, entre la fin mai et le début juillet. Des inventaires récents ont démontré que les seules frayères connues de cette espèce au Québec sont localisées dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Portneuf en amont de Québec. Après la fraie, les reproducteurs retournent dans les eaux marines de l'estuaire moyen et du golfe Saint-Laurent où ils peuvent séjourner plusieurs années avant de frayer à nouveau. Dans la région de l'estuaire moyen, cette espèce fait l'objet d'une pêche commerciale, dont le contingent annuel total est fixé à 60 t. Le Québec est aujourd'hui le seul endroit en Amérique où la pêche commerciale de l'esturgeon noir est encore permise. Une baisse progressive du succès de pêche de cette espèce est observée depuis 1994. Il semble qu'elle soit présente dans les eaux de la Gaspésie. Cependant, à l'exception des quelques captures occasionnelles rapportées par des pêcheurs commerciaux, très peu de données sont disponibles sur la répartition et l'abondance de l'esturgeon noir dans la région. Cette situation reflète probablement le peu de disponibilité d'habitat favorable à cette espèce. Présentement, l'espèce n'est pas exploitée commercialement dans la région. Cependant, la pêche sportive est permise, dans la zone 21, du 15 juin au 31 octobre. Dans ce cas, une limite quotidienne de prise d'un esturgeon s'applique.

b) Potentiels de mise en valeur

- Évaluer le potentiel de développement de la pêche commerciale pour l'alose et le gaspareau.
- Expérimenter la pêche sportive à l'alose en rivière.
- Évaluer le potentiel de récolte de la lamproie marine dans les rivières de la région.
- Utiliser la souche génétique de la population de bar rayé de la Gaspésie dans un éventuel projet de restauration d'une population viable dans les eaux du fleuve Saint-Laurent.

4.2.1.3 Les espèces marines

a) Description, traits distinctifs régionaux et principaux aspects réglementaires

La gestion des poissons marins relève directement du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO). Les espèces décrites à ce chapitre sont celles qui font l'objet d'une pêche récréative populaire, tant auprès des pêcheurs locaux que des touristes pendant la saison estivale sur les quais de la région. Il s'agit de la morue, du maquereau (*Scomber scombrus*), de la plie lisse (*Liopsetta putnami*) et du capelan (*Mallotus villosus*). Les mouvements journaliers de ces espèces de poissons les amènent souvent dans la zone côtière. Le maquereau est surtout présent près des côtes durant la période où la température est plus chaude en juillet et août. Il quitte le Golfe en automne pour aller hiverner dans l'Atlantique. La plie lisse vient frayer près des côtes à la fin du printemps mais, comme le capelan, elle demeure dans le Golfe toute l'année. La morue préfère des eaux relativement froides, et, pour cette raison, on la retrouve surtout en profondeur. Elle est ainsi plus rarement accessible à partir des quais. De sorte qu'il faut habituellement utiliser une embarcation pour atteindre les sites de pêche. Une exception cependant sur la rive nord de la péninsule. Il y a plusieurs endroits où il est possible de pêcher à partir du rivage au printemps. Durant cette période, la morue s'approche des côtes pour s'alimenter surtout de capelan. En hiver, la morue migre vers le sud du Golfe Saint-Laurent. Durant cette saison, l'ogac (*Gadus ogac*), une petite morue arctique, est présente sur nos côtes, mais elle n'est pas pêchée.

Le capelan est également pêché intensivement pendant la période de la fraie au printemps, en juin et durant la nuit. Les adultes reproducteurs « roulent » alors dans la zone où les vagues se brisent sur les grèves de gros sable et de gravier fin où ils déposent les oeufs. Ce phénomène spectaculaire de fraie nocturne est observé sur plusieurs grèves autour de la pointe de la péninsule. C'est le cas de Cap-Bon-Ami, de Cap-des-Rosiers, du Cap-aux-Os, de la Plage Haldimand, jusqu'à Coin-du-Banc. La pêche récréative est alors effectuée à l'aide d'engins de pêche tels le carrelet, l'épuisette et la seine.

La fréquentation des quais par les pêcheurs sportifs a diminué progressivement depuis les dix dernières années. Cette diminution est attribuable non seulement à la baisse de popularité de cette pratique récréative, mais aussi au fait que le nombre de quais dans la région a diminué depuis quelques années. Le gouvernement fédéral, propriétaire des quais, poursuit son programme de délaisement des quais désaffectés. Lorsque les municipalités concernées ne sont pas intéressées à prendre possession des structures existantes, celles-ci sont tout simplement démantelées. Si, par contre, les municipalités désirent se porter acquéreur, des réparations majeures, souvent par des enrochements massifs et surdimensionnés, doivent être effectuées avant que les installations ne soient cédées. Ces réparations ont comme résultat de couper l'accès direct des pêcheurs à l'eau et, à toutes fins pratiques, freinent à la pêche sportive sur les quais.

Enfin une dernière espèce de poisson, le fondule barré est un petit poisson estuarien très tolérant aux variations de salinité et particulièrement abondant dans les estuaires, les barachois, les lagunes et les marais salés littoraux. Ce poisson fait l'objet d'une pêche commerciale très limitée aux Îles-de-la-Madeleine où il est récolté pour produire de l'appât pour la pêche aux autres espèces de poissons.

b) Potentiels de mise en valeur

- Promouvoir la mise en valeur de la pêche populaire sur les quais de la région (brochures, cartes de localisation, etc.).
- Protection, entretien ou restauration des quais désuets offrant un intérêt pour la pêche sportive ou comme halte pour les touristes.
- Amélioration de l'accès sur les quais existants pour les visiteurs.
- Programmes d'éducation et d'interprétation de la fraie du capelan dans les écoles, les musées et les centres d'interprétation de la région, ce qui contribueraient grandement à la mise en valeur de l'espèce.
- Développer la pêche d'hiver à l'ogac.

4.2.2 La grande faune

La grande faune est très présente dans la région. On y retrouve le caribou, l'original, l'ours noir et le cerf de Virginie. Aucune de ces espèces n'est toutefois présente aux Îles-de-la-Madeleine.

4.2.2.1 Le caribou

a) Description

Le caribou a une distribution circumpolaire. C'est une espèce adaptée aux milieux pauvres en nourriture où il se trouve en faible densité. On trouve trois écotypes de caribous au Québec et ils font tous partie d'une seule espèce, le caribou des bois. Le caribou de la Gaspésie est une population montagnarde composée de moins de 200 individus vivant principalement dans le parc de la Gaspésie. Les caribous des bois peuvent atteindre 200 kg et sont les seuls cervidés où les individus des deux sexes portent des bois.

b) Traits distinctifs régionaux

Les caribous présents en Gaspésie sont les derniers représentants des hardes qui peuplaient le Québec au sud du Saint-Laurent, les provinces maritimes et les états de la Nouvelle-Angleterre. Il s'agit d'un groupe génétiquement isolé. Leur écologie adaptée aux territoires montagneux est particulière. Ce type d'adaptation ne se retrouve qu'à un seul autre endroit au Québec, situé à la frontière du Labrador. La population de caribous en Gaspésie passa d'environ 1 000 individus en 1957 à moins de 200, aujourd'hui. Il est particulièrement vulnérable aux pertes d'habitats dues à l'exploitation forestière ou minière, au prélèvement par la chasse et au dérangement associé aux activités humaines. Au début des années 80, l'arrivée du coyote et la prédation qu'il effectue sur les faons, sont venues accroître la menace qui pèse sur le caribou. Malgré que ce dernier passe la majorité de son temps dans le parc de la Gaspésie, il utilise aussi des territoires adjacents où il faut maintenir l'intégrité des composantes qui lui sont nécessaires tels que les lichens arboricoles, la principale source alimentaire disponible en période hivernale. Pour rencontrer cet objectif, un plan d'aménagement forestier a été élaboré et mis en œuvre conjointement par les directions régionales de la Société et du MRN. Ce plan sera intégré au règlement désignant le caribou de la Gaspésie comme « espèce vulnérable ». Des projets de

recherche sont actuellement en cours afin de mieux connaître le comportement et l'habitat du troupeau. La Société achève un projet triennal de télémétrie afin d'identifier le territoire utilisé, tandis que le MRN finance des projets de recherches sur l'habitat et l'alimentation du caribou.

c) Principaux aspects réglementaires

La chasse au caribou de la Gaspésie est interdite. De plus, un règlement le désignant espèce vulnérable, protégeant son habitat a été adopté récemment par le gouvernement du Québec.

d) Potentiels de mise en valeur

Le caribou est l'espèce vedette du parc de la Gaspésie. Victime de sa popularité, les visiteurs modifient le comportement du caribou au plan du temps d'alimentation et de l'utilisation de certains sommets. Le développement d'activités récréo-touristiques dans le territoire fréquenté par le caribou doit se faire en minimisant les interactions dans les secteurs actuellement aménagés pour la randonnée et en interdisant l'accès aux sommets importants utilisés par les caribous.

4.2.2.2 *L'orignal*

a) Description

L'orignal est le plus grand de nos cervidés. C'est un animal impressionnant pouvant atteindre un poids de 600 kg et une taille de 195 cm à l'épaule (Bubenik 1997). C'est un habitant exclusif à l'hémisphère nord dont la distribution est intimement associée à la forêt boréale dominée par les résineux. Il est bien adapté au type d'habitat offert par les fréquents cycles naturels de rajeunissement de la sapinière ou résultant de l'exploitation forestière. Sa taille imposante et sa robustesse lui permettent d'affronter, avec succès, la rigueur du climat gaspésien et de se déplacer dans la neige profonde avec une certaine aisance. D'ailleurs, les températures supérieures à 5,1 °C en hiver et de 14 °C en été, constituent des facteurs de stress pour cette espèce (Karns 1997). C'est ce qui limite sa distribution vers le sud. C'est un animal plutôt sédentaire qui n'effectue pas de grande migration et ses déplacements quotidiens sont généralement inférieurs à 1,0 km. Bien qu'il varie selon les saisons, sur une base annuelle, son domaine vital s'étend sur environ 125 km² (Labonté et al. 1993). Sa productivité est moyenne avec environ 1,1 faon produit par femelle de 1,5 an et plus.

b) Traits distinctifs régionaux

La péninsule gaspésienne est une région où l'orignal est très présent. Le climat frais et la prédominance de la sapinière à bouleau blanc de l'est sont les facteurs déterminants de cette situation. De plus, l'exploitation forestière intense favorise un rajeunissement continu de la forêt ce qui est favorable à l'espèce. Ce phénomène existe aussi naturellement en absence d'exploitation grâce aux feux, aux chablis et aux épidémies d'insectes. À l'intérieur de la péninsule, l'orignal est plutôt rare en milieu urbain et agroforestier. Sa présence est de faible densité dans la sapinière à bouleau jaune, mais il est très abondant dans la sapinière à bouleau blanc. La chasse sportive est le principal facteur de contrôle de cette population. La présence des parcs et des réserves fauniques, où la chasse est, soit interdite, soit limitée et la population élevée, favorisent son maintien d'une manière favorable dans l'ensemble de la région en alimentant les territoires adjacents. L'ours noir est son seul ennemi naturel et peut exercer, à l'occasion, de la prédation chez les faons.

L'orignal est le gibier de prédilection des chasseurs gaspésiens, qui, lors de la saison de chasse à l'orignal envahissent la forêt. Ce phénomène a des répercussions sociales notables puisqu'il occasionne des problèmes de gestion du personnel pour plusieurs entreprises. Il a aussi des impacts économiques régionaux majeurs liés aux dépenses des chasseurs. Cette grande popularité entraîne aussi une sorte de compétition malsaine entre les chasseurs, qui de plus en plus, utilisent l'obstruction et l'intimidation afin de s'appropriier des parties de territoires libres à des fins personnelles. Cette situation constitue un frein important au développement de l'activité et élimine même la possibilité pour de nouveaux chasseurs provenant de l'extérieur de fréquenter la région. La récolte des orignaux par les autochtones est restreinte bien qu'elle soit en croissance depuis dix ans.

L'inventaire aérien réalisé durant l'hiver 2000, a permis d'établir que la population atteignait 5 606 individus pour une densité de 4,16 orignaux/10 km²; que le taux d'exploitation par la chasse à l'automne 1999 se situait à 34,9 % pour les mâles, 14,9 % pour les faons et 6,3 % pour les femelles. Finalement, cette population en croissance avait triplée entre l'hiver 1992 et l'hiver 2000, conséquence de l'application du plan de gestion qui limitait considérablement la récolte des femelles adultes (Landry et al. 2001). Par ailleurs, le suivi de la chasse permet de constater que les chasseurs d'orignaux bénéficient d'un succès supérieur à 15,0 %. Dans l'ensemble, on peut considérer que la population d'orignal de la péninsule se porte très bien et qu'elle est susceptible de continuer à croître au cours des prochaines années grâce aux modalités d'exploitation restrictives qui continuent d'être appliquées dans un contexte où la capacité de support de l'habitat n'est pas atteinte. Cette situation se reflète bien dans l'évolution de la récolte annuelle comme l'indique la figure 1.

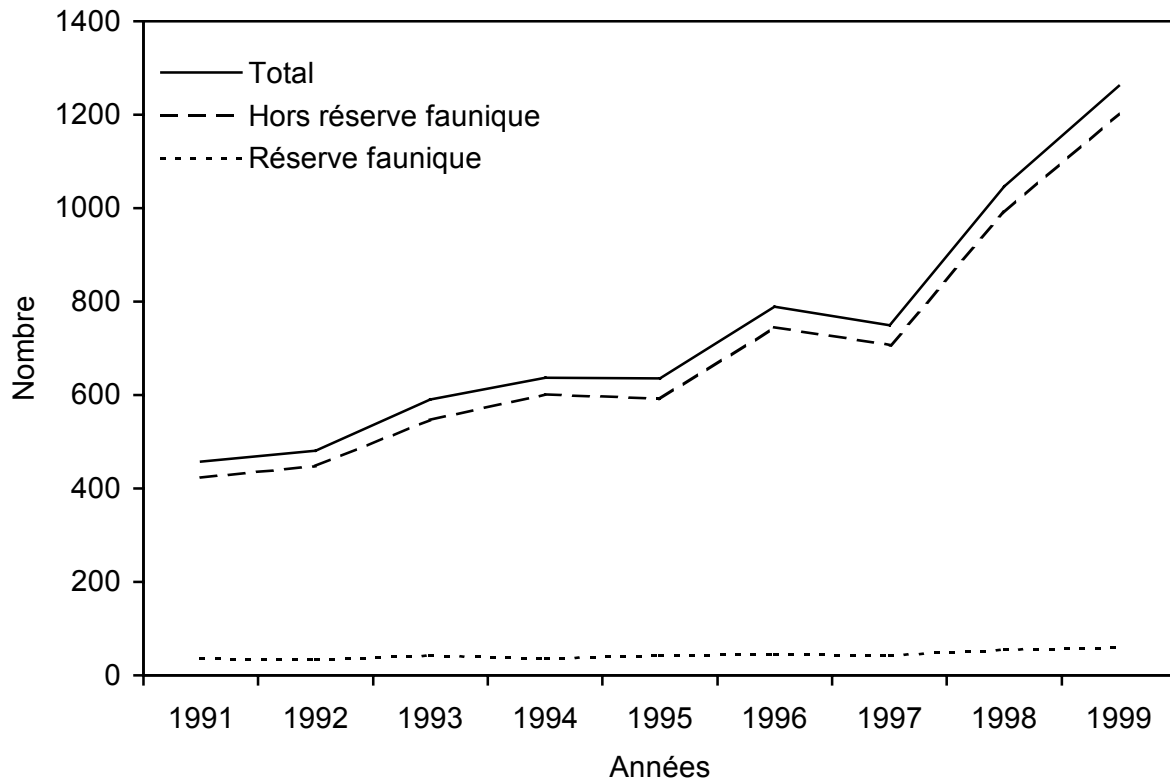


Figure 1 Récolte des orignaux par la chasse sportive dans la région 11.

c) Principaux aspects réglementaires

Les principales modalités de protection et d'exploitation de cette espèce sont établies à l'intérieur d'un plan de gestion quinquennal (Lamontagne et Jean 1999). Le plan de gestion actuellement en vigueur prévoit une saison de chasse à l'arc d'une durée de neuf jours et une autre, à l'arme à feu, de neuf jours également. Aussi la protection du segment femelle est assurée par le contingentement du nombre de permis spécifiques. Enfin, la saison de chasse à l'arme à feu, plutôt tardive dans la région, a lieu après la période d'accouplement afin de maintenir la productivité du cheptel. Il faut noter que dans la zone de chasse 2, la récolte des femelles est autorisée sans protection du segment femelle une année sur deux.

d) Potentiels de mise en valeur

Le bon état de la population et son accroissement probable permet d'envisager une augmentation de la récolte. Il en résulte un certain potentiel de mise en valeur. Toutefois, cette possibilité rend nécessaire l'adoption de modifications majeures à l'actuel mode de gestion de cette activité. Sur ce plan, le maintien du statu quo aurait fait en sorte que les nouveaux surplus récoltables seraient prélevés par les utilisateurs actuels sans augmentation appréciable de l'activité. Certains chasseurs, recherchant un succès maximal, s'approprient le territoire d'une manière telle qu'ils dissuadent les nouveaux chasseurs potentiels de pratiquer ce sport. Certaines avenues de développement peuvent être néanmoins identifiées :

- Augmenter le nombre de chasseurs dans la réserve Chic-Chocs en fonction de la croissance de la population de l'orignal.
- Augmenter le nombre d'utilisateurs en territoire libre en facilitant l'accès pour les nouveaux chasseurs (exemple : gestion des terrains de chasse).
- Ajouter une nouvelle saison de chasse structurée et réservée aux non-résidents avec obligation d'utiliser les services d'hébergement du réseau touristique actuel ainsi que les services de guides locaux.
- Mettre en valeur les produits secondaires tels que les peaux, les panaches et les sabots.

Des activités non consommatrices existent déjà dans le parc de la Gaspésie avec des visites guidées d'appel et d'observation de l'orignal en période de rut. Cette activité qui mériterait d'être offerte sur plusieurs sites est cependant difficile à concilier avec la chasse qui se pratique à l'extérieur des territoires protégés. Des activités d'observation et d'interprétation de l'animal et de son habitat pourraient quand même être favorisées sur une base annuelle :

- Intensifier les activités d'observation et d'interprétation dans les territoires structurés en réservant des secteurs à cet effet.
- Créer des sanctuaires de chasse sur des sites stratégiques situés dans les territoires non organisés afin de faciliter les activités non consommatrices en période de chasse comme en bordure des réserves écologiques par exemple.
- Structurer des activités d'observation hivernales dans certains ravages.

- Mettre sur pied un centre d'interprétation régional de « l'original, de son habitat et de la culture autochtone ».

4.2.2.3 Le cerf de Virginie

a) Description

Le cerf de Virginie est un autre cervidé d'intérêt de la région. Originaire du sud, il a profité du défrichement des terres agricoles, des coupes forestières et de l'élimination du loup (*Canis lupus*), au sud du Saint-Laurent, pour coloniser la péninsule où la première mention de sa présence fut rapportée au cours des années 1800. C'est un animal relativement petit d'environ 91 cm de hauteur à l'épaule, mais qui nous apparaît généralement plus grand en raison de son long cou, de ses pattes fines et du panache présent chez les mâles. Le poids moyen de l'adulte varie de 45 kg pour la femelle à 68 kg pour le mâle (Sauer 1984).

En été, il préfère les habitats semi-ouverts du milieu agroforestier ou du milieu forestier. Sous nos latitudes, il a la particularité de se concentrer sur des sites particuliers en hiver. Ces aires de confinement sont communément appelées « ravages ». Ces habitats offrent des conditions d'abri et d'alimentation favorables au cerf et sont essentiels à sa survie. Leur disponibilité peut limiter la croissance des populations (annexe 1, carte 19). La migration entre les habitats d'été et ceux d'hiver s'effectue sur une distance moyenne de 20 km et il n'est pas exceptionnel d'observer des migrations de 40 km. C'est le plus productif de nos cervidés avec environ 1,35 faon produit par femelle de 1,5 an et plus.

b) Traits distinctifs régionaux

En raison de sa morphologie, petite taille et pattes fines, le cerf de Virginie est un animal très mal adapté aux conditions de neige de la région. Il se retrouve d'ailleurs ici à la limite nord de sa distribution géographique qui s'étend jusqu'en Amérique centrale vers le sud. Cette situation occasionne des fluctuations drastiques du niveau de sa population. Celle-ci augmente graduellement au cours des périodes favorables pour atteindre parfois des sommets comme celui observé au milieu des années 80. Puis à la suite d'une série d'hivers difficiles, cette population peut décliner très rapidement. Ces fluctuations ont été accentuées avec l'arrivée du coyote (*Canis latrans*) à la fin des années 70. Celui-ci exerce une prédation dans les ravages d'hiver d'autant plus efficace que les conditions de neige sont difficiles pour le cerf.

Suite au déclin majeur survenu vers 1990, la chasse du cerf est demeurée fermée depuis 1992 dans la partie de la région comprise dans la zone de chasse 1. Cette activité était très populaire auprès des 10 000 chasseurs de cette zone de chasse. Ils y exerçaient environ 90 000 jours récréation annuellement et y effectuaient des dépenses de l'ordre de 6,9 millions de dollars. Un plan de redressement de l'espèce a permis d'atteindre le seuil de conservation fixé à 2 000 cerfs. À l'automne 1999, un programme de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie a été implanté. Il vise à retrouver et à maintenir, à long terme, les bénéfices socio-économiques générés par cette ressource. Les interventions privilégiées sont le contrôle de la prédation par le coyote, le nourrissage d'urgence et l'aménagement de l'habitat. Dans la partie de la région comprise dans la zone de chasse 2, la chasse a été suspendue entre 1993 et 1995.

Dans la région, l'aménagement des ravages sur des terres privées pose un problème en raison du morcellement des ravages en une série de pochettes de cerfs. La situation est différente sur

les terres publiques où les ravages sont bien localisés et des plans d'aménagement de l'habitat sont confectionnés. L'exécution des travaux est réalisée par les industriels forestiers. Ceux-ci sont subventionnés à même les programmes réguliers. D'autres travaux situés sur des terrains inaccessibles pour les activités régulières sont réalisés dans le cadre de projets de création d'emplois.

L'évolution de la population du cerf de Virginie permet maintenant la reprise de la chasse comme l'indique la figure 2.

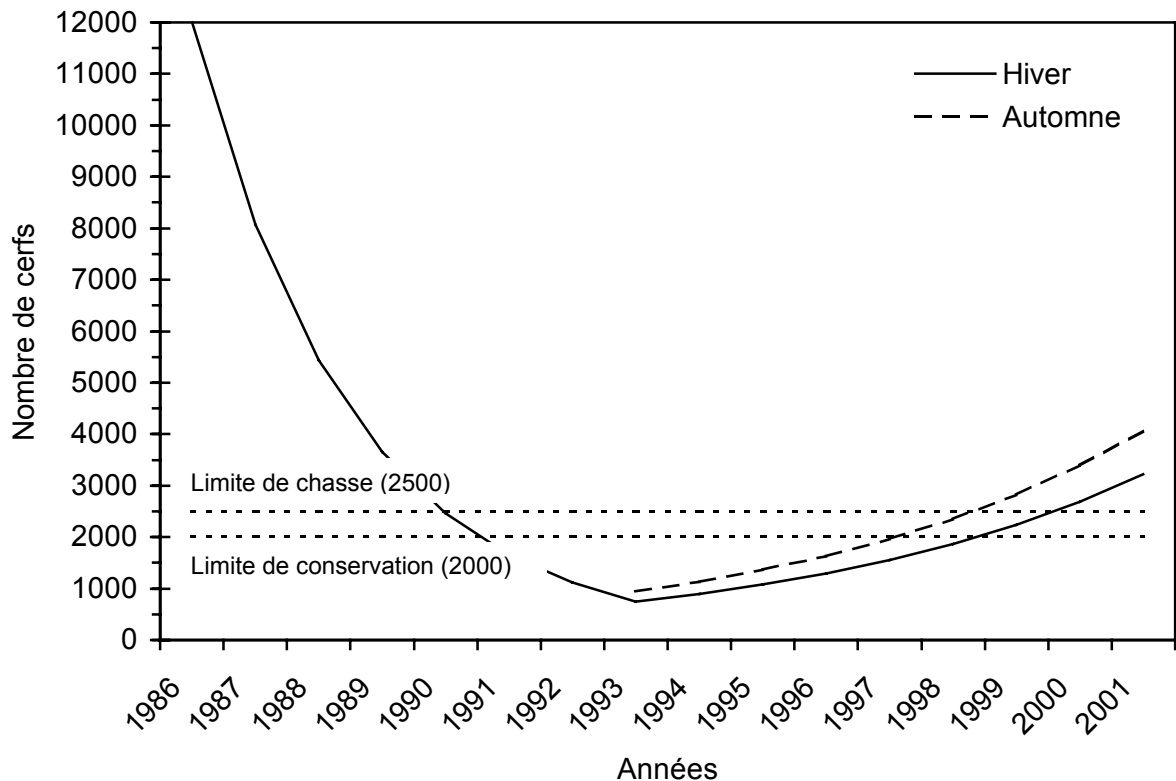


Figure 2 Évolution de la population du cerf de Virginie dans la zone de chasse 1.

c) Principaux aspects réglementaires

La reprise de la chasse du cerf de Virginie, à l'automne 2001, se fera avec des modalités très restrictives : chasse au mâle seulement, une saison de chasse à l'arc de sept jours et une saison de chasse à l'arme à feu d'une même durée. Dans la partie de la zone de chasse 2, la reprise de la chasse a déjà eu lieu depuis 1996 aux conditions suivantes : saison de chasse à l'arc de 14 jours pour tous les segments mâle, femelle et faon puis, saison de chasse à l'arme à feu de 16 jours pour les mâles seulement. Depuis l'année 2000, le tirage au sort d'un nombre limité de permis spéciaux pour la récolte de femelles est en vigueur. Dans tous les cas, le contingent est d'un cerf par chasseur par saison.

d) Potentiels de mise en valeur

Avec une population en reconstitution qui continuera de connaître des fluctuations majeures, la région n'est pas en position d'offrir un produit compétitif en raison de la quantité de gibier

disponible pour les chasseurs. Cette chasse demeure toutefois importante pour les chasseurs régionaux évitant une fuite de capitaux de la part de ces utilisateurs. Lors des périodes où la population atteint un niveau suffisant, la région offre par contre un avantage unique pour attirer une clientèle extérieure grâce à la grande accessibilité des territoires libres disponibles. En raison de la sélection imposée par la rigueur du climat, on retrouve aussi dans la région beaucoup de gros spécimens de l'espèce, ce qui intéresse une clientèle particulière. Afin de soutenir les activités de prélèvement ou de développer de nouveaux potentiels, on peut envisager de :

- Poursuivre les interventions du programme de mise en valeur concernant le contrôle du coyote, le nourrissage d'urgence et l'aménagement des ravages.
- Développer et expérimenter des modalités d'inventaire et d'aménagement des petits ravages situés sur les terres privées.
- Maintenir l'accessibilité aux terrains de chasse égale à tous sur le territoire libre en prévenant le développement de l'habitude des chasseurs à s'approprier des parties de territoire.
- Promouvoir l'organisation de la chasse sur les terres privées : pourvoirie, articles 36-37 de la LCMVF, location de droits de chasse, etc.
- Utiliser l'accessibilité des territoires libres pour promouvoir la chasse à l'arc auprès des usagers extérieurs.
- Réseauter l'industrie hôtelière et les propriétaires privés afin qu'ils fournissent des services d'hébergement et de guide obligatoires pour les non-résidents.

Les activités non consommatrices du cerf se limitent à l'observation de l'animal dans son milieu naturel ou sur un site particulier où il est appâté. À cet égard, nous pouvons envisager de :

- Structurer des activités hivernales d'observation dans certains ravages, notamment pour les utilisateurs du sentier national de motoneiges.
- Structurer des activités d'observation sur certains sites particulièrement fréquentés par le cerf au crépuscule durant le printemps.
- Encadrer les activités d'attrait du cerf sur certains sites fortement fréquentés par les touristes qui permettent aux visiteurs ou aux clients d'observer de près et de photographier les cerfs (hôtel, terrain de camping, parc, halte, etc.).

4.2.2.4 L'ours noir

a) Description

L'ours noir est le plus grand mammifère carnivore terrestre présent dans la région. D'une longueur de 1,5 m à 1,8 m, il atteint près de 1 m de hauteur à l'épaule. Le poids moyen des mâles est de 169 kg et celui des femelles est de 136 kg (Banfield 1977). L'accumulation d'une grande réserve de graisse à l'automne lui permet d'hiberner de novembre en avril, dans une

tanière localisée dans une crevasse, sous une souche renversée ou un autre abri sommaire. Les grands massifs forestiers constituent un habitat recherché par l'ours noir. Son domaine vital est estimé à 218 km². Dans l'est de l'Amérique, il ne connaît pas d'ennemi naturel mais sa productivité est faible parce que les femelles ne se reproduisent qu'aux deux ans et pas avant l'âge de 4 à 6 ans. De plus, le succès de la reproduction est compromis lors des années où la nourriture est rare. L'ours noir est un animal puissant susceptible d'occasionner des dommages aux propriétés et biens qu'il rencontre dans son territoire.

b) Traits distinctifs régionaux

Dans la région, entre 1984 et 1997, la récolte de l'ours était principalement effectuée par le piégeage et de façon encore plus accentuée à partir de 1991 en raison de la demande accrue du marché pour certaines pièces anatomiques dont la vésicule biliaire. L'instauration du premier plan de gestion de l'espèce en 1998 a modifié la situation de façon notable en abolissant la chasse d'automne, en imposant aux trappeurs un contingent de deux ours par année et en interdisant le commerce des pièces anatomiques. La récolte obtenue par le piégeage est alors revenue au niveau du début des années 80 et a, depuis, été dépassée par la récolte de la chasse qui connaît un regain de popularité. La récolte totale annuelle demeure toutefois nettement en deçà du potentiel récoltable. La continuité du couvert forestier de la péninsule constitue un habitat favorable à l'ours noir. Il est présent partout suivant des densités variables en fonction des caractéristiques locales de l'habitat. La productivité du milieu, déterminée par le type et la diversité de la nourriture disponible dans la sapinière ainsi que par la saison de croissance, est considérée comme moyenne. La densité de la population à l'équilibre est estimée à 2,0 ours/10 km² (Lamontagne et al. 1999). À cause du faible niveau d'exploitation exercé depuis 1998, nous estimons que la population est actuellement en croissance.

c) Principaux aspects réglementaires

Au Québec, l'ours noir possède le double statut de gros gibier et d'animal à fourrure. La saison de chasse à l'ours se déroule du 15 mai au 30 juin. Le contingent est d'un ours par chasseur. Les chasseurs non résidents doivent obligatoirement utiliser les services d'un pourvoyeur pour pratiquer cette activité. Il y a une saison de piégeage au printemps, une autre à l'automne et le contingent est de deux ours par trappeur. L'ensemble des modalités d'exploitation sont encadrées par un plan de gestion de l'espèce. Le présent plan est en vigueur jusqu'en 2002. Une récente modification réglementaire permet depuis le printemps 2001 aux trappeurs de récolter quatre ours par année dans les unités de gestion d'animaux à fourrure (UGAF) 70, 71 et 72 (annexe 1, carte 16).

d) Potentiels de mise en valeur

L'ours noir est une des rares espèces, parmi celles qui présentent un intérêt, dont le prélèvement pourrait être augmenté. Même si elle est très recherchée par les utilisateurs américains et européens, elle demeure peu populaire auprès des chasseurs de la région. Cet animal suscite, à la fois, une certaine crainte et de la curiosité chez les gens. Pour cette raison, il constitue un sujet d'observation intéressant. La mise en valeur de cette espèce devrait être orientée vers le développement :

- de la chasse pour les non-résidents, par les pourvoyeurs existants et par le réseautage entre l'industrie hôtelière et les guides locaux;
- de la consommation de la viande d'ours (dépliants d'information, guides culinaires, etc.);

- des activités d'observation encadrées sur des sites appâtés, facilement accessibles par les touristes.

4.2.3 La petite faune

Le terme générique « petite faune » fait référence à une multitude d'espèces que l'on regroupe en quatre catégories distinctes : le petit gibier, les micromammifères, l'avifaune et les amphibiens-reptiles. Comme les trois derniers groupes font l'objet d'une section spécifique, nous ne traiterons, à ce chapitre, que du petit gibier.

4.2.3.1 Le petit gibier

a) Description

Sur le plan de la réglementation, le groupe d'animaux désigné par l'expression « petit gibier » est particulièrement large et diversifié. En fait, il contient 23 espèces indigènes dont 15 espèces d'oiseaux et huit espèces de mammifères. Aussi, huit espèces d'oiseaux exotiques comptent parmi ce groupe. On peut enfin y inclure les oiseaux migrateurs considérés comme gibier selon la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.

Sur le territoire de la Gaspésie, on trouve en plus des oiseaux migrateurs, les espèces suivantes : le carouge à épaulettes (*Agelaius phoeniceus*), la corneille d'Amérique (*Corvus brachyrhynchos*), l'étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), la gélinotte huppée (*bonasa umbellus*), le moineau domestique (*Passer domesticus*), le pigeon biset (*Columba livia*), le quiscale bronzé (*Quiscalus quiscula*), le tétras du Canada, le vacher à tête brune (*Molothrus ater*), le coyote, le lièvre d'Amérique, la marmotte commune (*Marmota monax*), le raton laveur (*Procyon lotor*) et le renard roux (*Vulpes vulpes*). Malgré cette grande diversité d'espèces, les chasseurs de la région recherchent essentiellement la gélinotte huppée, le tétras du Canada et le lièvre d'Amérique. Quant aux Îles-de-la-Madeleine, les seules possibilités d'activités cynégétiques sont attribuables à la chasse à la sauvagine et au piégeage du renard roux puisque les autres espèces habituellement recherchées sont absentes du territoire. Bien que l'introduction du lièvre d'Amérique ait été effectuée aux Îles-de-la-Madeleine en 1994, la chasse de ce petit gibier y est toujours interdite.

b) Traits distinctifs régionaux

Les statistiques relatives à la vente de permis de chasse au petit gibier montrent qu'il se vend près de 10 000 permis annuellement en Gaspésie (9 401 en 1997 et 9 816 en 1998). Globalement, ces ventes révèlent qu'environ 11 % de la population gaspésienne pratique cette activité à un moment ou à un autre de la saison de chasse. Aux Îles-de-la-Madeleine, le permis de chasse au petit gibier étant obligatoire pour la chasse à la sauvagine, 766 permis ont été vendus en 1997 et 729 en 1998. Ainsi, environ 6 % de la population des Îles pratiquent la chasse du petit gibier.

Plusieurs types de territoires sont disponibles en Gaspésie pour satisfaire les utilisateurs. Toutefois, la grande majorité des gens pratiquent « la petite chasse » en territoire public libre.

Une des difficultés de gestion de ces populations fauniques est d'obtenir les données relatives à l'effort et au succès de chasse. Sur les territoires fauniques structurés (zecs, réserves fauniques, pourvoiries) soit que la saison de chasse est trop courte ou bien que le territoire soit trop petit pour être représentatif de l'ensemble de la région. Une première tentative de caractérisation de la récolte en territoire libre a été amorcée à l'automne 1999 et a conduit à la création d'un réseau de 80 chasseurs participant activement à la récolte des statistiques de base.

Les mêmes difficultés de gestion s'appliquent aux prélèvements du lièvre d'Amérique. Pour tenter de mieux suivre les fluctuations de populations, la direction de l'aménagement de la faune (DAF) a instauré un réseau de stations de dénombrement de cottins qui devrait permettre d'identifier les années de faible et de haute densités. Ce suivi, couplé à celui réalisé à partir des carnets de trappeurs, permettra de mieux orienter nos décisions.

Un des facteurs limitant la pratique de la chasse au petit gibier, auquel la Société accorde de plus en plus d'importance, concerne la qualité des habitats de la gélinotte huppée, du tétras du Canada et du lièvre d'Amérique. À titre d'exemple, des efforts considérables sont investis dans l'évaluation des impacts engendrés par les coupes d'éclaircies précommerciales. Ce traitement sylvicole a pour but de stimuler le rendement forestier afin de produire un volume de matière ligneuse récoltable le plus rapidement possible. Or, les gélinottes huppées et les tétras du Canada utilisent les jeunes peuplements de gaulis très denses pour élever leurs couvées en été à l'abri des prédateurs terrestres et aériens. Le lièvre d'Amérique utilise également ces habitats où le couvert atteint un minimum de 40 % d'obstruction latérale.

Sur le territoire gaspésien, pas moins de 10 000 ha font l'objet d'une éclaircie précommerciale annuellement (Legris et Couture 1999). La Gaspésie est, en fait, avec le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la région où cette pratique est la plus répandue au Québec.

En ce qui a trait à la sauvagine, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine présentent plusieurs opportunités de chasse ou d'observation. Plusieurs barachois, estuaires de rivières et marais côtiers offrent des habitats utilisés par la plupart des espèces de canards barboteurs du Québec. Les canards plongeurs ne sont pas en reste puisque le milieu marin, situé à proximité, constitue un habitat de très haute qualité qui favorise la formation de grands radeaux d'oiseaux comptant plusieurs centaines d'individus.

c) Principaux aspects réglementaires

Les saisons de chasse diffèrent d'un groupe d'espèces à l'autre et selon le type de territoire. D'abord au niveau du prélèvement, on remarque que seul le groupe des gélinottes et des tétras est limité en termes de prise quotidienne et de limite de possession. Partout sur le territoire, les chasseurs sont restreints à capturer un maximum de cinq oiseaux par jour et de limiter leur possession à 15 individus en tout temps.

En territoire libre, comme dans les zecs et les pourvoiries, la saison de chasse à la gélinotte huppée, au tétras du Canada et au lièvre d'Amérique débute le samedi le plus près du 18 septembre et se termine au 31 décembre, à l'exception de la chasse au lièvre qui se poursuit jusqu'au 1^{er} mars. La chasse au coyote débute à la mi-octobre et se termine le 31 mars alors que dans le cas des « oiseaux noirs », la chasse est permise du 1^{er} juillet au 30 avril. Enfin, on peut chasser la marmotte et le pigeon biset toute l'année. Pour connaître les périodes de chasse à la sauvagine, il faut consulter le Service canadien de la faune puisque la gestion de la chasse aux oiseaux migrateurs relève d'Environnement Canada.

La chasse dans les réserves fauniques est limitée aux espèces qui y sont désignées selon une période propre à chaque territoire. Ainsi, dans la réserve faunique des Chic-Chocs, on peut chasser la gélinotte huppée, le tétras du Canada et le lièvre d'Amérique du samedi le plus près du 7 octobre au dimanche le plus près du 30 du même mois. On peut toutefois poursuivre le colletage du lièvre jusqu'au 1^{er} mars. Dans la réserve faunique de Port-Daniel, la chasse au lièvre, à la gélinotte et au tétras est permise du vendredi le plus près du 15 septembre au dimanche le plus près du 22 octobre. Le colletage du lièvre y est aussi autorisé du 1^{er} octobre au 1^{er} mars.

De façon générale, on remarque que la saison de chasse est plus courte dans le réseau des réserves fauniques qu'en territoire libre ou sur les autres types de territoires structurés. On constate également que le nombre d'espèces offertes dans les réserves fauniques est nettement inférieur à l'offre de chasse sur les autres types de territoires.

d) Potentiels de mise en valeur

Le tableau 13 présente les statistiques de chasse au petit gibier dans les territoires structurés de la région. Ces données suggèrent une certaine sous-utilisation de la ressource dans les réserves fauniques. Il faut se rappeler que, dans ce cas, la saison de chasse dans les réserves fauniques est beaucoup plus courte que dans les zecs où la saison de chasse est la même que celle de la zone. Il y a donc une possibilité d'augmenter la récolte de ces espèces en offrant de nouveaux produits.

Les données obtenues récemment sur l'état des populations de petit gibier (Pelletier 2000, Bélanger 2000) montrent qu'elles semblent se maintenir à un niveau acceptable. Dans le cas des phasianidés, des résultats plus complets, provenant du réseau de chasseurs, permettront de mieux statuer sur les niveaux de populations. De toute évidence, le petit gibier est sous-exploité dans les réserves fauniques et des avenues de développement pourraient concrètement prendre forme sur ces territoires. Des aménagements fauniques permettraient aussi d'augmenter les potentiels de récolte partout sur le territoire. Enfin, des activités non-consommatrices peuvent être identifiées autant sur le plan de l'observation que sur celui de l'éducation. Certaines avenues de développement peuvent donc s'exprimer ainsi :

- Ajuster les saisons de chasse au petit gibier dans les réserves fauniques notamment en réservant des secteurs à cet effet et en offrant, de façon structurée, la chasse au petit gibier avec chiens.
- Initier des projets d'aménagement d'habitat pour le petit gibier dans le but de stimuler l'accroissement des populations sur les territoires structurés.
- Améliorer la prise de données des suivis de la récolte (effort, succès, capture par espèce, etc.) sur tous les territoires structurés.
- Ouvrir la chasse au lièvre d'Amérique aux Îles-de-la-Madeleine et assurer la participation des partenaires locaux à un programme de suivi de la récolte semblable à celui proposé pour les territoires structurés.
- Mettre sur pied un camp de formation visant à développer la relève. Des ateliers touchant divers sujets pourraient s'y donner comme, par exemple, la sécurité dans le maniement des

armes à feu, les techniques de chasse, une clinique d'identification des pièces anatomiques des oiseaux récoltés, etc.

- Développer des activités d'interprétation sur des sites où l'observation est assurée (ex. tétas dans le parc de la Gaspésie, route de tambourinage, etc.).
- Produire un répertoire des meilleurs sites de chasse à la sauvagine.
- Favoriser la création d'entreprises offrant des services facilitant l'activité de chasse à la sauvagine, principalement pour les canards de mer puisque ce type de chasse nécessite un équipement volumineux et spécialisé.

Tableau 13 Statistiques de chasse au petit gibier sur les territoires structurés de la Gaspésie – Valeurs moyennes par unités de superficie.

	Gélinotte huppée et téttras du Canada			Lièvre d'Amérique		
	Effort (j-c)	Capture (n)	Succès (%)	Effort (j-c)	Capture (n)	Succès (%)
Zecs						
des Anses	3063,3	670,4	0,22	1817,4	176,9	0,10
York-Baillargeon	330,7	171,9	0,52	223,2	16,3	0,07
Cap-Chat	57,8	83,2	1,44	57,8	17,3	0,30
Réserves fauniques						
Port-Daniel	24,9	20,9	0,84	18,9	2,6	0,14
Chic-Chocs	36,6	116,3	3,17	--	--	--
	Effort/km ²	Capture/km ²	Succès/km ²	Effort/km ²	Capture/km ²	Succès/km ²
Zecs						
des Anses	18,7	4,1	0,22	11,1	1,1	0,10
York-Baillargeon	4,0	2,1	0,52	2,7	0,2	0,07
Cap-Chat	0,5	0,7	1,4	0,5	0,14	0,28
Réserves fauniques						
Port-Daniel	0,4	0,3	0,75	0,3	0,04	0,13
Chic-Chocs	0,03	0,1	3,4	--	--	--

4.2.3.2 Les micromammifères

a) Description

Le terme « micromammifère » ne représente pas un groupe taxonomique défini. Il fait plutôt référence aux espèces de petits mammifères terrestres dont le poids varie entre quelques grammes et quelques dizaines de grammes. Les petits rongeurs et insectivores font donc d'emblée partie de ce groupe. Pour les fins du présent document, nous avons également inclus les chauves-souris puisqu'elles correspondent à cette définition et que leurs caractéristiques régionales s'intègrent bien à celles des autres micromammifères.

Les familles de micromammifères suivantes font partie de ce groupe d'espèces, le chiffre entre parenthèses indiquant le nombre d'espèces de chaque famille présente au Québec : les soricidés (8), les talpidés (2), les sciuridés (7), les cricéidés (10), les muridés (2), les zapodidés (2) et les vespertilionidés (8) pour un total de sept familles regroupant 39 espèces dont 28 sont présentes dans la région.

Les petits mammifères sont répandus dans tous les types de milieux, souvent à des densités élevées. Par surcroît, plusieurs de ces espèces étant actives toute l'année, il n'est pas étonnant de constater que celles-ci représentent une part importante du régime alimentaire de plusieurs autres espèces animales. Certains de ces prédateurs, comme les belettes (*Mustela sp*) et l'hermine (*Mustela erminea*), se spécialisent dans la chasse aux micromammifères alors que d'autres, plus généralistes, les intègrent à leur diète en fonction des opportunités qui se présentent à eux.

Les micromammifères sont souvent utilisés comme bio-indicateurs des modifications du milieu naturel, qu'elles soient d'origine naturelle ou anthropique. Dans ces cas, on compare la biodiversité en termes de micromammifères avant et après une intervention ou une perturbation.

Sur le plan des espèces à statut précaire, 11 des 39 espèces de ce groupe sont inscrites sur la liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Beaulieu 1992). Neuf d'entre elles sont présentes en Gaspésie ou aux Îles-de-la-Madeleine. Il s'agit de la musaraigne fuligineuse (*Sorex fumeus*), la musaraigne de Gaspé (*S. gaspensis*), la musaraigne pygmée (*Microsorex hoyi*), la pipistrelle de l'Est (*Pipistrellus subflavus*), la chauve-souris rousse (*Lasiurus borealis*), la chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*), le campagnol lemming de Cooper (*Synaptomys cooperi*) et le campagnol des rochers (*Microtus chrotorrhinus*). Aussi, la chauve-souris argentée (*Lasionycteris noctivagans*) a été observée au parc national de Forillon, lors de l'inventaire tenu à l'été 1995 (Gauthier 1996). Le groupe de chauves-souris semble particulièrement vulnérable puisque quatre des huit espèces présentes au Québec apparaissent sur la liste des espèces menacées ou vulnérables.

b) Traits distinctifs régionaux

Des neuf espèces à statut précaire, deux ont généré des actions spécifiques de la part de la DAF. En Gaspésie, le premier inventaire visant la musaraigne de Gaspé a été tenu en août 1995 dans le bassin hydrographique de la rivière Cascapédia (Pelletier 1997). D'autres inventaires se poursuivent encore aujourd'hui. Ils ont pour but principal de recueillir

suffisamment d'individus pour permettre de déterminer clairement le statut taxonomique de cette espèce.

L'autre espèce de micromammifères ayant retenu l'attention de la Société dans la région est le campagnol des rochers. Cette espèce est l'une des plus rares au Québec et au Canada. Comme nous ne disposons que de peu de renseignements sur sa distribution et son abondance relative, il faut stimuler l'acquisition de connaissances sur l'ensemble du Québec et principalement dans les régions périphériques afin de bien cerner les limites géographiques de sa distribution.

Du côté des chauves-souris, deux inventaires acoustiques ont été réalisés sur de grands territoires. Le premier a été mis sur pied en 1995 au parc national de Forillon (Gauthier 1996) et l'autre, à l'été 1997, au parc de conservation de la Gaspésie (Brunet et al. 1998). À eux seuls, ces deux inventaires auront permis de confirmer la présence, en territoire gaspésien, de sept des huit espèces du Québec. Seule la chauve-souris pygmée (*Myotis leibii*) semble absente de la région. En termes de protection d'habitat, la mise sur pied du *Programme de protection des hibernacula* de chauves-souris est sans aucun doute le geste le plus significatif que la Société ait posé pour ce groupe d'espèces. Parmi les huit espèces que compte le Québec, cinq s'y retrouvent toute l'année et sont dites résidentes, les autres étant migratrices. Durant l'hiver, les chauves-souris doivent se réfugier dans un endroit où la température ambiante est assez froide pour survivre de leurs réserves lipidiques, mais suffisamment chaude pour ne pas geler. La température ambiante constitue donc un important facteur dans la sélection d'un hibernaculum car elle détermine l'activité métabolique des individus.

La Gaspésie offre un potentiel non négligeable pour l'atteinte des objectifs du *Programme de protection des hibernacula* de chauves-souris au Québec. En fait, huit sites d'anciennes mines désaffectées offrent un certain potentiel comme lieu d'hibernation. Parmi tous ces sites, la mine de Candego, dans la réserve faunique des Chic-Chocs, est sans contredit celui qui est le mieux documenté. Dès juillet 1994, son potentiel a été évalué (Gauthier et Brunet 1994a) et, dès l'automne de la même année, les entrées principales ont été munies de grilles (Gauthier et Brunet 1994b). À l'automne 1995, des détecteurs de mouvements ont été installés aux entrées. Ils ont permis d'identifier un pic d'activité qui s'étend de la fin septembre à la mi-octobre (Brunet et al. 1997). Par contre, la visite hivernale de février 1997 n'aura permis d'observer qu'une seule chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) (Brunet et al. 1997).

Il n'y a pas de site potentiel d'hibernation connu aux Îles-de-la-Madeleine. Toutefois, on sait qu'en été, les chauves-souris sont présentes aux Îles-de-la-Madeleine puisqu'il y a eu au moins sept cas d'exclusion (2 en 1997 et 5 en 1998) réalisés par une compagnie spécialisée en extermination. Dans un cas, l'exterminateur a fait identifier un ou des individus par un laboratoire spécialisé. Il s'agissait de la sérotine brune (*Eptescius fuscus*).

c) Principaux aspects réglementaires

Les micromammifères ne sont pas assujettis à une loi ou à un règlement qui leur soit spécifique. Toutefois, l'article 56 de la LCMVF interdit la chasse et le piégeage à tout animal à l'exception de ceux que le ministre peut identifier par règlement. Cette même loi assure également une certaine protection des micromammifères en interdisant à quiconque de déranger, de détruire ou d'endommager le nid ou la tanière d'un animal (art. 26) ou de le pourchasser, le mutiler ou le tuer volontairement avec un véhicule, un aéronef ou une embarcation (art. 27). Toutefois, le Règlement sur la chasse (RC) (C-61.1., r.0.1.2.02) ne concerne aucune des espèces de micromammifères offertes à la chasse ou au piégeage.

En ce qui à trait aux chauves-souris, la modification du Règlement sur les substances minérales (RSM) autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (L.R.Q. M-13.1, r.1) qui découle de la Loi sur les mines (LM) (L.R.Q., chapitre 13.1) permet, à sa section II, d'aménager une ouverture munie d'une grille permettant l'accès aux chauves-souris si la situation le justifie. Cependant dans tous les cas, il faudra s'assurer que les grilles soient incluses dans le plan de restauration exigé par la LM. Une concertation avec le MRN est donc essentielle afin d'atteindre nos objectifs de protection des sites miniers ayant un potentiel pour l'hibernation des chauves-souris.

d) Potentiels de mise en valeur

Dans le groupe des micromammifères, les activités avec prélèvements font surtout référence à la récolte de spécimens reliés à des études scientifiques, à des projets éducatifs ou à des suivis de populations. Cette source d'information contribue largement à préciser les aires de répartition de ces espèces.

Une des difficultés rencontrées dans l'obtention de données fiables est reliée à l'identification formelle des individus qui nécessite des analyses plus approfondies qu'une simple observation des caractéristiques morphologiques externes. Pour faciliter l'identification de ce groupe d'espèces, une clé d'identification des micromammifères du Québec (Maisonneuve et al. 1997) et un recueil photographique permettant une meilleure appréciation visuelle des critères d'identification microscopique (Lupien 2000) sont maintenant disponibles.

De plus en plus d'organismes s'intéressent aux micromammifères comme indicateurs de la biodiversité de leur territoire. De plus, le suivi de l'abondance de ce groupe d'espèces pourrait contribuer à l'interprétation des niveaux de populations de certains prédateurs. Certaines firmes privées pourraient développer une expertise dans l'identification des micromammifères et offrir leurs services auprès d'une nouvelle clientèle.

Pour ce qui est des activités non consommatrices, le groupe des chauves-souris est sans contredit celui qui offre le plus fort potentiel. Le Biodôme de Montréal, en collaboration avec le zoo de la communauté urbaine de Toronto, a initié un programme d'éducation sur les chauves-souris. L'élément central de ce programme est la promotion des dortoirs à chauves-souris. Une brochure a d'ailleurs été produite par le biodôme en partenariat avec le Metro Toronto Zoo et la Fondation québécoise de la faune du Québec (Delorme et Devison 1997). Cette brochure contient des renseignements de base sur l'écologie des chauves-souris, présente des plans de dortoirs ainsi qu'un guide d'installation. Les hibernacles aménagés offrent aussi un très grand potentiel de mise en valeur pour ces espèces.

En bref, voici quelques idées de développement concernant le groupe des micromammifères :

- Stimuler la réalisation d'inventaires de micromammifères par les gestionnaires de territoires fauniques et les maisons d'enseignement offrant une formation en biologie et, le cas échéant, s'assurer d'alimenter l'Atlas des micromammifères de ces nouvelles mentions.
- Développer une expertise régionale dans l'identification des micromammifères et offrir ces services à une nouvelle clientèle, ce dont des firmes privées pourraient se charger.
- Instaurer, sous la responsabilité des gestionnaires de territoires fauniques ou des associations concernées, un programme de suivi de l'état des populations de

micromammifères en vue de faire le lien avec les niveaux de populations des prédateurs (oiseaux de proie, animaux à fourrure, etc.).

- Promouvoir la construction, la vente et la distribution de dortoirs à chauve-souris.
- Développer des activités d'interprétation concernant les chauves-souris notamment aux abords des hibernacula en période automnale.

4.2.4 Les animaux à fourrure

4.2.4.1 Description

Un total de seize espèces d'animaux à fourrure sont présentes sur le territoire dont 15 sont exploitées commercialement. Sur la péninsule, l'hermine, le castor, la martre d'Amérique, le rat musqué et le renard roux sont, par ordre d'importance, les espèces les plus récoltées. Le renard roux est la seule espèce exploitée aux Îles-de-la-Madeleine bien que l'écureuil roux soit également présent dans l'archipel. De plus, une première capture de coyote a été rapportée en 2001.

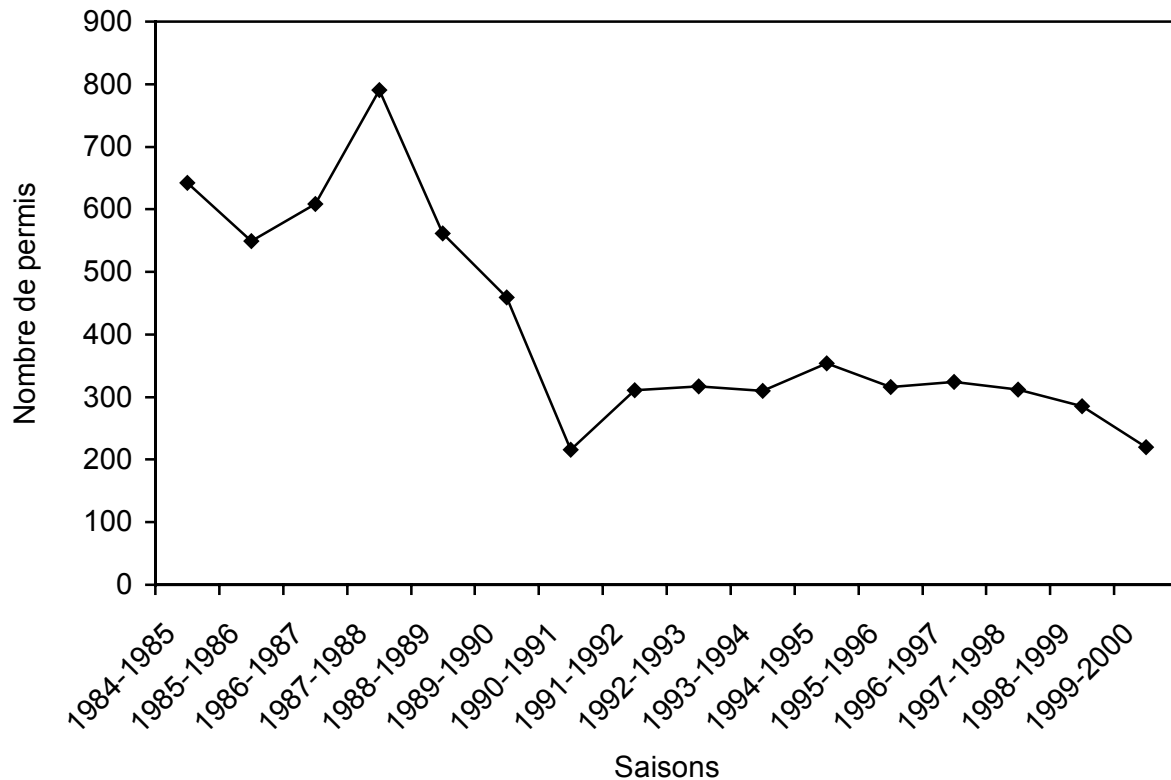


Figure 3 Évaluation du nombre de permis de piégeage émis pour l'ensemble de la région 11 à chaque saison de 1984-1985 à 1999-2000.

Depuis le milieu des années 90, le nombre de permis de piégeage vendus dans la région est en régression. En comparant ce nombre à ce qu'il était au milieu des années 80, on note une importante diminution (figure 3).

4.2.4.2 Traits distinctifs régionaux

4.2.4.2.1 Ours noir

Dans le cadre du présent document, l'ours noir a été inclus à la section 4.2.2.4 de la Grande faune. Celui-ci possède le double statut d'animal à fourrure et de gros gibier et les modalités de gestion de cette espèce font l'objet d'un plan de gestion quinquennal particulier.

4.2.4.2.2 Belette, martre et pékan

La belette à longue queue (*Mustela frenata*) et l'hermine peuvent être récoltées par les piégeurs de la région. On retrouve la belette à longue queue le plus souvent dans les milieux découverts tels les champs, les clairières, les prairies, où elle fréquente les abords des cours d'eau. En Gaspésie, on la considère comme étant plutôt rare. De taille inférieure à la belette à longue queue, l'hermine est, quant à elle, beaucoup plus répandue dans la région. Peu sélective, elle fréquente tant les terrains découverts que les milieux boisés, les forêts mixtes ou résineuses des régions boréales du centre et du nord de la péninsule et les terres en friche ou les champs de broussailles des régions cultivées, caractéristiques du sud de la Gaspésie.

Deuxième espèce en importance, après les belettes, quant au nombre de captures dans la région, la martre d'Amérique fréquente surtout les forêts matures de conifères du centre de la péninsule et évite les milieux ouverts. Elle recherche les couverts forestiers continus de grande superficie, peu morcelés par l'agriculture et l'urbanisation, où l'on retrouve une abondance de débris au sol.

En Amérique du Nord, les populations de martre et de pékan (*Martes pennanti*) ont connu des déclinés importants et celles de la région n'ont pas échappé à ce phénomène. Ces deux espèces, peu productives et vulnérables au piégeage, peuvent être rapidement décimées. Les épidémies récurrentes d'insectes, les incendies et l'exploitation forestière gaspésienne de la plupart des peuplements mixtes et résineux à maturité ou surannés, entraînent une perte d'habitat. L'hiver constitue également une saison critique et déterminante pour l'évolution annuelle des populations de martres. Actuellement en Gaspésie, outre les données de récoltes et de rendement, il n'existe aucun indicateur relatif à l'abondance et à la productivité de la martre qui permet de prédire ou de suivre les fluctuations de populations.

Le pékan préfère les milieux constitués d'un couvert forestier mixte et continu, possédant une abondance de débris au sol. En hiver, il recherche les peuplements de résineux denses lui offrant une protection contre les chutes de neige abondantes. Contrairement à la martre, il peut s'adapter à des conditions d'habitat et à des types de nourriture variés. Les principaux facteurs de mortalité de l'espèce sont le piégeage et les carences alimentaires en période hivernale. Les populations régionales de pékan sont généralement maintenues à de faibles densités.

Lors de la mise en place du système québécois actuel de suivi des populations d'animaux à fourrure, le pékan fut classé prioritaire, juste après le lynx du Canada et la martre d'Amérique, en raison de sa vulnérabilité au piégeage et de sa faible abondance. Dans la plupart des

régions administratives, la collecte de données chez le pékan a véritablement débuté en 1989 avec la distribution des carnets de piégeage. Des données sur la structure et la productivité des populations ont été recueillies de 1989 à 1993 dans le cadre d'un programme volontaire de collectes de carcasses. Selon les données recueillies et les indicateurs obtenus, les récoltes provinciales de pékan auraient augmenté depuis le début des années 90. En Gaspésie, la récolte a presque doublé depuis les dix dernières années. Comme pour la martre d'Amérique, une stratégie de gestion et d'exploitation du pékan a été proposée, en 1996, pour l'ensemble du Québec.

Les données de récolte de ces espèces selon le nombre des fourrures vendues sont présentées à la figure 4.

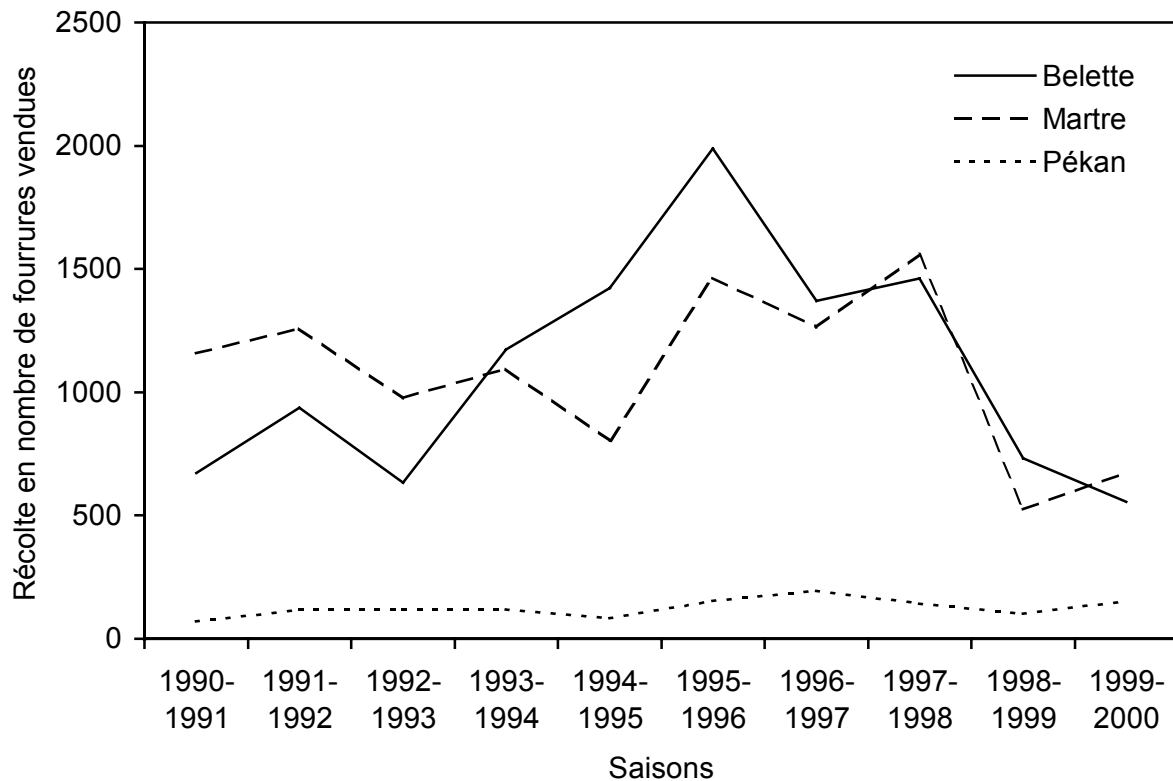


Figure 4 Récolte de belettes, martres, pékans pour l'ensemble des unités de gestion d'animaux à fourrure de la région 11 de 1990-1991 à 1999-2000.

4.2.4.2.3 *Castor, loutre, rat musqué et vison*

Le castor est le troisième plus important animal en termes de nombre de captures annuelles en Gaspésie. Il habite de préférence les rives des cours d'eau lents et sinueux, des marais ainsi que des lacs aux baies peu profondes et vaseuses bordées de trembles ou d'autres feuillus. La péninsule gaspésienne, en raison de son régime hydrographique conditionné par des coulées profondes aux pentes abruptes, offre des habitats d'un potentiel restreint pour le castor qui, néanmoins, s'adapte bien à divers habitats. Il est également favorisé par des interventions

stimulant le renouvellement de la végétation comme les feux et les coupes forestières qui améliorent son habitat en faisant augmenter la quantité de feuillus et de nourriture disponible. Le castor modifie considérablement son environnement engendrant un impact complexe sur l'habitat d'autres espèces animales. Ses aménagements causent souvent d'importants problèmes aux infrastructures humaines.

Les derniers inventaires aériens du castor, effectués en Gaspésie au début des années 90, indiquaient des densités en territoire libre de 0,67 colonie par 10 km² et de 1,04 colonie par 10 km² dans les territoires structurés. La densité moyenne pour l'ensemble de la région 11 était de 0,69 colonie par 10 km². Avec un nombre moyen de castors par colonie, au Québec, de 3,65 individus, ceci porte à 4 709 la population totale de castors sur l'ensemble de la péninsule au début des années 90. Les indicateurs d'abondance et de tendance recueillis auprès des piégeurs gaspésiens ainsi que les fréquents cas de déprédation rapportés, laissent entrevoir que ces densités auraient légèrement augmenté suivant la tendance générale observée au Québec. Cette augmentation serait attribuable, entre autres, à la diminution de la pression de piégeage sur l'espèce, depuis les cinq dernières années, à l'exploitation forestière et aux activités en forêt. Dans la région, la récolte de castors semble subir d'importantes variations annuelles, à l'image des fluctuations de la valeur marchande des fourrures.

La loutre de rivière (*Lutra canadensis*) habite les rives boisées des cours d'eau, lacs, marais ou baies maritimes. Principale espèce prédatrice du castor, elle fréquente les mêmes milieux et sa présence est fortement associée à celle du castor. Historiquement, la récolte de loutres en Gaspésie a toujours été relativement faible, celles-ci étant peu abondantes dans la région. La mise en marché des fourrures est demeurée pratiquement stable au cours des dix dernières années.

Le rat musqué est rencontré pratiquement partout où il y a de l'eau : marécages, étangs, rivières, ruisseaux, lacs. Les habitats particulièrement propices à l'espèce comme les marais à l'embouchure des rivières sont caractérisés par une végétation aquatique abondante, un niveau d'eau relativement stable et une profondeur minimale se situant entre 30 et 60 cm. Les cours d'eau à fort courant comportant de nombreux rapides ne présentent qu'un faible potentiel pour le rat musqué. Sur la péninsule, la forte dénivellation du terrain, le type de sol ainsi que l'absence de grand marais productif limitent l'établissement de densités élevées de rat musqué. Dans la région, ils établissent leur terrier le plus souvent le long des berges des cours d'eau. Il est plutôt rare de pouvoir observer des huttes faites de quenouilles, typiques aux régions moins accidentées. Peu de données concernant les populations actuelles de rat musqué en Gaspésie sont disponibles. De façon générale, en raison de leurs hauts taux de natalité et de mortalité hivernale, de leur vulnérabilité face à la prédation et aux maladies, les populations de rat musqué sont difficiles à gérer. De plus, ces populations semblent faire l'objet de fluctuations cycliques aux sept à dix ans.

Le vison d'Amérique (*Mustela vison*) est présent presque partout en Gaspésie, où il fréquente les forêts et les zones broussailleuses à proximité des cours d'eau, lacs, étangs et marais. Les densités de populations seraient relativement faibles étant donné le peu de lacs et le relief accidenté de la région. L'abondance de ruisseaux et de rivières permet toutefois leur établissement partout dans la région. Il semble que le piégeage soit la principale cause de mortalité de l'espèce. Cependant, la récolte de visons est relativement faible par rapport aux autres régions du Québec. Un bon nombre des captures de visons se fait grâce à des engins destinés au piégeage du rat musqué et de la martre d'Amérique. La mise en marché des fourrures de visons provenant de la péninsule était à son maximum en 1994-1995, compte tenu

de la valeur marchande des peaux. Plusieurs cas de déprédation par le vison sont recensés annuellement dans les sites d'élevage de poissons.

Les données de récoltes de ces espèces selon le nombre des fourrures vendues sont présentées à la figure 5.

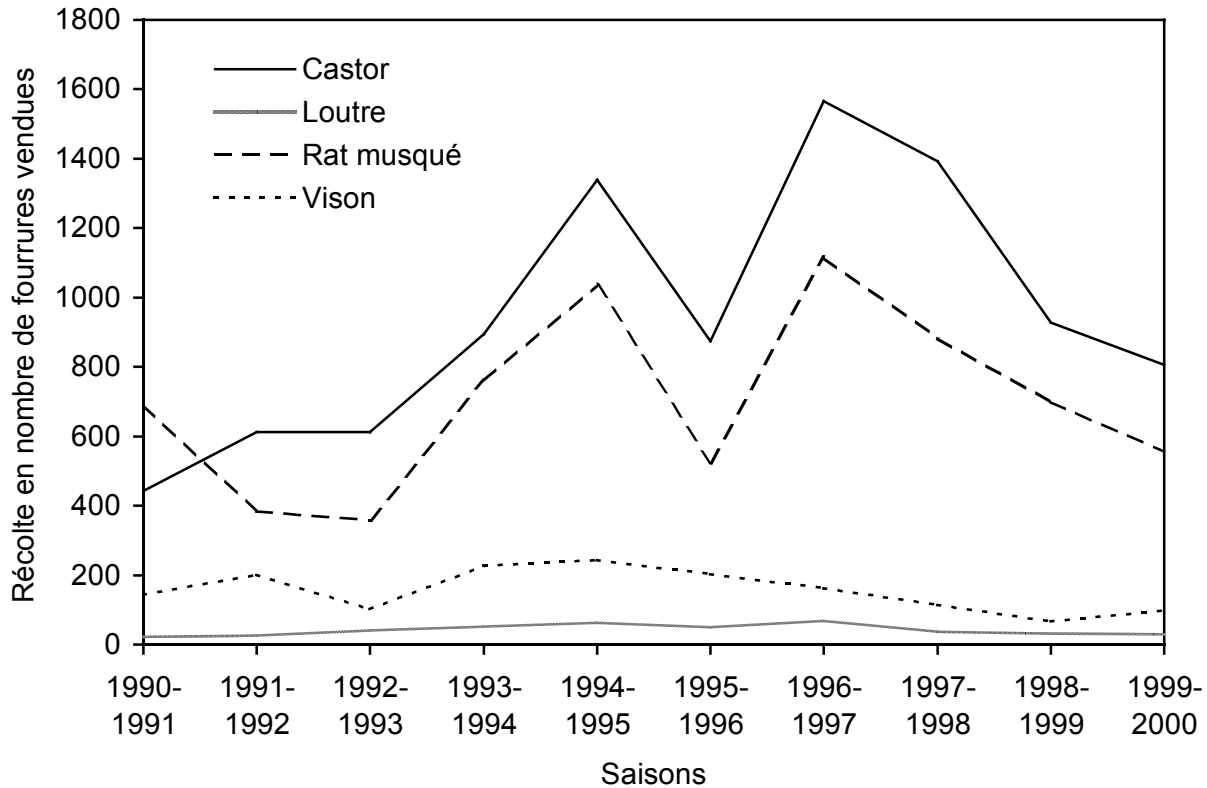


Figure 5 Récolte de castors, loutres, rats musqués et visons pour l'ensemble des unités de gestion d'animaux à fourrure de la région 11 de 1990-1991 à 1999-2000.

4.2.4.2.4 Coyote et renard roux

Le coyote, typique des milieux agroforestiers, a su tirer profit du déboisement, du développement agricole et de la disparition du loup au tournant du siècle, pour élargir son aire de distribution dans l'est du Québec et s'établir sur la péninsule au cours des années 70. Vers la fin des années 80, les densités de coyotes étaient relativement élevées partout en Gaspésie. Étant donné l'abondance de proies, la population a continué d'augmenter jusqu'au tout début des années 90. La quasi-disparition des populations de cerf de Virginie et celles des proies alternatives ainsi que le piégeage auraient causé le déclin de la population gaspésienne de coyotes à partir de 1992.

Le coyote possède un double statut d'animal à fourrure et de petit gibier. Pour l'ensemble de la péninsule, la récolte par le piégeage est relativement stable depuis 1995-1996, quoique la population subisse des fluctuations annuelles. Bien que l'on puisse retrouver le coyote en milieu forestier, il semble que les forêts boréales denses et enneigées du centre et du nord de la région constituent un habitat de pauvre qualité pour l'espèce. Les milieux découverts tels les

boisés aérés, les champs et les prairies, caractéristiques du sud de la péninsule et d'une partie du littoral gaspésien, lui conviennent généralement mieux, en particulier durant l'hiver.

L'arrivée du coyote en Gaspésie aurait eu des conséquences négatives pour les populations de lynx roux (*Lynx rufus*). On soupçonne le coyote d'avoir précipité le déclin des populations de cerfs et on le croit responsable du faible renouvellement des populations de caribous. Depuis quelques années, un plan de contrôle de la prédation visant le coyote, dans le but d'augmenter le taux de survie du cerf de Virginie, a été instauré sur le territoire gaspésien. Un suivi des indices de présence du coyote par le biais de dénombrements de fèces est effectué annuellement depuis 1998 afin de dresser un portrait des variations de l'abondance relative de l'espèce dans la région. Une saine gestion du coyote par le piégeage s'avère être le meilleur moyen pour assurer la conservation de toutes les espèces et l'équilibre des systèmes fauniques de la région.

Le renard roux est présent partout sur la péninsule, bien qu'il préfère les milieux agricoles et agroforestiers. Il affectionne particulièrement les endroits présentant un effet de bordure tels les abords de forêts et les voies d'accès. En Gaspésie, la récolte de renard roux (appellation qui inclut les renards argenté, croisé et roux) a subi d'importantes fluctuations depuis les dix dernières années, ce qui pourrait être attribuable à la baisse de la valeur marchande des fourrures. Selon les indicateurs d'abondance et de tendance recueillis auprès des piégeurs, le renard roux serait commun et la population serait stable en Gaspésie.

Aux Îles-de-la-Madeleine, le renard roux est également présent, principalement dans les milieux dunaires et forestiers. Après un important déclin de la population insulaire de renard roux vers la fin des années 80, un moratoire sur le piégeage a été imposé à l'automne 1991. Le piégeage fut réouvert en 1995 et, depuis, les prélèvements de renard roux dans l'archipel font l'objet d'un suivi annuel par le biais de récoltes et d'analyses de carcasses. La densité actuelle de cette population insulaire n'est pas connue. Cependant, les indicateurs du niveau d'exploitation laissent croire que la population n'est pas surexploitée. La récolte et la mise en marché des fourrures par les piégeurs madelinots varient de façon considérable.

Les données de récoltes de ces espèces selon le nombre des fourrures vendues sont présentées à la figure 6.

4.2.4.2.5 *Lynx du Canada et lynx roux*

Le lynx du Canada fréquente les régions montagneuses du centre de la péninsule où il affectionne particulièrement les coulées et les flancs de montagnes. Les forêts de conifères au sous-bois dense et présentant des patrons d'habitats irréguliers causés par les feux ou les coupes forestières constituent des milieux de première qualité pour le lynx et sa principale source de nourriture, le lièvre d'Amérique. Les populations de lynx du Canada subissent des fluctuations d'une cyclicité moyenne de neuf à dix ans, associées aux fluctuations des populations de lièvre d'Amérique. L'intensité de la pression de piégeage et la qualité de l'habitat influencent également l'abondance du lynx. Celui-ci est particulièrement vulnérable au piégeage en période de bas cycle. La récolte doit donc être réglementée de manière très stricte afin d'éviter la surexploitation.

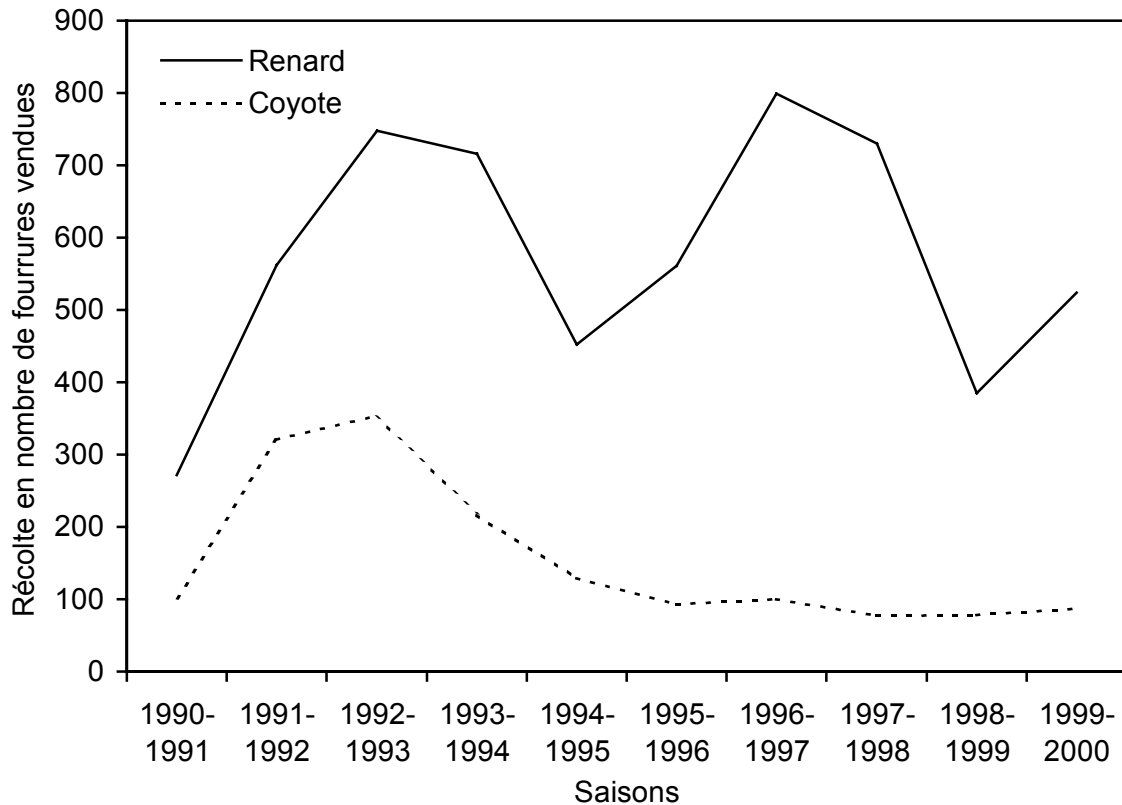


Figure 6 Récolte de coyotes et de renards pour l'ensemble des unités de gestion d'animaux à fourrure de la région 11 de 1990-1991 à 1999-2000.

Un plan provincial de gestion visant l'exploitation à long terme de l'espèce a été adopté en 1995. La stratégie de gestion actuelle, divisée en deux phases, est basée sur la cyclicité naturelle des populations de lynx et de lièvres. Les saisons de piégeage ont donc été modifiées selon le principe ouverture-fermeture, en fonction des principales caractéristiques des deux phases du cycle. Durant trois saisons consécutives, de 1995-1996 à 1997-1998, le piégeage du lynx du Canada fut interdit dans la région. Pour la saison de piégeage 1998-1999, d'une durée de 31 jours, les récoltes étaient relativement semblables à celles du début des années 90, au moment où les saisons de piégeage s'échelonnaient sur 15 jours. Puisque l'abondance du lièvre d'Amérique permet d'expliquer plusieurs phénomènes de la dynamique de la population du lynx, le suivi des populations de lièvres est intégré au programme de suivi de celles du lynx. Dans la région, une évaluation des densités de lièvres et de leur abondance relative, par des dénombrements de fèces, a été implantée à l'été 2000. Les données recueillies serviront d'outils pour la gestion de l'exploitation des espèces prédatrices du lièvre tels le lynx du Canada, la martre d'Amérique et le pékan. Les données de récoltes pour le lynx du Canada selon le nombre des fourrures vendues sont présentées à la figure 7.

Le lynx roux peut s'adapter à une grande variété d'habitats. Bien qu'il préfère les régions broussailleuses et les forêts clairsemées, on le retrouve également dans les marais, les fourrés, les zones agricoles et les abords des villes. Le piégeage du lynx roux fait l'objet d'un moratoire au Québec depuis 1991. L'espèce est plutôt rare sur la péninsule. Selon les données relatives aux récoltes, seulement quelques individus auraient été capturés accidentellement, surtout

dans la partie sud de la péninsule au cours des dix dernières années. La dominance du coyote sur le lynx roux au plan compétitif pourrait limiter l'expansion de cette espèce. De plus, la superficie d'habitat idéal pour le lynx roux est probablement marginale dans la région étant donné les conditions d'enneigement.

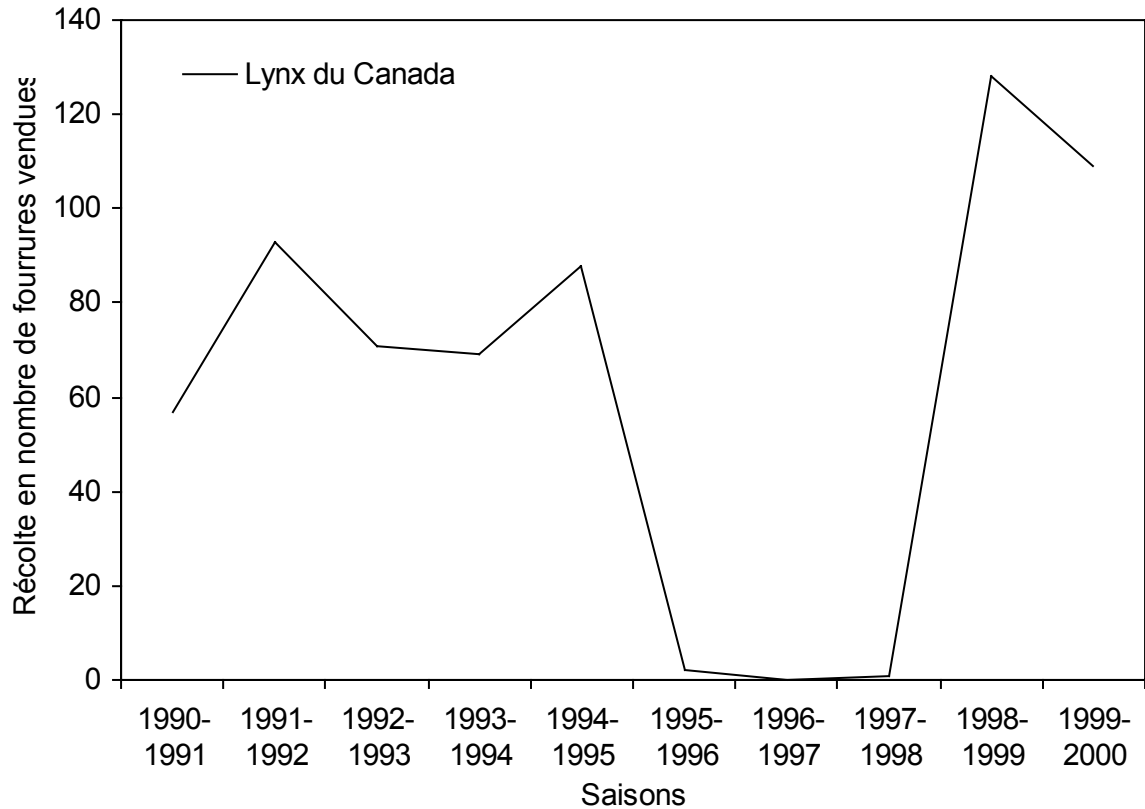


Figure 7 Récolte de lynx du Canada pour l'ensemble des unités de gestion d'animaux à fourrure de la région 11 de 1990-1991 à 1999-2000.

4.2.4.2.6 *Le raton laveur, la mufette rayée et l'écureuil roux*

Le raton laveur habite de préférence dans les forêts de feuillus matures. On le retrouve également à proximité des étangs, des rivières et sur les terres cultivées. En Gaspésie, la mise en marché des fourrures de raton laveur a augmenté de façon marquée depuis les dix dernières années. Selon les données de récoltes, l'espèce semble être de plus en plus répandue dans le sud de la région mais, aussi, partout où les humains sont présents.

La mufette rayée (*Mephitis mephitis*) est présente partout sur la péninsule. Très peu de piégeurs gaspésiens s'y intéressent, compte tenu de la faible valeur marchande des fourrures. Le piégeage de cette espèce est tout de même réglementé. Pour l'ensemble de la région, la récolte annuelle, accidentelle, varie entre un et cinq individus. Cette espèce est cependant responsable de plusieurs cas de déprédation.

L'écureuil roux (*Tamiasciurus hudsonicus*) vit de préférence dans les milieux forestiers, bien qu'on le retrouve en abondance sur l'ensemble de la péninsule. Peu de piégeurs s'intéressent à cette espèce étant donné la faible valeur marchande des peaux. En Gaspésie, la récolte, plutôt faible, était à son maximum en 1996-1997. Elle diminue depuis. Les densités exactes des populations d'écureuils de la région ne sont pas connues. Les problèmes de déprédation causés par l'écureuil roux sont de plus en plus fréquents dans la péninsule.

4.2.4.3 Principaux aspects réglementaires

Dans le but d'améliorer le suivi et la gestion des espèces fauniques, une réforme de la gestion des animaux à fourrure et du piégeage a été adoptée, pour l'ensemble du Québec, à l'automne 1999. Tout le territoire québécois a alors été divisé en 96 UGAF. Ces nouvelles unités favorisent une meilleure gestion des animaux à fourrure en raison de leur superficie réduite et de leur homogénéité sur les plans de l'habitat et de la distribution des espèces fauniques. Un potentiel maximal de récoltes pour les espèces jugées prioritaires peut être déterminé dans chacune des UGAF et les mesures de gestion peuvent être ajustées afin de tenir compte de ce potentiel. Ainsi, la région administrative 11 a été divisée en cinq unités. Quatre d'entre elles couvrent l'ensemble de la péninsule alors que les Îles-de-la-Madeleine constituent la cinquième (annexe 1, carte 16).

Afin d'être autorisé à piéger en territoire libre dans une UGAF, un piégeur doit obtenir un permis spécifique à celle-ci. De plus, lors de la vente de ses fourrures, il doit déclarer au commerçant de fourrures, ou à la maison de ventes, dans quelle UGAF, il a effectué sa récolte. Dans le cas d'un piégeur détenteur d'un bail de piégeage, celui-ci est dans l'obligation de vendre ou de soumettre, aux maisons de vente aux enchères, au moins 15 captures de cinq espèces différentes d'animaux à fourrure récoltées sur son terrain. Pour les territoires d'une superficie inférieure à 20 km², le seuil est ramené à au moins dix captures de trois espèces différentes. Aucun terrain de piégeage de la péninsule n'est inférieur à 20 km². Les piégeurs n'ayant pas atteint le seuil minimal prévu doivent justifier leurs résultats, car un tel manquement pourrait entraîner la révocation du bail de piégeage.

Les principales réglementations concernant la pratique du piégeage en vigueur actuellement en Gaspésie sont énumérées au tableau 14. Pour la plupart des espèces de la région, la période et la durée de la saison de piégeage sont utilisées comme moyen de contingentement.

Tableau 14 Périodes de piégeage et limites de captures dans les unités de gestion d'animaux à fourrure de la Gaspésie.

	Ours noir ¹	Rat musqué	Hermine, belette, coyote, écureuil, moufette raton laveur renard roux	Castor, loutre de rivière, vison d'Amérique	Martre d'Amérique, pékan	Lynx du Canada
Périodes²	18 oct.– 15 déc. et 15 mai – 30 juin	1 ^{er} nov.- 30 avril	18 oct.– 1 ^{er} mars	1 ^{er} nov.– 1 ^{er} mars	15 nov.– 15 janv.	1 ^{er} nov.- 15 janv.
Limites de captures	Deux ou quatre selon l'UGAF					
¹ Enregistrement obligatoire. ² Piégeage de l'ours à l'automne seulement dans la réserve faunique des Chic-Chocs.						

En ce qui a trait aux Îles-de-la-Madeleine (UGAF 69), c'est principalement le piégeage du renard roux qui est réglementé. Étant donné le nombre élevé de captures déclarées en 1995, la saison de piégeage passait de 31 à 15 jours pour la saison 1996. La durée et la période de piégeage seront réévaluées au cours des prochaines années. À la demande des piégeurs, la période de piégeage s'étend, à compter de la saison 2001-2002, du 15 au 31 décembre. Le piégeage du coyote est aussi autorisé durant cette période.

4.2.4.4 Potentiels de mise en valeur

- Certaines espèces d'animaux à fourrure disponibles pour le piégeage sont sous-utilisées dans l'ensemble de la région. La pratique de cette activité pourrait être accrue notamment pour la belette, le castor, le vison, le coyote et l'écureuil roux.
- Les activités de piégeage pourraient aussi être accentuées pour d'autres espèces de grande valeur plus sensibles à l'exploitation, mais pour lesquelles l'activité des piégeurs est très restreinte dans certains secteurs de la région. C'est le cas de la martre d'Amérique, du pékan, du lynx du Canada et du renard roux. À titre d'exemple, on peut noter que certains terrains de piégeage de la réserve Chic-Chocs ne trouvent pas preneur.
- Le piégeage de certaines espèces pourrait être pris en charge par une entreprise privée régionale afin de réduire la déprédation.
- Le développement d'offre de services de piégeage écotouristique.
- La transformation de la fourrure en région en produit fini de diverses natures dont l'artisanat, la préparation des peaux pour l'exportation ou la haute couture.

- La construction de haltes d'observation du castor dans son milieu naturel incluant des panneaux d'interprétation.
- L'aménagement d'habitats sur des sites particuliers et le développement de terrains de piégeage à vocation éducative.
- La réalisation de projets d'acquisition de connaissances concernant le statut de ces espèces en région.
- La participation de groupes d'intérêt concernés par la faune à certaines activités de suivi récurrentes telles que les grilles d'échantillonnage du lièvre.
- Le développement et la distribution de programmes éducatifs à l'intention de clientèles cibles concernant les animaux à fourrure, incluant des activités en milieu naturel.
- La production de fascicules d'information à l'intention du grand public concernant ces espèces et les activités d'observation disponible dans la région.

4.2.5 Avifaune

4.2.5.1 Description

L'avifaune fait bien sûr référence aux oiseaux en général dont certaines espèces supportent une activité de chasse sportive. Cet aspect ayant été traité à la section 4.2.3, nous limiterons la partie du présent chapitre aux espèces non exploitées par la chasse.

Ce grand groupe est très diversifié et comprend, pour le Québec, plus de 300 espèces différentes. À titre d'exemple, l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional (Gauthier et Aubry 1995) recense 293 espèces qui nidifient au Québec. Ces espèces sont regroupées en 45 familles différentes. De son côté, Fradette (1992) identifie dans son ouvrage portant sur les oiseaux des Îles-de-la-Madeleine, 288 espèces.

Un statut légal peut être accordé aux vingt espèces d'oiseaux inscrites sur la liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. De ces 20 espèces, six sont présentes en Gaspésie ou aux Îles-de-la-Madeleine. Il s'agit de l'arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*), du pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), de l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), du râle jaune (*Coturnicops noveboracensis*), de la sterne de Dougall (*Sterna dougallii*) et du bruant à queue aiguë (*Ammodramus caudacutus*).

Trois espèces de l'avifaune québécoise ont déjà obtenu le statut d'espèce faunique menacée accordé en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) (L.R.Q., c. E-12.01). Deux d'entre elles sont présentes aux Îles-de-la-Madeleine. Il s'agit du grèbe esclavon (*Podiceps auritus*) et du pluvier siffleur (*Charadrius melodus*).

4.2.5.2 Traits distinctifs régionaux

Plusieurs sites gaspésiens ou madelinien sont reconnus pour leur caractère ornithologique exceptionnel et leur facilité d'accès. À titre d'exemple, on peut citer l'Île Bonaventure, les falaises du secteur de Mont-Saint-Pierre et plusieurs barachois caractéristiques des estuaires de rivières. Aux Îles-de-la-Madeleine, plusieurs sites viennent immédiatement à l'esprit en raison de leur réputation : le rocher aux Oiseaux, l'île Brion, la Pointe-de-l'Est et la lagune du Havre-aux-Basques.

La principale menace qui plane sur ce groupe d'espèces est associée à la perte d'habitats autant en milieu forestier où l'exploitation de la matière ligneuse modifie localement la structure des forêts qu'en milieu humide où le remblayage et le drainage font disparaître des portions d'habitats. Dans certains cas par exemple, des projets de mise en valeur (sentier, passerelle, observatoire, etc.) peuvent, s'ils sont mal conçus, modifier le milieu de façon irréversible.

4.2.5.3 Principaux aspects réglementaires

La grande majorité des oiseaux est de compétence fédérale. C'est la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (LOM) (M-7.01) qui fixe le niveau de protection de ces groupes d'espèces. Un certain nombre d'espèces d'oiseaux relève de la compétence du gouvernement du Québec. En fait, 84 espèces provenant de sept ordres différents sont couvertes par la LCMVF. Essentiellement, il s'agit des oiseaux de proie, du groupe composé des gélinoxes, des tétras et des lagopèdes, des cormorans, du martin-pêcheur et, finalement, du groupe des passereaux tels que les bruants, les roselins et les geais. Pour toutes les espèces non prévues au (RC), mais couvertes par la LCMVF, un permis scientifique-éducatif-gestion de la faune (SEG) doit être obtenu pour légaliser tous les types de prélèvements.

4.2.5.4 Potentiels de mise en valeur

L'ornithologie amateur existe au Québec depuis fort longtemps et une bonne partie des gens qui pratiquent cette activité sont organisés en club régional. En octobre 1981, la création de l'Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO) marque le début d'une certaine coalition structurée des différents clubs existant au Québec. L'AQGO regroupe aujourd'hui plus de 30 organismes affiliés qui, pour la plupart, sont des clubs d'ornithologues locaux ou régionaux. Ces groupes sont donc tout à fait habilités à initier et à coordonner des actions visant à promouvoir le développement économique associée à cette ressource.

Même si la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine regorgent de sites exceptionnels pour l'observation des oiseaux, il peut être difficile pour un visiteur ou même pour la population en général d'identifier les meilleurs postes d'observation. Souvent, l'accès est mal connu ou mal identifié alors que d'autres secteurs gagneraient à être aménagés pour mieux accueillir ou mieux diriger les observateurs.

En milieu un peu plus urbain, certains parcs municipaux ou même des quartiers résidentiels offrent également de belles opportunités d'observation. Plusieurs propriétaires installent des mangeoires d'oiseaux en période hivernale et de plus en plus de gens s'intéressent à l'aménagement de leur terrain dans le but, entre autres, de procurer un milieu de vie favorable aux oiseaux. Ces endroits procurent très souvent des observations fortuites d'oiseaux rares qui stimulent la venue d'ornithologues amateurs provenant de tous les coins du Québec.

Enfin, les oiseaux représentent un des groupes d'animaux offrant un vaste potentiel de développement d'activités éducatives. Il s'agit d'une ressource accessible qui peut intégrer facilement plusieurs notions d'écologie et de protection de l'environnement pris dans un sens large.

On peut résumer quelques idées de développement :

- Rééditer et mettre à jour « L'itinéraire ornithologique de la Gaspésie (Girard 1988) ».
- Rééditer et mettre à jour la « Liste annotée des oiseaux de la Gaspésie (Bisson et Poulin 1982) ».
- Aménager des accès aux sites d'intérêt et les mettre en valeur par des panneaux éducatifs. On fait ici référence à plusieurs types de milieux comme par exemple des petits parcs municipaux, des haltes routières, des terrains de campings, des boisés privés, des marais, etc.
- Inciter les firmes paysagistes à développer une expertise dans l'aménagement de jardins procurant des habitats d'été et d'hiver pour les oiseaux.
- Susciter la mise sur pied d'un réseau de mangeoires pour les oiseaux (établissements hôteliers, écoles, édifices municipaux, résidences privées, etc.), facilement accessible au public désireux de les observer.
- Publier un guide susceptible de faire connaître le réseau de mangeoires.
- Produire des trousseaux éducatifs contenant des activités adaptées à la clientèle scolaire.
- Installer des caméras de contrôle à distance en périphérie de la colonie de fou de Bassan sur l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et aménager le poste de contrôle au centre d'interprétation du parc. Coupler ce système à une imprimante couleur permettant aux visiteurs d'acheter et de conserver une image de son passage au parc.
- Rendre ce système disponible par la location, aux groupes intéressés par l'observation du comportement animal (universités, clubs d'ornithologie, groupes scolaires, etc.).

4.2.6 *Amphibiens et reptiles*

4.2.6.1 *Description*

Le grand groupe des amphibiens-reptiles comprend en fait quatre types d'animaux : les urodèles et les anoues chez les amphibiens et les tortues et les serpents chez les reptiles.

Les urodèles sont des amphibiens dont le corps allongé se termine par une queue permanente. Ils ont des mœurs si discrètes qu'il est rare de les apercevoir en milieu naturel. Il ne faut donc pas s'étonner que la salamandre soit l'un des amphibiens les plus méconnus et les plus difficilement identifiables. Comme elle est amphibie, la salamandre a deux modes de vie : aquatique et terrestre. Les œufs sont habituellement déposés dans l'eau et la larve aquatique ressemble en tous points à l'adulte sauf qu'elle possède trois branchies externes de chaque côté du cou. Ce n'est qu'avec la métamorphose, qu'elle prendra sa forme terrestre mature.

L'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ) (Bider et Matte 1994) révèle que cinq des dix espèces présentes au Québec le sont également dans la région. Il s'agit du triton vert (*Notophthalmus viridescens*), de la salamandre à points bleus (*Ambystoma laterale*), de la salamandre maculée (*A. maculatum*), de la salamandre rayée (*Plethodon cinereus*) et de la salamandre à deux lignes (*Eurycea bislineata*).

L'autre groupe d'amphibiens présent au Québec est celui des anoures qui signifient animal sans queue. Il s'agit des grenouilles, des rainettes et des crapauds. La plupart dépose leurs œufs en milieu aquatique. Après l'éclosion, les larves aussi appelées têtards se nourrissent et croissent dans l'eau jusqu'à leur métamorphose. Contrairement aux salamandres, les larves des anoures sont très différentes des adultes et la métamorphose est aussi beaucoup plus spectaculaire. Elle entraîne un changement radical de toute l'anatomie et du mode de vie des juvéniles. Le Québec compte 11 espèces dont 7 sont présentes en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Bider et Matte 1994) : le crapaud d'Amérique (*Bufo americanus*), la rainette crucifère (*Pseudacris crucifer*), la grenouille verte (*Rana clamitans*), la grenouille du nord (*Rana septentrionalis*), la grenouille des bois (*Rana sylvatica*), la grenouille léopard (*Rana pipiens*) et la grenouille des marais (*Rana palustris*). Il semble également que la présence du ouaouaron (*Rana catesbeiana*) ait été confirmée aux Îles-de-la-Madeleine à la suite de la publication de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (D. Rodrigue, comm. pers.¹). De toutes ces espèces, seule la grenouille des marais est inscrite sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Beaulieu 1992).

Du côté des reptiles, on reconnaît d'abord le groupe des tortues. Selon l'AARQ (Bider et Matte 1994), trois espèces seraient présentes dans notre région : la chélydre serpentine (*Chelydra serpentina*), la tortue des bois (*Clemmys insculpta*) et la tortue luth (*Dermodochelys coriacea*). Cette dernière semble plutôt rare au Québec puisque seulement deux individus ont été observés; le premier en 1981 près de Kégaska sur la Côte-Nord et l'autre en 1987 à Pointe-aux-Loups aux Îles-de-la-Madeleine. Elle apparaît également sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Enfin, le groupe des serpents qui forme un ensemble extrêmement homogène dont les membres ne se distinguent que par des variations de tailles, de couleurs et de proportions. Le Québec compte sept espèces, mais seule la couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*) a été observée dans la région.

4.2.6.2 Traits distinctifs régionaux

Le groupe des amphibiens-reptiles est beaucoup plus important dans le sud du Québec qu'il ne l'est sur la péninsule gaspésienne et aux Îles-de-la-Madeleine. Cette constatation est encore plus pertinente dans le cas des reptiles. À titre d'exemple, les trois espèces de tortues enregistrées dans l'atlas (Bider et Matte 1994) comme étant présente dans la région ne concerne qu'une localité pour chacune des espèces. Il est donc possible que ces mentions soient simplement reliées à la remise en liberté des individus qui étaient jusque là gardés en captivité, sauf évidemment pour la tortue luth identifiée aux Îles-de-la-Madeleine.

Au Québec, un programme de suivi des populations d'anoures existe depuis 1993 (S.H.N.V.S.L. 1997) et la Gaspésie en fait partie en ce qui a trait au suivi de trois routes d'écoute des chants de reproduction. Deux d'entre elles sont localisées dans le parc de conservation de la Gaspésie et l'autre est en bordure de la rivière Sainte-Anne en périphérie de

¹ Société de l'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent.

la municipalité de Sainte-Anne-des-Monts. L'information obtenue jusqu'à maintenant à partir des routes gaspésiennes montre une certaine stabilité des populations tant en termes de diversité des espèces qu'en termes de densité d'individus.

Ce que l'on constate de façon générale pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, c'est que nos connaissances relatives à l'ensemble des amphibiens et des reptiles sont fragmentaires et assez limitées.

4.2.6.3 Principaux aspects réglementaires

À l'instar des micromammifères (section 4.2.7.3), c'est la LCMVF, par ses articles 26, 27 et 56, qui assure un certain niveau de protection pour les amphibiens et les reptiles.

Par contre, le RC (C-61.1, r.0.1.2.02) identifie trois espèces de grenouilles pouvant faire l'objet d'une chasse sportive dans le but de les consommer ou de les utiliser pour la pêche en tant qu'appât. Ces trois espèces sont la grenouille léopard, la grenouille verte et le ouaouaron. L'assommoir, la barrière, le dard, l'épuisette, la fosse, l'hameçon et la main sont les engins autorisés pour pratiquer cette activité. Quant à la période de chasse, elle s'étend du 15 juillet au 15 novembre dans les zones de chasse 1 et 2 (Gaspésie) et 21 (Îles-de-la-Madeleine). Enfin, aucune limite de prise ni de possession n'est prévue dans la réglementation en vigueur.

Dans le cas des captures de grenouilles dans le but de les garder en captivité, à des fins personnelles ou commerciales, c'est le Règlement sur les animaux en captivité (RAC) (C-61.1, r.0.0001) qui s'applique. Il encadre l'ensemble de ce champ d'activité et autorise la garde en captivité de cinq espèces de grenouilles. En plus, des trois espèces que l'on peut chasser sportivement, le règlement prévoit également la garde en captivité de la grenouille des bois et de la grenouille du nord.

Pour tout autre type de prélèvement, il faut s'en remettre à la procédure de délivrance des permis SEG et aux exigences qu'ils contiennent, le cas échéant.

4.2.6.4 Potentiels de mise en valeur

Bien que certaines espèces de grenouilles fassent l'objet d'un prélèvement sportif ou commercial prévu à la réglementation, pour l'ensemble du groupe des amphibiens et des reptiles, les plus grands potentiels de mise en valeur ne sont pas reliés aux activités consommatrices. Premièrement, plusieurs espèces pour lesquelles les prélèvements sont permis présentent des populations diffuses dans la région. Deuxièmement, la densité des populations observées sur notre territoire semble offrir un potentiel plutôt limité.

Par contre, sur le plan des activités non consommatrices, les amphibiens offrent un potentiel tangible. Il est facile par exemple d'identifier les différentes espèces de grenouilles par les chants de reproduction. La sensibilisation du public touche ainsi un grand nombre de personnes mais, ce qui présente plus d'intérêt pour les amateurs, c'est qu'il s'agit d'une nouvelle activité.

Le groupe des amphibiens-reptiles se prête très bien à l'élaboration de trousseaux éducatifs intéressantes pour le milieu scolaire. Par exemple, des classes vertes peuvent facilement être organisées autour d'un étang à proximité de l'école. Les grenouilles serviraient alors de prétexte pour initier toute une démarche reliée à l'écologie du monde aquatique.

Sur ce plan, quelques pistes sont à explorer en vue de la mise en valeur de ce groupe d'espèces :

- Organiser des soirées d'interprétation en périphérie d'étang de reproduction de façon à couvrir plusieurs espèces d'anoures.
- Instaure de nouvelles routes de suivi des populations d'anoures et s'en servir comme sites écoles.
- Assurer le suivi de sites de reproduction et impliquer les groupes de jeunes reliés aux ressources naturelles (scouts, petits débrouillards, etc.) pour réaliser ces suivis.
- Concevoir et produire des trousse éducatives destinées à la clientèle scolaire.

4.3 Principaux sites d'intérêt

Parmi les sites où la faune constitue la source principale d'un produit d'intérêt touristique ou un produit de consommation, il y a, d'abord ceux déjà connus et exploités, à savoir :

- Les colonies d'oiseaux du parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé dont celles des fous de Bassan sont très spectaculaires. C'est un site très fréquenté et les services offerts pour y accéder sont bien développés.
- Le caribou du parc de la Gaspésie et les splendides montagnes qu'on y trouve constituent une attraction majeure de la région.
- L'observation des mammifères marins au parc Forillon est une activité très recherchée par les visiteurs.
- La qualité de la chasse à l'orignal offerte dans la réserve faunique des Chic-Chocs est un produit très en demande alors que la chasse à l'ours est un produit en développement.
- Les rivières à saumon de la péninsule dont plusieurs sont d'une limpidité exceptionnelle.

D'autres sites d'intérêt sont actuellement en développement :

- Le Bioparc de la Gaspésie situé à Bonaventure a débuté ses activités, il y a trois ans. Il s'agit d'un site où les visiteurs peuvent découvrir les éléments des différents écosystèmes de la région, incluant les espèces fauniques représentatives, de la mer à la toundra alpine.
- Le sentier international des Appalaches constitue un équipement d'envergure qui à terme permettra aux utilisateurs de s'imprégner du milieu naturel et de la faune régionale. La construction du sentier est en phase finale alors que l'ajout d'équipements complémentaires se fera progressivement.
- L'observation des phoques sur la banquise aux Îles-de-la-Madeleine lors de la période de mise bas est une activité unique susceptible de connaître un grand développement. Un projet est en cours afin d'organiser ce développement.

D'autres sites plus ou moins connus et souvent sous-utilisés pourraient être mis en valeur pour soutenir des activités avec ou sans prélèvement :

- Les barachois de la région sont des sites d'observation d'oiseaux particuliers qui restent méconnus du public, leur accès étant parfois déficient.
- La richesse de la diversité des oiseaux présents aux Îles-de-la-Madeleine est une information qui circule peu à l'extérieur du cercle des initiés. Le potentiel de ce territoire pour le développement d'activités et services reliés à l'observation des oiseaux demeure sous-utilisé.
- Les quais de la région sont des sites particulièrement favorables pour la pêche en eau salée. À cet égard, ils sont souvent sous-utilisés, faute d'une mise en valeur adéquate.
- Les sites de chasse aux canards plongeurs dans le fleuve Saint-Laurent, sur la rive nord de la péninsule, sont nombreux et sous-utilisés.
- La passe migratoire pour le saumon, sur la rivière Madeleine, est constituée d'un tunnel creusé dans le roc. Elle offre un très bon potentiel d'attrait touristique qui reste à être développé.

5 Enjeux et axes de développement

Les quatre premiers chapitres ont permis de dresser un portrait du territoire, de ses habitants, de ses ressources fauniques et de leur utilisation actuelle et potentielle. L'ensemble des éléments émergeant de ce portrait sont le reflet des particularités de la région. Il faudra prendre celles-ci en considération lors de l'identification des axes de développement de la faune les plus prometteurs pour la région. Aussi, l'identification de certaines contraintes au développement souhaité permettra d'éviter de s'engager sur des voies hasardeuses lors de la préparation de projets.

5.1 Définition de la problématique régionale et constats généraux

L'analyse de l'information disponible permet d'identifier les éléments de la problématique et de dégager les constats généraux suivants :

- La région est confrontée à une situation socio-économique difficile : taux de chômage élevé, revenu moyen faible, vieillissement de la population, exode des jeunes, surtout ceux plus scolarisés, marché de l'emploi très saisonnier.
- L'exploitation des ressources naturelles et le tourisme occupent une place prépondérante dans l'économie de la région.
- Malgré l'hétérogénéité de la colonisation originale du territoire, la communauté actuelle est relativement homogène et près de 90 % de ses habitants utilisent la langue française. La pêche et le travail en forêt ayant marqué l'histoire de cette région, ses habitants sont très près de la nature et accordent une grande importance aux activités qui s'y rapportent comme la chasse et la pêche sportive.
- La péninsule est un vaste territoire faiblement peuplé, au relief très accidenté, au climat rigoureux et reconnu pour ses paysages grandioses. La tenure des terres est publique à 81 % et 13 649 km² sont des territoires libres, sans affectation particulière.
- Les Îles-de-la-Madeleine constituent un environnement franchement marin avec des caractéristiques climatiques et paysagères particulières. C'est aussi un milieu fragile et sensible aux perturbations physiques.
- Bien que l'accès à la ressource faunique soit bien développé grâce au réseau de chemins forestiers, l'accessibilité à la région est plutôt difficile pour une clientèle en provenance de l'extérieur en raison de l'absence de voies terrestres d'accès rapides et de la déficience des liaisons aériennes. La route 132 demeure la façon la plus facile d'accéder à la région.
- Le principal bassin de clientèle non-résidente à explorer se situe dans les maritimes et en Nouvelle-Angleterre.
- L'offre d'hébergement en forêt, pour la pratique des activités de chasse et de pêche, est très restreinte. Par contre, le réseau d'hébergement situé près des zones habitées est très développé et offre beaucoup de disponibilité en dehors de la haute saison estivale.

- L'offre de services écotouristiques demeure peu développée malgré les particularités naturelles très avantageuses du territoire. Ce domaine devrait connaître un développement important à court et à moyen terme.
- L'intérêt manifesté par les résidants pour les activités traditionnelles de chasse et de pêche et l'importance économique qu'elles représentent pour la région, justifient les investissements favorisant le maintien, voire l'augmentation, de la pratique de telles activités.
- Le potentiel de développement et l'augmentation prévisible de la demande pour les activités fauniques sans prélèvement justifient d'accorder une priorité à ce domaine.
- Des conflits d'usage pourraient survenir entre les adeptes des activités de chasse et de pêche, les activités fauniques sans prélèvement et les activités écotouristiques diverses.
- La région est déjà une destination internationale reconnue pour la pêche du saumon atlantique. Cette activité a une importance économique majeure en ce qu'elle implique des déboursés importants et qu'elle est pratiquée en majorité (55 %) par les visiteurs constituant ainsi une entrée d'argent non négligeable.
- L'état de la ressource saumon ne permet pas d'augmenter l'activité de prélèvement. Le développement de la pêche du saumon passe par la croissance d'une nouvelle clientèle adepte de la « graciation ». Afin de maintenir la compétitivité de ce produit, il faut assurer aux utilisateurs une qualité de pêche élevée et leur offrir des séjours d'une très haute qualité.
- Le potentiel pour la pêche sportive en eau salée demeure sous-exploitée tandis qu'une nombreuse clientèle, constituée de plus de 500 000 visiteurs, n'est que très peu sollicitée.
- Le potentiel de pêche en eau douce est limité par la quasi-absence de lacs d'importance. Par contre, en dehors des rivières à saumon, le potentiel de pêche offert par les petits cours d'eau est sous-exploité.
- Le piégeage des animaux à fourrure a mauvaise presse et continue d'être menacé. Bien que certaines espèces soient vulnérables à l'exploitation, la plupart de celles présentes dans la région sont sous-exploitées. Le développement d'activités sans prélèvement doit être envisagé pour les animaux à fourrure.
- L'unicité du troupeau de caribou du parc de la Gaspésie contribue à positionner la région comme une destination nature de qualité, recherchée par les écotouristes. En contrepartie, la conservation de ce troupeau exige des mesures de protection restrictives et des investissements importants.
- Concernant le gros gibier, la région est surtout propice pour l'original. C'est d'ailleurs la région où l'on retrouve la plus forte densité au Québec. Cette espèce pourrait offrir des possibilités de développement à la condition d'harmoniser celles-ci avec les us et coutumes des chasseurs régionaux qui exercent une pression très forte sur cette ressource et occupent déjà la totalité des territoires en saison de chasse. La chasse de l'ours noir est un produit offrant un potentiel de développement, surtout pour une clientèle, provenant de l'extérieur. La situation fluctuante du cerf de Virginie, dans la région, ne permet pas d'axer le développement sur cette espèce.

- L'omniprésence du petit gibier, la grande étendue et la bonne accessibilité du territoire ainsi que la pratique relativement facile de cette chasse en font une ressource au potentiel de développement important. Toutefois, les aménagements d'habitats et de territoires requis pour mettre en marché un produit compétitif sont incompatibles avec les modalités d'utilisation actuelles du territoire, où l'on accorde une priorité à la production de la matière ligneuse.
- Autant les espèces fauniques exploitées par la chasse et la pêche que plusieurs autres qui ne le sont pas, offrent de nombreuses opportunités de développement d'activités fauniques sans prélèvement. Celles-ci permettront de soutenir la croissance ou la diversification de l'industrie écotouristique régionale.
- La conservation, la protection et l'aménagement d'habitats fauniques de qualité sont essentiels au maintien de populations fauniques suffisantes pour soutenir les différents types d'activités reliées à la faune.
- Toutes les interventions que nous réalisons en milieu naturel ont un impact sur les espèces fauniques et le niveau de leurs populations. Pour s'assurer de conserver et de pouvoir mettre en valeur cette ressource régionale, tous les intervenants doivent s'engager dans un processus continu de gestion intégrée partout sur le territoire.

5.2 Les axes de développement

Les analyses qui précèdent ainsi que les consultations menées auprès des groupes de la région intéressés par la mise en valeur et la conservation de la faune permettent d'identifier les axes de développement régionaux. À ces axes, nous avons ajouté les objectifs que nous estimons être les plus pertinents pour la région de la Gaspésie–Îles de la Madeleine

AXE 1 : AUGMENTER LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS TRADITIONNELLES DE PÊCHE, DE CHASSE ET DE PIÉGEAGE

En dépit du grand intérêt que les résidents de la région portent à la pratique des activités de pêche et de chasse, on observe une tendance générale à la baisse de ces types d'activités qui implique un prélèvement faunique. Cette baisse se trouve renforcée par la décroissance démographique de la région et le vieillissement de la population. Il s'ensuit une diminution de l'impact de ces activités sur l'économie régionale qui éprouve déjà certaines difficultés. Toutefois, tous les efforts qui seront consentis dans la logique de cet axe, devront tenir compte de la disponibilité de la ressource faunique et du potentiel d'utilisation durable qu'elle offre.

Dans cette perspective, il faut adopter les moyens qui s'imposent afin de continuer de répondre aux attentes des utilisateurs actuels et de continuer de profiter de l'apport économique que représente la pratique de la pêche et de la chasse. À cette fin, les objectifs retenus pour la région 11 sont :

- Augmenter la disponibilité de la ressource faunique par l'aménagement et la restauration d'habitats fauniques, la restauration et le soutien des populations fauniques et le contrôle de l'exploitation des ressources fauniques.
- Améliorer l'accessibilité à la ressource.

- Promouvoir la pratique des activités de pêche et de chasse.
- Assurer la reconnaissance de la légitimité et de la valeur traditionnelle de la chasse dans la région.

AXE 2 : DÉVELOPPER LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS D'INTÉRÊT FAUNIQUE SANS PRÉLÈVEMENT

Les Québécoises et les Québécois démontrent un intérêt sans cesse croissant pour des activités d'intérêt faunique sans prélèvement. De plus, l'industrie touristique et l'écotourisme, actuellement en plein développement, sont d'une importance capitale pour la région. À cet égard, la diversité des ressources fauniques de la région offre, à ce secteur d'activité économique, une multitude d'opportunités de développement dont il faut être en mesure de tirer le meilleur profit possible. À cette fin, les objectifs à viser sont les suivants :

- Faire connaître la faune régionale ainsi que les sites et les périodes d'observation d'espèces d'intérêt.
- Faciliter l'accès aux sites d'observation de la faune et des paysages exceptionnels.
- Faire découvrir de nouveaux types d'activités d'intérêt faunique.
- Faciliter l'observation de certaines espèces en milieu habité.
- Promouvoir le développement d'activités artistiques reliées à la faune.

AXE 3 : FAVORISER LA CONSOLIDATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE TRADITIONNELLE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ÉCOTOURISTIQUE RÉGIONALE.

Les intervenants socio-économiques régionaux montrent une volonté ferme de consolider l'offre touristique et d'en faire une industrie mieux intégrée et mieux réseautée. Sur ce plan, la disponibilité de certaines ressources fauniques offre la possibilité de développer de nouveaux produits et services fauniques destinés, entre autres, aux utilisateurs non-résidents à la région. Il importe donc de faire profiter l'industrie touristique régionale de l'augmentation de la pratique des activités reliées à la faune. Pour ce faire, nous estimons que les objectifs à privilégier sont les suivants :

- Associer l'offre d'hébergement de l'industrie touristique existante à l'offre de services fauniques.
- Favoriser la mise en réseau des fournisseurs de produits de la nature et de la culture.
- Augmenter la participation de la clientèle internationale aux activités fauniques en misant sur une offre de qualité diversifiée et intégrée.

AXE 4 : METTRE EN PLACE UN PROCESSUS CONTINU DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉS DES RESSOURCES SUR LA BASE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de soutenir des activités reliées à la faune, avec ou sans prélèvement, les espèces fauniques doivent être présentes à des densités suffisantes pour maintenir l'intérêt des utilisateurs. À cet égard, la quantité d'habitats de qualité, disponibles pour les espèces fauniques, est déterminante pour le niveau des populations animales.

Par ailleurs, la forte compétition pour l'usage du territoire à des fins diverses, dont la production de matière ligneuse, ainsi que le nombre grandissant d'activités et d'utilisateurs présents sur le territoire exigent une plus grande concertation afin d'assurer la conciliation des divers intérêts en cause et de garantir que les efforts de développement des uns n'annihilent pas ceux des autres. De plus, la gestion et l'aménagement intégrés des ressources constituent une priorité de l'entente cadre régionale en matière de développement.

Dans cette perspective, nous estimons que le maintien des conditions nécessaires à la conservation des populations animales, à des niveaux intéressants pour les utilisateurs, exige l'atteinte des objectifs suivants :

- Mettre en place et animer un comité régional responsable de promouvoir la gestion intégrée des ressources, d'identifier les orientations et les lignes de conduite en la matière et de soutenir les groupes locaux concernés.
- Instituer, dans chaque MRC ou autres unités territoriales reconnues, un forum permanent de concertation des intervenants concernés par la conservation et l'utilisation des ressources disponibles sur le territoire.
- Réaliser des projets d'aménagement intégré favorisant le développement des ressources fauniques.

AXE 5 : AUGMENTER LE NIVEAU DE CONNAISSANCES GÉNÉRALES DE LA FAUNE RÉGIONALE ET LEUR DIFFUSION

La gestion des populations animales constitue un monde dynamique en continuel changement. De plus, pour plusieurs espèces fauniques régionales, de nombreux inconnus demeurent concernant certains aspects de leur gestion, sans compter les nouvelles utilisations des ressources fauniques qu'il est souhaitable de développer.

Toutefois, le développement de nouvelles connaissances relatives aux ressources fauniques ne doit pas constituer une fin en soi. Les connaissances acquises doivent être diffusées tant chez les groupes concernés par la gestion de cette ressource que chez les utilisateurs et la population en général. La diffusion des connaissances relatives aux ressources fauniques auprès des jeunes ne peut qu'être bénéfique, non seulement pour le développement de nouvelles carrières ou d'une relève, mais aussi pour leur culture générale. Elle favorisera aussi la mise en place d'une utilisation de ces ressources qui assure la pérennité des espèces.

Afin d'assurer une saine gestion des ressources fauniques tout en maximisant leur mise en valeur et la diffusion des connaissances relatives aux espèces présentes dans la région, il est impératif de poursuivre les objectifs suivants :

- Accroître l'effort de recherche sur les ressources fauniques régionales.
- Réaliser des inventaires fauniques non traditionnels.
- Développer chez l'ensemble de la population, une meilleure connaissance de la faune régionale et de sa gestion.

5.3 Exemples de projets à soumettre à l'analyse

Pour réaliser des projets qui cadrent avec les axes de développement régionaux, différentes orientations peuvent être envisagées. L'identification de celles-ci permet de regrouper des projets répondant aux mêmes types d'objectifs. Pour faciliter la compréhension et orienter d'éventuels promoteurs, nous citons en exemple une série de projets qui pourraient être soumis à l'analyse. Cette énumération ne signifie pas que tous ces projets sont nécessairement réalisables partout sans condition. Ils devront obligatoirement répondre à certaines exigences fauniques, environnementales, sociales et économiques avant d'être entrepris. De même, cette liste n'est pas exhaustive et toute initiative positive qui se situe dans les axes de développement retenus sera encouragée.

Le tableau 15 présente des exemples de projets qui pourraient être réalisés afin d'atteindre les objectifs retenus.

Tableau 15 Exemples de projets.

AXES DE DÉVELOPPEMENT	OBJECTIFS PRIVILÉGIÉS	EXEMPLES DE PROJETS À ANALYSER
<p>AXE 1 Augmenter le niveau de pratique des activités traditionnelles de pêche, chasse et piégeage.</p>	<p>Augmenter la disponibilité de la ressource en procédant à l'aménagement ou à la restauration d'habitats; au soutien ou à la restauration des populations fauniques; au contrôle de l'exploitation des ressources fauniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à la confection et à l'exécution des plans d'aménagement des ravages de cerf de Virginie et intensifier la participation au PAAR. ➤ Aménager des cours d'eau. ➤ Aménager des habitats pour la sauvagine. ➤ Aménager des habitats pour la petite faune sur des territoires ciblés (ex: zecs, réserves fauniques, etc.). ➤ Stabiliser et revitaliser les berges des cours d'eau perturbées par des activités humaines. ➤ Appliquer des mesures correctives au réseau routier forestier pour éliminer le transport de sédiments vers les cours d'eau. ➤ Appliquer des mesures correctives aux réseaux routiers national et municipal pour éliminer le transport de sédiments vers les cours d'eau. ➤ Assurer la continuité du Programme de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie. ➤ Procéder à l'ensemencement ou au déplacement d'omble de fontaine dans certains lacs ciblés. ➤ Favoriser la prise en charge par le milieu du contrôle de l'exploitation de certaines espèces sensibles. ➤ Améliorer le suivi de la récolte dans les territoires structurés.

Tableau 15 Exemples de projets (suite).

AXES DE DÉVELOPPEMENT	OBJECTIFS PRIVILÉGIÉS	EXEMPLES DE PROJETS À ANALYSER
	<p>Améliorer l'accessibilité à la ressource pour inciter les utilisateurs à augmenter leur pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménager des sentiers d'accès et autres installations pour la pêche dans les petits cours d'eau à bon potentiel sur terres publiques ou privées. ➤ Produire des cartes d'accès détaillées au territoire forestier, dépliants, disques compact, sites web, etc. ➤ Procéder à la signalisation du réseau routier forestier. ➤ Produire une carte régionale détaillée des accès au milieu marin. ➤ Développer de nouveaux accès au milieu marin là où ils sont insuffisants. ➤ Faciliter l'occupation temporaire du territoire pour les chasseurs. ➤ Éliminer l'appropriation de secteurs de chasse à l'original par des individus. ➤ Structurer les activités de chasse sur les terrains privés. ➤ Identifier les sites à fort potentiel pour la chasse au lièvre en région. ➤ Faciliter l'accessibilité légale aux sites de chasse et pêche (Ex : droits de passage réservés). ➤ Réduire les contraintes légales (ex : réglementation municipale restreignant la chasse à la sauvagine).

Tableau 15 Exemples de projets (suite).

AXES DE DÉVELOPPEMENT	OBJECTIFS PRIVILÉGIÉS	EXEMPLES DE PROJETS À ANALYSER
	<p>Promouvoir la pratique des activités de chasse et de pêche traditionnelles et assurer la reconnaissance de la légitimité et de la valeur traditionnelle de la chasse dans la région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer une « Charte de la chasse régionale » et obtenir l'adhésion à celle-ci de tous les intervenants régionaux. ➤ Documenter et faire connaître l'importance de la chasse dans la culture régionale et son impact économique. ➤ Initier la tenue de festivités régionales reliées à la chasse. ➤ Reprise de la chasse au lièvre aux Îles-de-la-Madeleine. ➤ Valoriser la venaison, développer la gastronomie régionale. ➤ Populariser la chasse avec chiens. ➤ Développer la pêche d'hiver à l'éperlan. ➤ Documenter et faire connaître le potentiel de pêche récréative en mer. ➤ Documenter et faire connaître le potentiel de pêche à l'omble de fontaine anadrome. ➤ Éditer une publication « Chasse et pêche en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine ».

Tableau 15 Exemples de projets (suite).

AXES DE DÉVELOPPEMENT	OBJECTIFS PRIVILÉGIÉS	EXEMPLES DE PROJETS À ANALYSER
<p>AXE 2 Développer la pratique d'activités d'intérêt faunique sans prélèvement.</p>	<p>Assurer la relève chez les chasseurs, pêcheurs et piégeurs.</p> <p>Faire connaître la faune régionale ainsi que les sites et les périodes d'observation d'espèces d'intérêt.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire profiter les jeunes de la région d'un programme éducatif concernant la gestion de la faune (écoles, clubs sociaux, camps d'été, etc.). ➤ Rendre accessible des programmes d'initiation aux activités de chasse, de pêche et de piégeage. ➤ Diffuser gratuitement des cours de maniement d'arme à feu et de piégeage. ➤ Offrir aux adeptes potentiels de la chasse un soutien facilitant les démarches requises pour l'obtention de permis de possession et d'acquisition d'armes à feu. ➤ Développer le piégeage récréatif sur une partie du territoire. ➤ Instaurer un permis de piégeur apprenti, gratuit, valide pour deux ans, ne nécessitant pas de cours de formation et permettant la pratique de l'activité sous la supervision d'un piégeur professionnel. ➤ Intensifier la participation régionale à la fête de la pêche. ➤ Éditer des fascicules par espèce décrivant l'animal, ses mœurs, son comportement et son statut régional.

Tableau 15 Exemples de projets (suite).

AXES DE DÉVELOPPEMENT	OBJECTIFS PRIVILÉGIÉS	EXEMPLES DE PROJETS À ANALYSER
	Faciliter l'accès aux sites d'observation de la faune et des paysages exceptionnels.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Produire des cartes de localisation des sites propices à l'observation de la faune. ➤ Produire des guides d'observation de la faune régionale décrivant les phénomènes à observer, les saisons et heures les plus favorables. ➤ Faire connaître les particularités fauniques des Îles-de-la-Madeleine (espèces rares). ➤ Édition d'une brochure générale concernant les activités écotouristiques régionales (faune, plein air, culture, infrastructures, etc.). ➤ Aménagement de voies d'accès, signalisation, droits de passage pour des sites d'intérêt. ➤ Construction d'observatoires, de belvédères (ex : colonies d'oiseaux, balbuzard, castor, orignal, saumon, activités de pêche, etc.) avec panneaux d'interprétation. ➤ Mettre en place des facilités d'accès pour les personnes handicapées. ➤ Organiser à certaines conditions l'observation de la faune sur des sites protégés (ex : ravages de cerf de Virginie).

Tableau 15 Exemples de projets (suite).

AXES DE DÉVELOPPEMENT	OBJECTIFS PRIVILÉGIÉS	EXEMPLES DE PROJETS À ANALYSER
	<p>Faire découvrir de nouveaux types d'activités d'intérêt faunique.</p> <p>Faciliter l'observation de certaines espèces en milieu habité.</p> <p>Promouvoir le développement d'activités artistiques reliées à la faune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Former et supporter des individus et groupes intéressés à la réalisation d'inventaires ou de suivi faunique (ex : routes d'écoute de bécasses et d'anoues, grilles de lièvres, etc.). ➤ Observation des espèces sous-marines et autres avec des systèmes de caméras. ➤ Construction, entretien de nichoirs, dortoirs à chauve-souris et autres types d'abris en réseau ou individuels. ➤ Réalisation d'aménagements paysagers favorables à la faune. ➤ Préparer et faire connaître une banque des réalisations déjà produites en région : peintures, photos, films, sculptures, etc. ➤ Produire un répertoire des caractéristiques uniques à la région et favorables à l'inspiration créatrice. ➤ Organiser un festival international de photographie, de peinture et de sculpture animalières et naturalistes.

Tableau 15 Exemples de projets (suite)

AXES DE DÉVELOPPEMENT	OBJECTIFS PRIVILÉGIÉS	EXEMPLES DE PROJETS À ANALYSER
<p>AXE 4 Mettre en place un processus continu de gestion et d'aménagement intégrés des ressources.</p>	<p>Développer la gestion concertée des ressources régionales.</p> <p>Réaliser des projets d'aménagement intégré impliquant le développement des ressources fauniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Offrir de nouveaux types de permis plus spécialisés mais moins dispendieux (ex : courte durée). ➤ Festival international de la faune regroupant une variété d'activités consommatrices et non consommatrices (chasse, pêche, observation, art et culture, etc.). ➤ Maintenir un comité régional responsable de promouvoir la gestion intégrée des ressources, d'identifier les orientations et lignes de conduite et de soutenir les groupes locaux. ➤ Instituer un forum de concertation des intervenants concernés par la conservation et l'utilisation des ressources du territoire par MRC ou autres unités territoriales reconnues. ➤ offrir un support technique à la réalisation de projets spécifiques de gestion intégrée des ressources (GIR) concernant la faune. ➤ Rendre disponible l'information concernant les mesures requises pour assurer un niveau de production faunique satisfaisant. ➤ Rechercher des solutions pratiques aux problématiques particulières à la région mettant en cause la production ou l'utilisation de ressources fauniques.

Tableau 15 Exemples de projets (suite).

AXES DE DÉVELOPPEMENT	OBJECTIFS PRIVILÉGIÉS	EXEMPLES DE PROJETS À ANALYSER
<p>AXE 5 Augmenter le niveau de connaissances générales de la faune régionale et sa diffusion.</p>	<p>Impliquer les organismes du milieu dans la réalisation d'inventaires fauniques non traditionnels.</p> <p>Accroître l'effort de recherche sur les ressources fauniques régionales par le développement de partenariat des groupes d'intérêt.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser des plans et des projets GIR sur des territoires cibles (territoires structurés, CAAF, etc.). ➤ Réalisation d'inventaires d'espèces fauniques offrant un potentiel de développement de nouvelles activités d'intérêt avec ou sans prélèvement. ➤ Instauration de réseaux de collaborateurs d'inventaires de suivi annuel d'espèces d'intérêt. ➤ Réaliser des enquêtes d'utilisation de certaines espèces (éperlan, truite de mer, etc.) ou des niveaux de pratique d'activités. ➤ Réaliser en région des projets de recherche sur le saumon et son habitat (structure et capacité de support de l'habitat, compétition interspécifique, etc). ➤ Identifier les impacts sur la faune des différents traitements sylvicoles utilisés en région. ➤ Favoriser l'implantation de groupes de recherche sur la faune.

Tableau 15 Exemples de projets (suite).

AXES DE DÉVELOPPEMENT	OBJECTIFS PRIVILÉGIÉS	EXEMPLES DE PROJETS À ANALYSER
	<p>Développer chez l'ensemble de la population, une meilleure connaissance de la faune régionale et de sa gestion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consolider les infrastructures vouées à la transmission de la connaissance sur la faune. ➤ Explorer de nouveaux créneaux ou thématiques d'enseignement faunique (ex : les ressources marines). ➤ Concevoir et diffuser, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, des programmes éducatifs portant sur la faune régionale. ➤ Intensifier auprès du public en général la diffusion des rapports, guides techniques et autres documents d'intérêt faunique disponibles (ex : site web).

6 Structure d'accueil

Des éléments du Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ont peut-être retenu votre attention comme intervenant économique ou à titre de promoteur à la recherche de produits et de services originaux, complémentaires ou mieux diversifiés.

De manière à mieux vous accompagner dans l'élaboration de projets associés au PDRRF, la Société a mis en place une structure d'accueil régionale.

- Si vous souhaitez davantage de renseignements au sujet du PDRRF de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, la Société de la faune et des parcs du Québec vous invite à communiquer avec la DAF située au bureau régional sis au 124, 1^{re} avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G0E 2G0. Les numéros de téléphone et de télécopieur sont respectivement : 418-763-3301 et 418-763-7810. Le courriel est : f11gaspesieame@mef.gouv.qc.ca.
- Si vous souhaitez obtenir des informations concernant les PDRRF des autres régions du Québec, la Société vous engage à consulter le site internet de la Société de la faune et des parcs du Québec à l'adresse suivante <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/>. Outre les plans, vous y retrouverez les noms et coordonnées des personnes à contacter selon les régions.

REMERCIEMENTS

Le projet du Plan de développement régional associé aux ressources faunique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine n'aurait pu voir le jour sans l'expertise et la contribution d'un certain nombre de personnes et d'organismes. Une mention à leur égard s'avère donc nécessaire.

Nous remercions les représentants des différents organismes qui ont participé aux rencontres d'information concernant le PDRRF de la région et particulièrement, ceux qui nous ont adressé des commentaires.

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME. 2001. Nombre de baux Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Ministère des Ressources naturelles, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie. 1 p.
- ANONYME. 2001. Évolution de la population par région administrative, superficie et densité, Québec, 1991-2000. Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec. <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/regional/3p1.htm>.
- ANONYME. 2001. Plan d'action régional 2001-2002. Emploi–Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Direction du partenariat et du support aux opérations régionales. 35 p.
- ANONYME. 2001. Répartition de la population selon la langue maternelle Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Ministère de la Culture et des Communications. <http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/11/lang/tabpopla.htm>.
- ANONYME. 2000. Plan de gestion du saumon atlantique 2000-2005 (Document de consultation). Société de la faune et des parcs du Québec. 47 p.
- ANONYME. 2000. Profils touristique régionaux. Tourisme Québec, Direction de l'intervention régionale et des projets d'investissement. Collaboration spéciale.
- ANONYME. 1999. La pêche récréative au Québec en 1995. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Gouvernement du Québec. Faune et Parcs Québec. 8 p.
- ANONYME. 1998. Pour donner au monde le goût du Québec. Politique de développement touristique. <http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/poldevtour.html>
- ANONYME. 1998. Normales climatiques au Canada 1961-1990. http://www.cmc.ec.gc.ca/climate/normals/F_QU_NDX.HTM
- BANFIELD, A.W.F. 1977. Les mammifères du Canada, Les presses de l'université Laval. Deuxième Édition. 406 p.
- BEAULIEU, H. 1992. Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. ISBN 2-550-27104-1, 107 p.
- BÉLANGER, G. 2000. Impacts des éclaircies précommerciales sur l'habitat d'élevage de la gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*) et du téttras du Canada (*Dendragapus canadensis*). Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie pour La Société de la faune et des parcs du Québec. Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Sainte-Anne-des-Monts. 43 p.
- BIDER, J. R. ET S. MATTE, 1994. Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec. Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent et ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction de la faune et des habitats, Québec. 106 p.
- BISSON, R. ET P. POULIN. 1982. Les oiseaux de la Gaspésie. Liste annotée et bibliographie. Club des ornithologues de la Gaspésie, Percé, 57 p.

- BOUCHARD, P. Mai 2000. Les activités reliées à la nature et à la faune au Québec. Profil des participants et impact économique en 1999. Société de la faune et des parcs du Québec. 12 p.
- BRUNET, R., J. MCDUFF ET M. GAUTHIER 1997. Évaluation de l'hibernacle de la mine Candego (Réserve faunique Chic-Chocs) Rapport de la visite du 4 février 1997. Envirotel inc. pour le ministère de l'Environnement et de la Faune 8 p.
- BRUNET, R., M. GAUTHIER ET J. MCDUFF, 1998. Inventaire acoustique des chauves-souris du parc de la Gaspésie été 1997. Envirotel inc. pour le parc de la conservation de la Gaspésie. 30 p.
- BUBENIK, A.B. 1997. Évolution, Taxonomy and Morphophysiology. Pages 77-123 in A.W. Franzmann and C.C. Schwartz (ed.). Ecology and Management of the North American Moose. A Wildlife Management Institute Book. Smithsonian Institution Press Washington an London.
- DELORME, M. ET D. DEVISON. 1997. Programme de protection des chauves-souris. Co-production du Biôdome de Montréal, du Metro Toronto Zoo et de la Fondation de la faune du Québec. ISBN 2-89417-684-8, 24 p.
- DION, Y. 2000. Retombées économiques régionales découlant de la pratique des activités liées à la pêche sportive au Québec en 1995. Université du Québec à Rimouski.
- DIONNE, J., G. LÉVESQUE et D. SIMARD. 1999. Profil économique de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'analyse des PME et des régions. <http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/pagehtml/11/region-11.htm>
- DORAIS, M. Janvier 2001. Bilan de la situation du saumon atlantique et son exploitation en Gaspésie en 2000. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. 45 p.
- DUWORS, E., M. VILLENEUVE, F.L. FILION, D. BURKE and M. HAMEL. July 1999. The importance of nature to Canadians : A statistical Compendium for Quebec Administrative Regions in 1996. Special report # 18. Environmental Economics Branches, Economic and Regulatory Affairs Directorate, Environment Canada. Special Surveys Division, Labour and Household Surveys Branch, Statistics Canada.
- FRADETTE, P. 1992. Les oiseaux des Îles-de-la-Madeleine : population et sites d'observation. Attention Frag'iles – Mouvement pour la valorisation du patrimoine naturel des îles, 292 p.
- GAGNON, M. 1998. Bilan régional - Îles-de-la-Madeleine, Zone d'intervention prioritaire 21. Environnement Canada - région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. 78 pages.
- GAUTHIER, J. ET V. AUBRY. 1995. Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune. Environnement Canada, région du Québec, Montréal, XVIII + 1295 p.

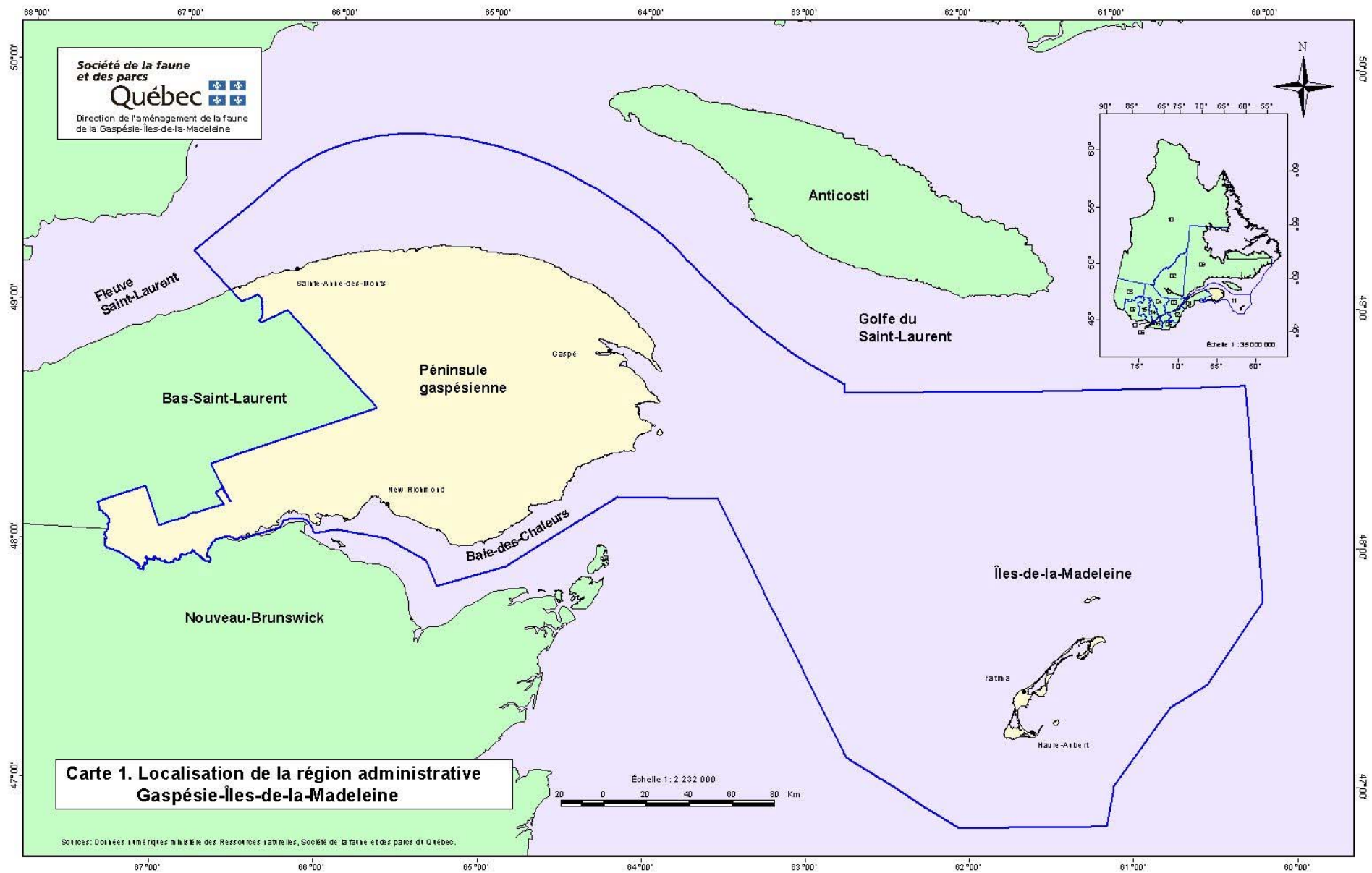
- GAUTHIER, M. 1996. Inventaire acoustique des chauves-souris du parc national de Forillon. Envirotel inc. pour le parc national Forillon. 27 p.
- GAUTHIER, M. ET R. BRUNET 1994a. Évaluation du potentiel des mines Candego et Federal comme habitat d'hiver des chauves-souris cavernicoles. Rapport de la visite du 20 et 21 juillet 1994, Envirotel inc. pour le ministère de l'Environnement et de la Faune. 17 p.
- GAUTHIER, M. ET R. BRUNET 1994b. Installation des grilles permettant l'accès de la mine Candego (réserve des Chic-Chocs), aux chauves-souris. Rapport de fin des travaux, Envirotel inc. pour le ministère de l'Environnement et de la Faune, 17 p.
- GIRARD, S. 1988. Itinéraire ornithologique de la Gaspésie. Club des ornithologues de la Gaspésie, Percé, 166 p. + carte.
- HÉTU, B. 2001a. Hypsométrie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Université du Québec à Rimouski. <http://jafar.uqar.uquebec.ca/atlasbsl/entree.htm>.
- HÉTU, B. 2001b. Les grandes unités géologiques des Appalaches. Université du Québec à Rimouski. <http://jafar.uqar.uquebec.ca/atlasbsl/entree.htm>.
- JOLIVET, J-P., M. ARSENEAU et H. LEMAY. 2000. Entente cadre de développement de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2000-2005 entre le gouvernement du Québec et le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. 17 p.
- KARNS, P. D. 1997. Population Distribution, Density and Trends. Pages 125-139 in A.W. Franzmann and C.C. Schwartz (ed.). Ecology and Management of the North American Moose. A Wildlife Management Institute Book. Smithsonian Institution Press Washington an London.
- LABONTÉ, J., R. COURTOIS et J.P OUELLET. 1993. Déplacement et taille des domaines vitaux des orignaux (*Alces alces*) dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Service de la faune terrestre, Québec, 32 p.
- LAMBERT, I. et P.-A. NADEAU, P-A. 1999-2000. Didacticiel de géographie : les climats et la végétation du Canada. <http://www3.sympatico.ca/panadeau/noframe/climat2.htm>
- LAMONTAGNE, G. et D. JEAN. 1999. Plan de gestion de l'orignal 1999-2003. Faune et Parcs Québec. 178 p.
- LAMONTAGNE, G., H. JOLICOEUR et R. LAFOND. 1999. Plan de gestion de l'ours noir 1998-2002. Ministère de l'Environnement et de la faune. 336 p.
- LANDRY, G., M. BÉLANGER ET D. LAVERGNE. 2000. Inventaire aérien de l'orignal dans la région 11 à l'hiver 2000. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune Gaspésie-îles-de-la-Madeleine, New Richmond. 33 p.

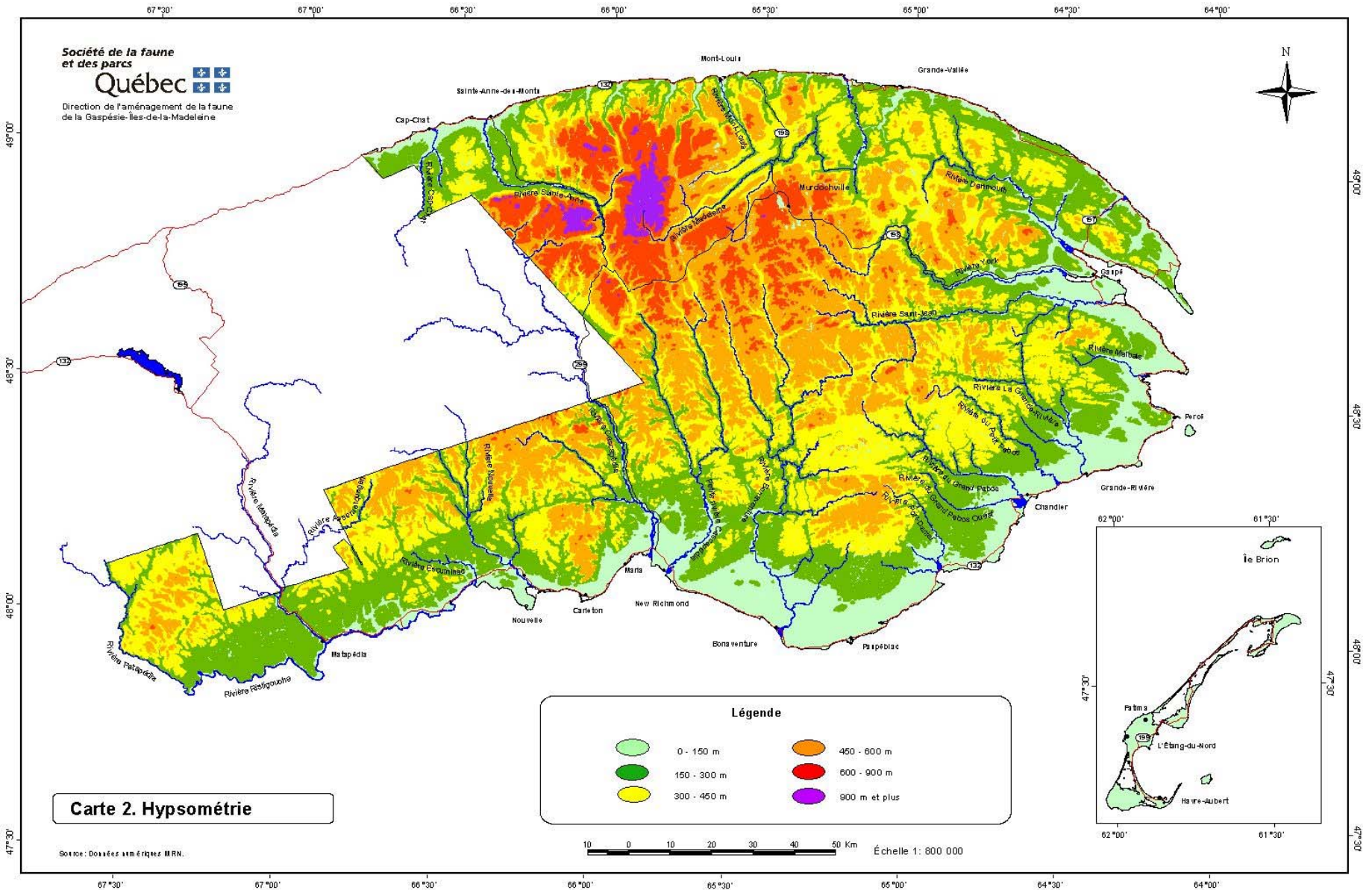
- LEGRIS, J. ET G. COUTURE. 1999. L'éclaircie précommerciale au Québec dans un cadre d'aménagement durable des forêts, Québec, Ministère des Ressources naturelles du Québec. Direction de l'environnement forestier, 80 p.
- LUPIEN, G. 2000. Recueil photographique des caractéristiques morphologiques servant à l'identification des micromammifères du Québec, volume 1 – insectivores. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 23 p.
- MAISONNEUVE, C., R. MCNICOLL, S. ST-ONGE ET A. DESROSIERS. 1997. Clé d'identification des micromammifères du Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune. Direction de la faune et des habitats.
- PELLETIER, C. 1997. Inventaire des micromammifères au parc de la Gaspésie, été 1996, Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Service des parcs. 144 p.
- PELLETIER, C. 1998. Inventaire des oiseaux forestiers nicheurs au parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, été 1998. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Service des parcs, 36 p.
- PELLETIER, C. 2000. Études des populations de gélinottes huppées (*Bonasa umbelus*) et du tétras du Canada (*Dengragapus canadensis*) en Gaspésie. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 41 p.
- SAUCIER, J-P., J-F. BERGERON, P. GRONDIN et A. ROBITAILLE. 1998. Les régions écologiques du Québec Méridional (3^e version): un des éléments du système hiérarchique de classification écologique du territoire mis au point par le ministère des Ressources naturelles du Québec. Supplément payé par le MRNQ – L'Aubelle février-mars.
- SAUER, P. R. 1984. Physical characteristics. Pages 73-90. *In* L.K. Halls (ed.). White-Tailed Deer Ecology and Management. A Wildlife Management Institute Book. Stackpole Books, Harrisburg, Pennsylvania.
- S.H.N.V.S.L. 1997, Suivi des populations d'amphibiens, Manuel du participant – Section 1 (Parcours routier d'écoute des chants de reproduction). Guide préparé par la Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent pour le ministère de l'Environnement et de la Faune. Février 1997.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2000. La chasse au Québec. Principales règles, 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001. Bibliothèque nationale du Québec. ISBN 0838-4134.

ANNEXE 1

LISTE DES CARTES**CARTES TITRES**

- 1 Localisation de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 2 Hypsomètre
- 3 Données climatologiques
- 4 Domaines bioclimatiques et sous-régions écologiques
- 5 Géologie
- 6 Réseau hydrographique
- 7 Bathymétrie du milieu marin
- 8 Les Îles-de-la-Madeleine
- 9 Limites des municipalités régionales de comtés, municipalités et territoires non organisés
- 10 Limites des territoires alloués par contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier ou convention d'aménagement forestier
- 11 Territoires structurés
- 12 Tenure des terres
- 13 Accessibilité au territoire
- 14 Habitats fauniques légaux
- 15 Zones de chasse et de pêche
- 16 Unités de gestion des animaux à fourrure
- 17 Espèces de poissons présentes
- 18 Rivières à saumon
- 19 Zones potentielles pour les ravages de cerfs de Virginie











Société de la faune
et des parcs
Québec
Direction de l'aménagement de la faune
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

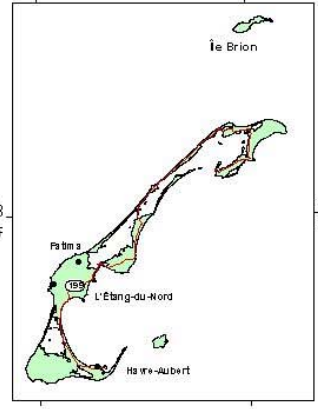


Carte 2. Hypsométrie

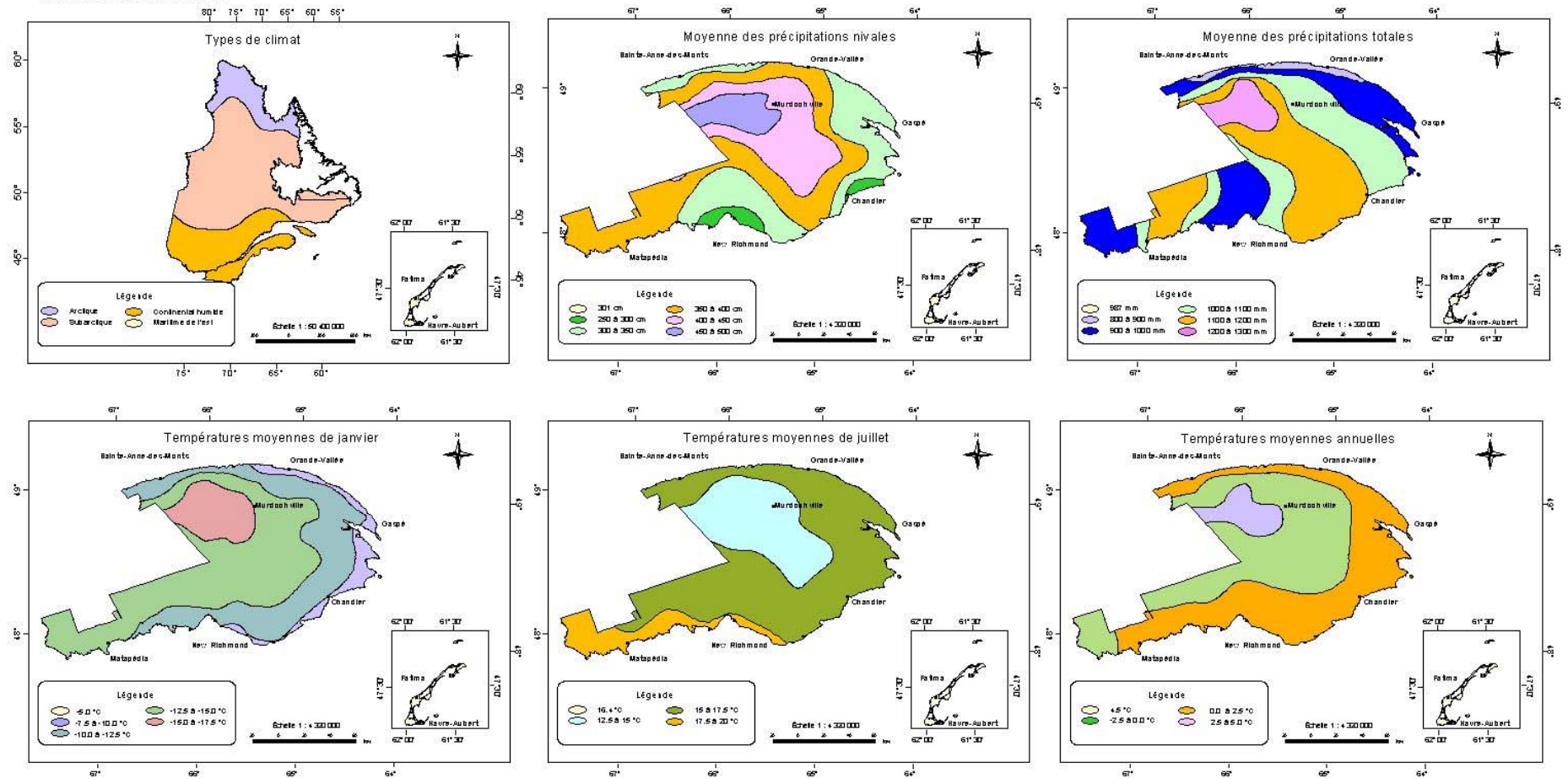
Légende

	0 - 150 m		450 - 600 m
	150 - 300 m		600 - 900 m
	300 - 450 m		900 m et plus

10 0 10 20 30 40 50 Km Échelle 1: 800 000

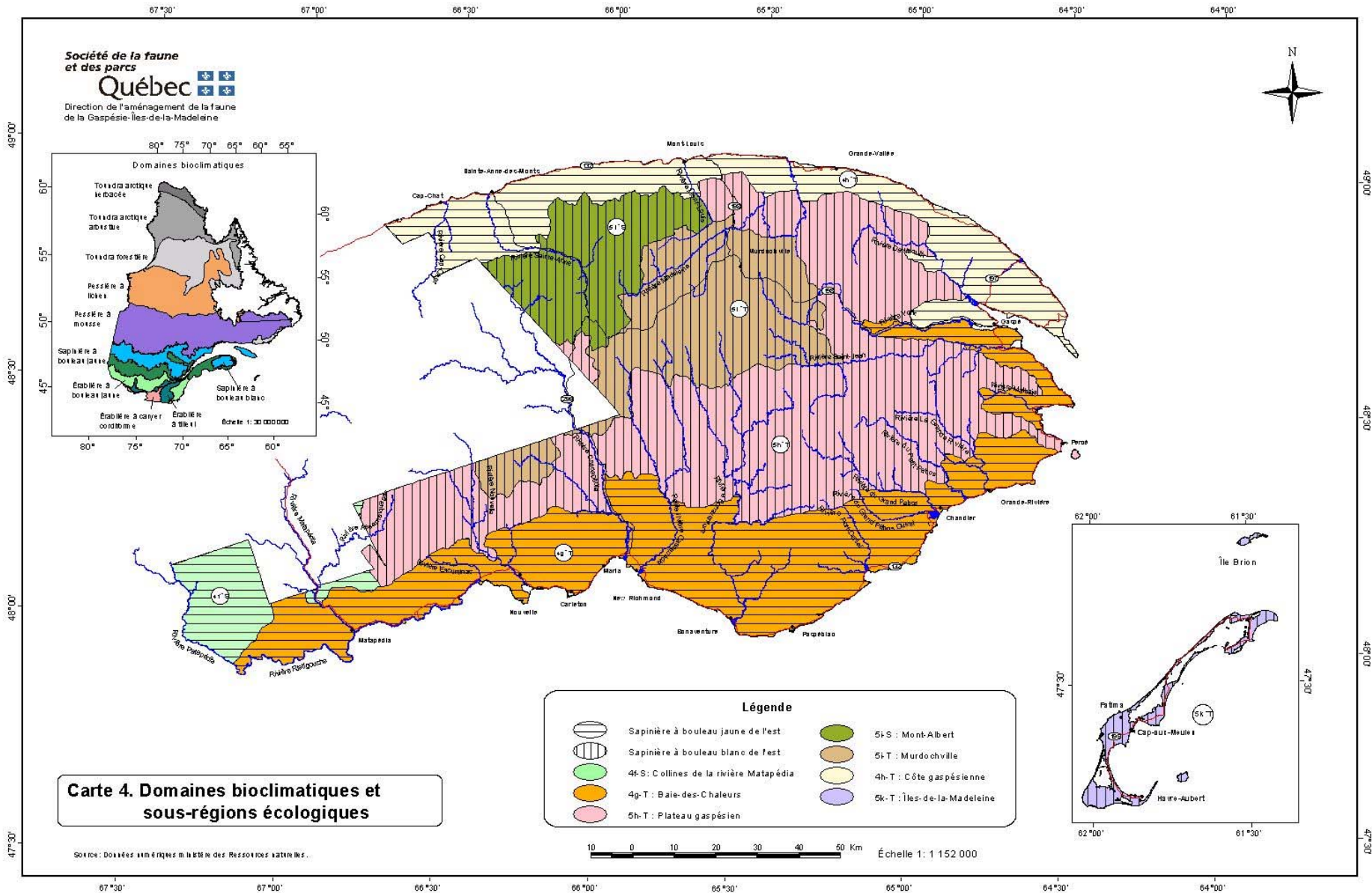


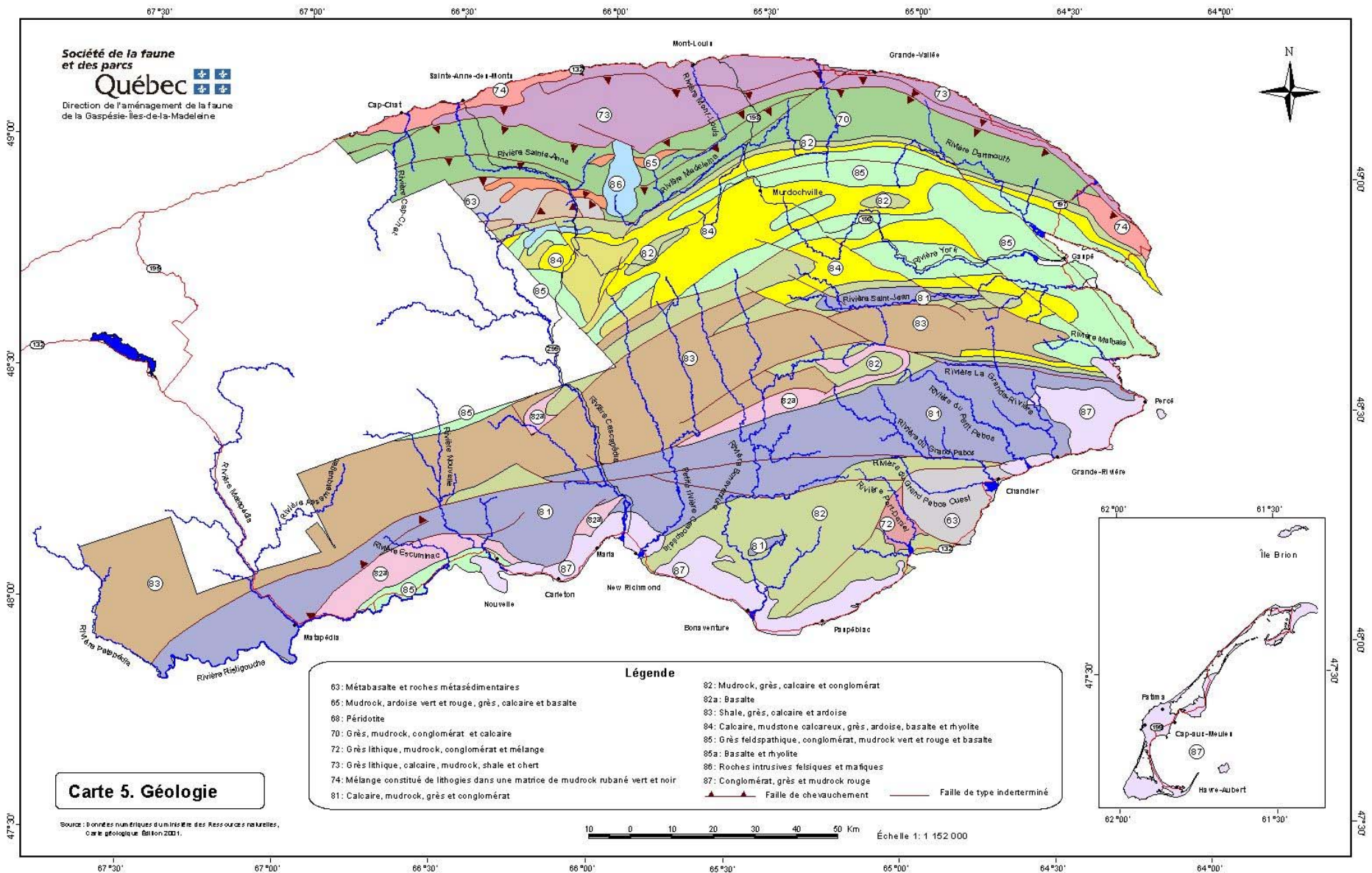
Source: Données numériques M.R.N.

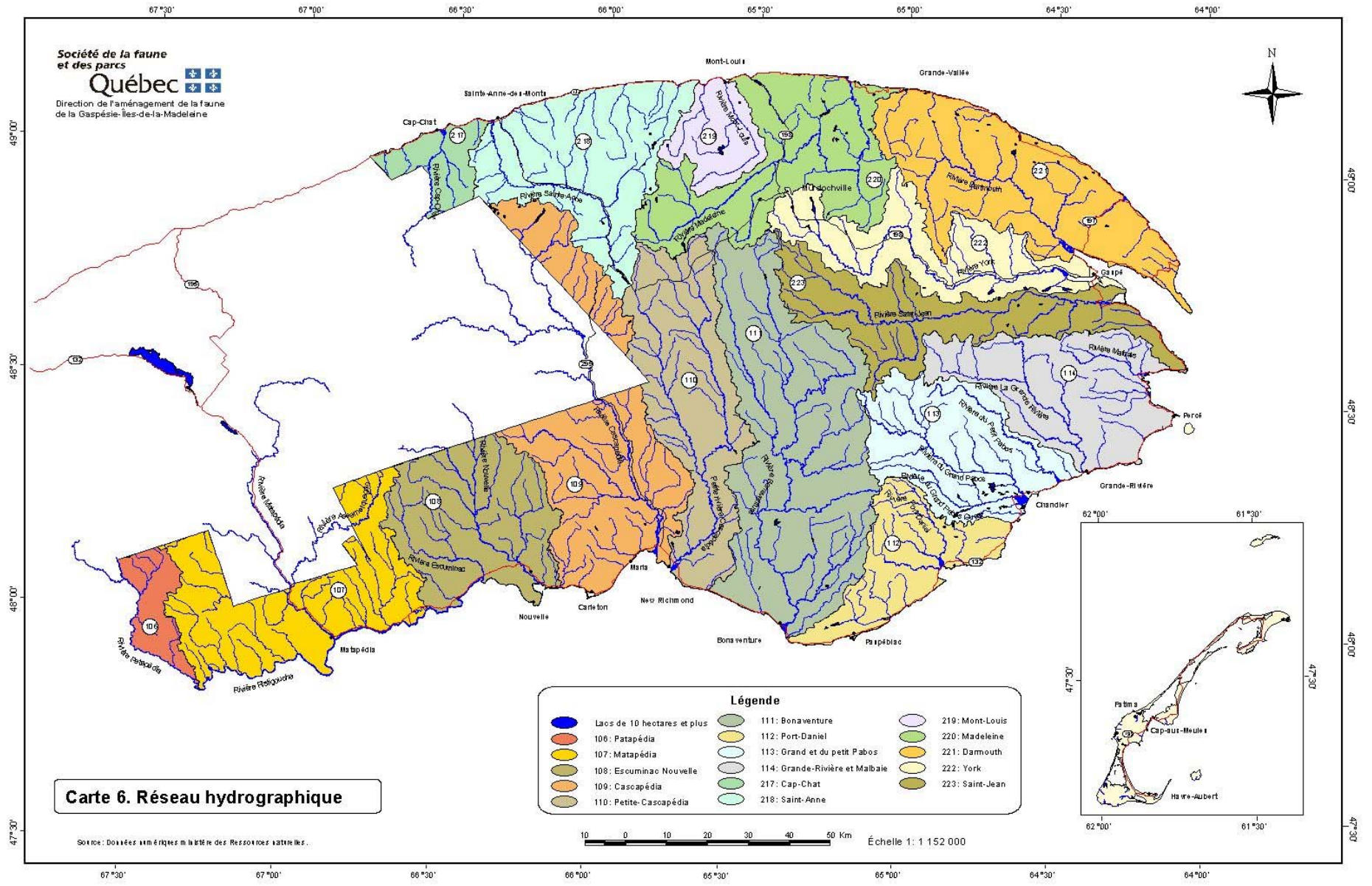


Carte 3. Données climatiques

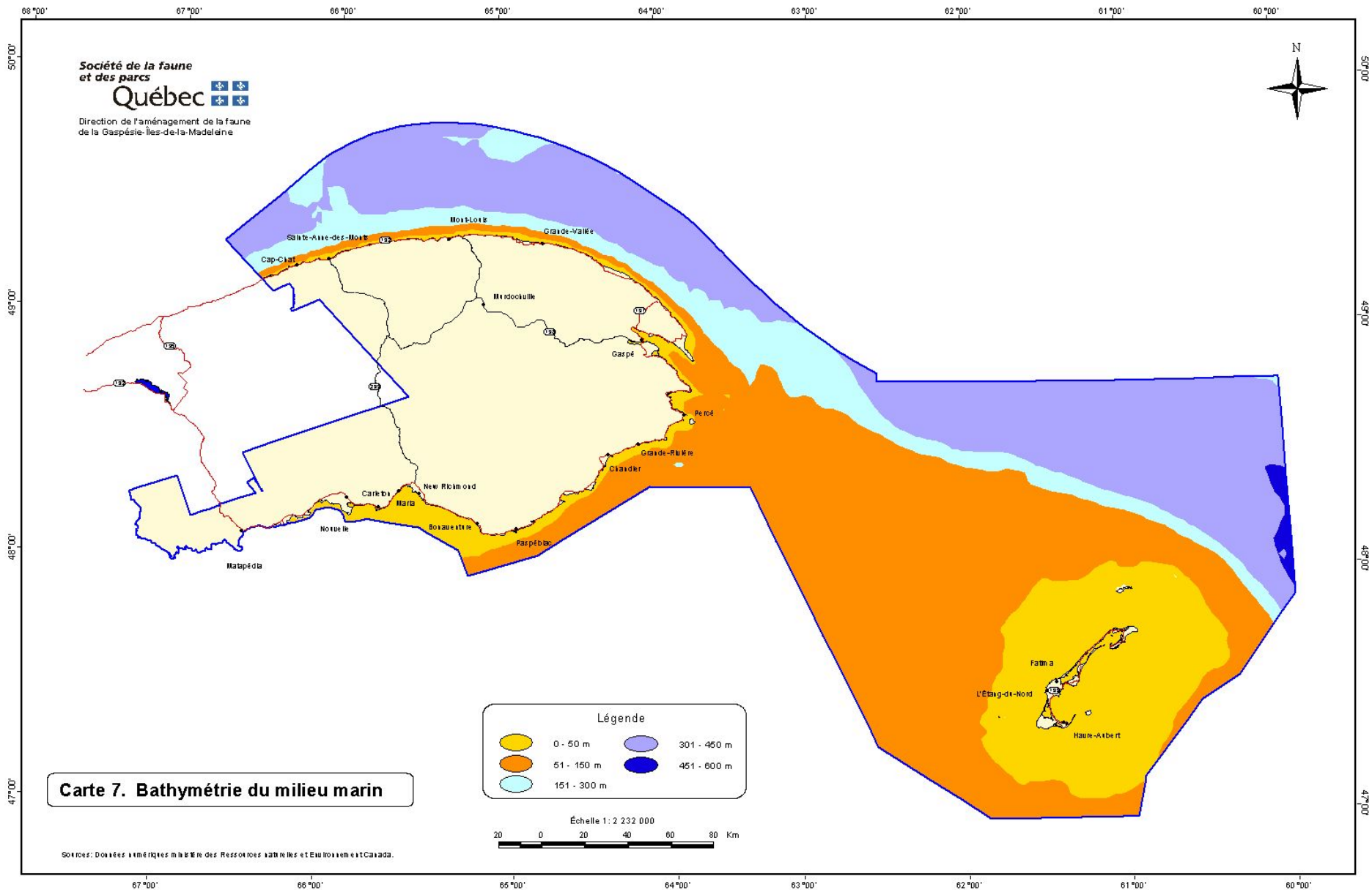
Sources: Données climatiques du Ministère des Ressources naturelles, du Ministère de l'Environnement et de l'Action climatique, Pêlad 1994.







Carte 6. Réseau hydrographique



62°30'

62°00'

61°30'

61°00'

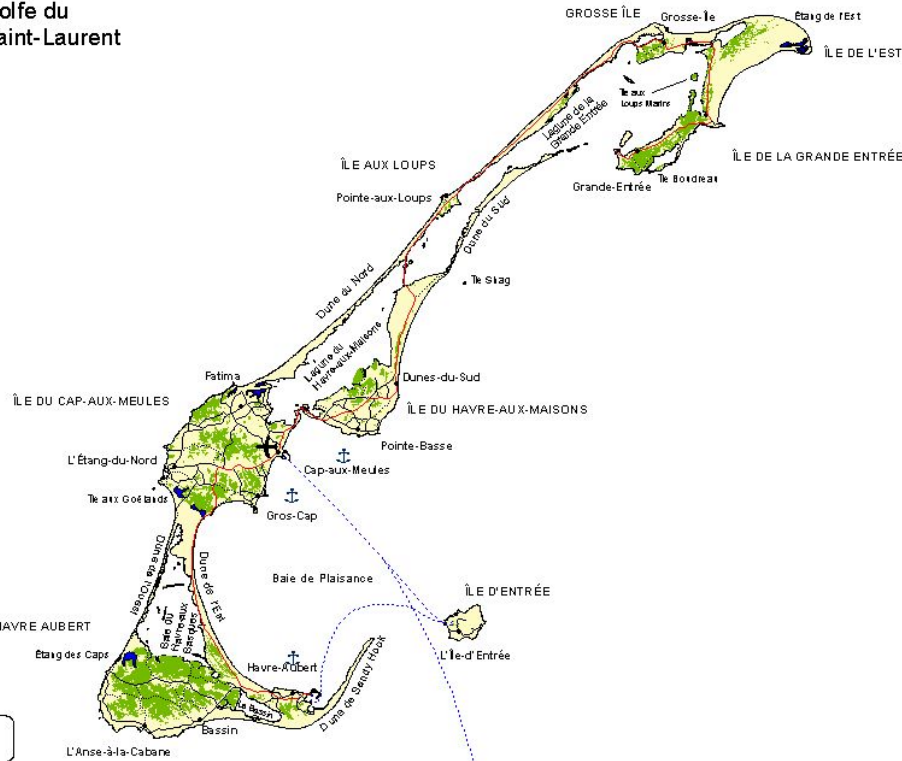


Île Brion

Rochers-aux-Oiseaux
a
(20 km à l'est
de l'île Brion)

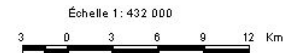


**Golfe du
Saint-Laurent**



Légende

- Aéroport
- Quai
- Traversier
- Chemin secondaire
- Route municipale
- Route nationale
- Lac et mare
- Zone boisée



Carte 8. Les Îles-de-la-Madeleine

Source: Données géométriques du Centre des Ressources spatiales.

62°30'

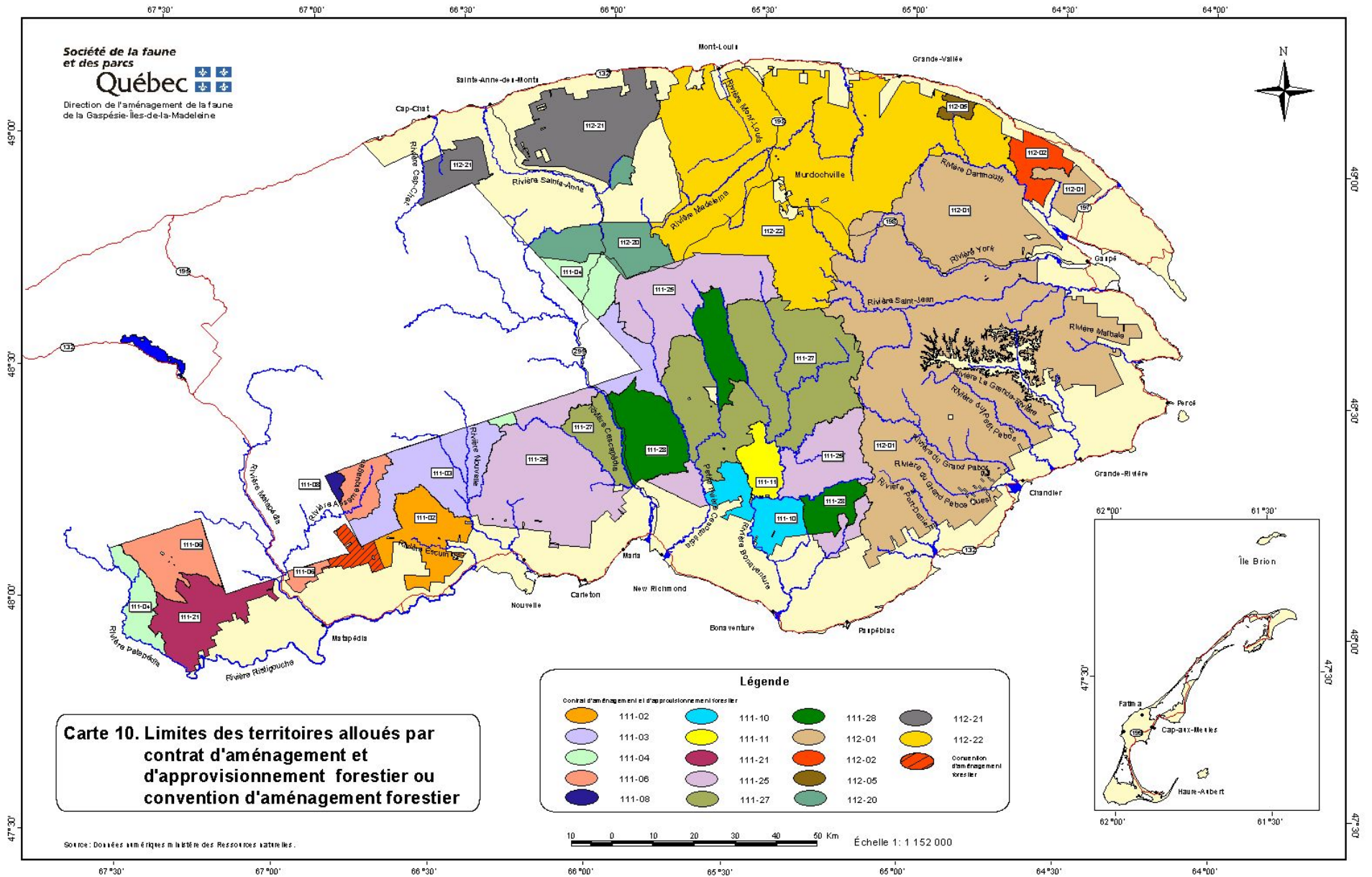
62°00'

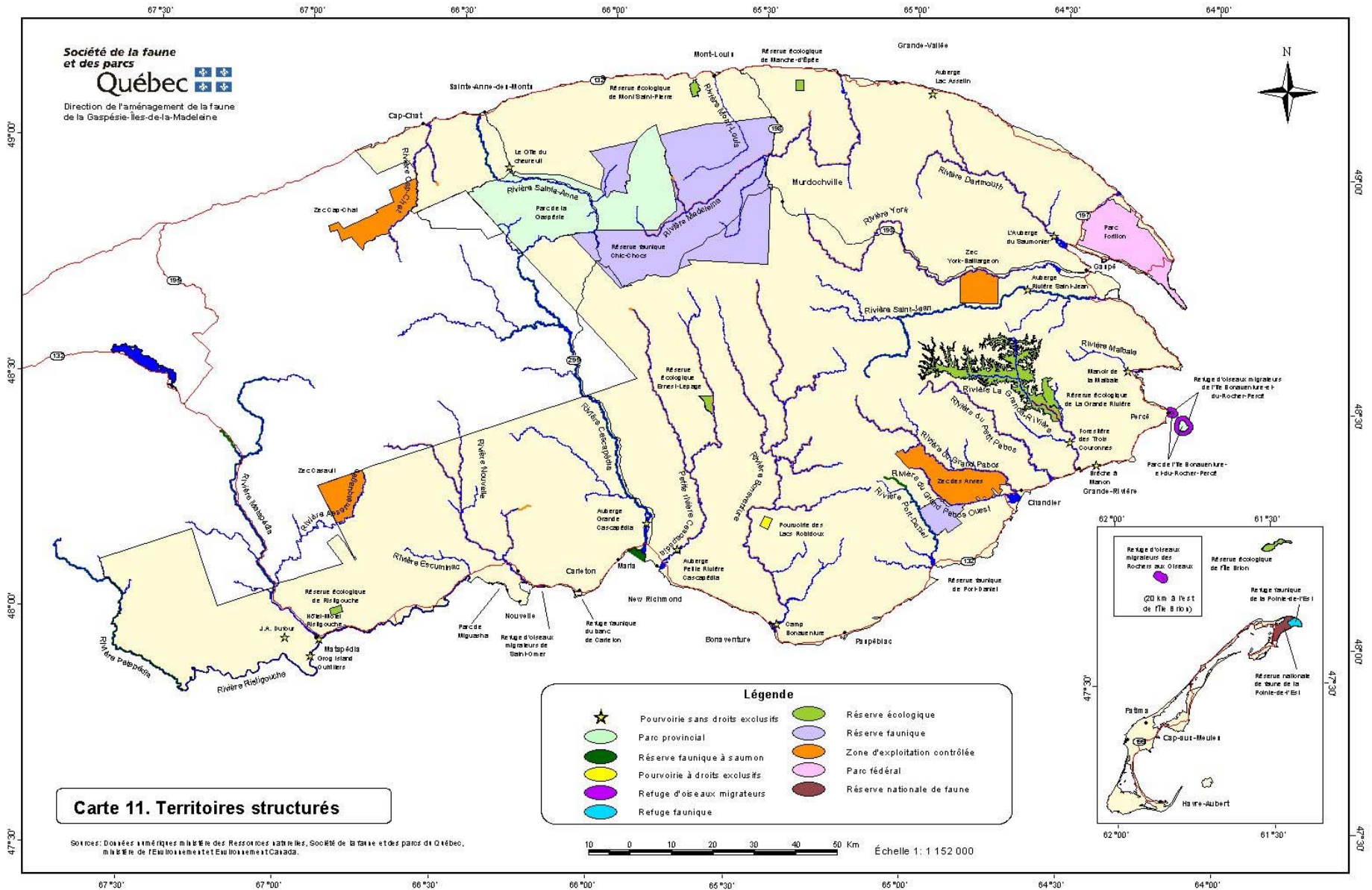
61°30'

61°00'

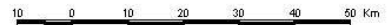
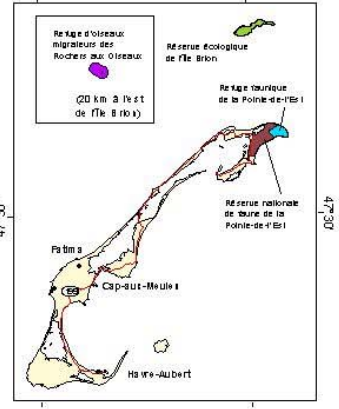
47°30'

47°30'

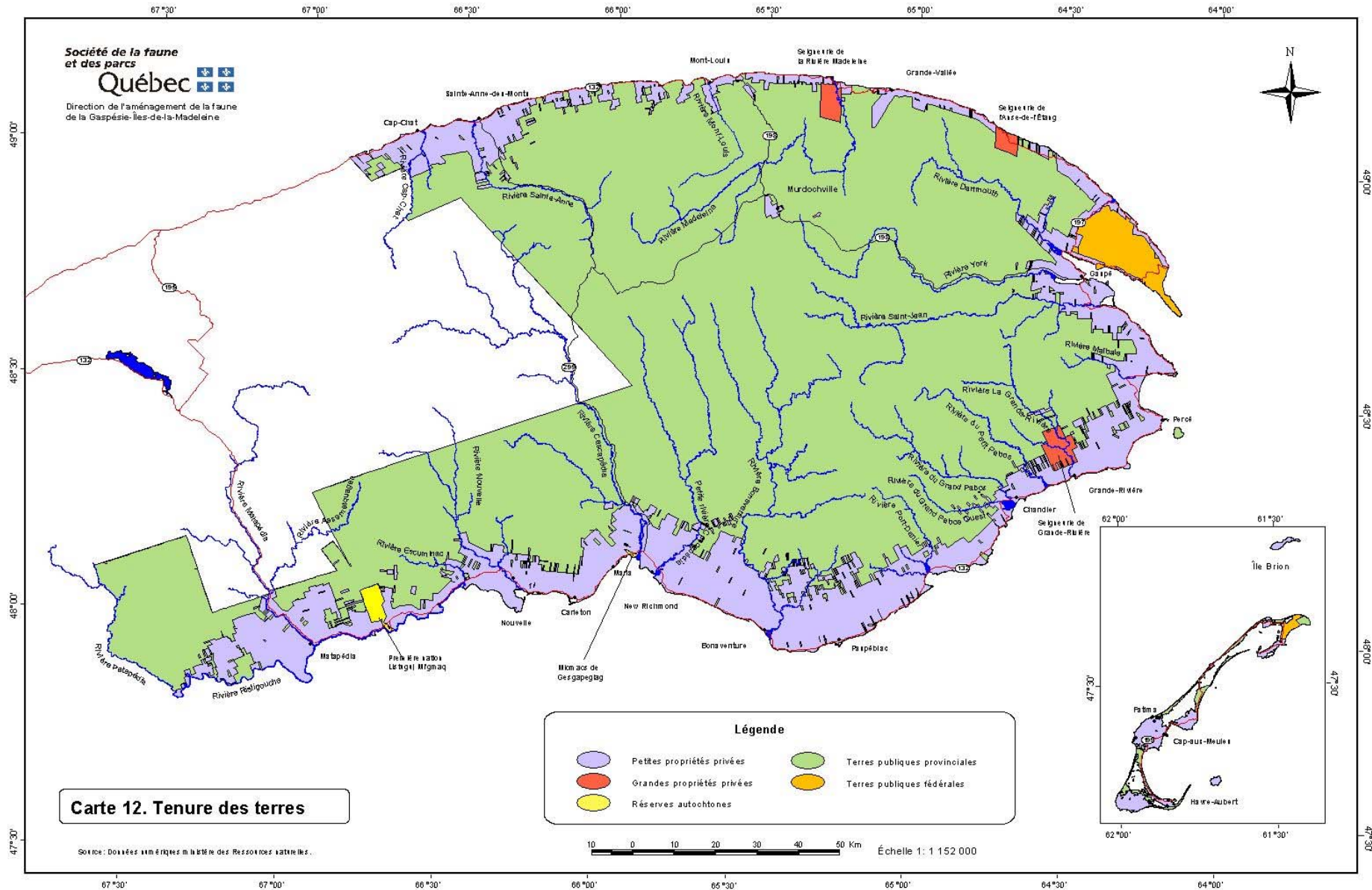




Société de la faune et des parcs Québec
 Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine








Échelle 1: 1 152 000

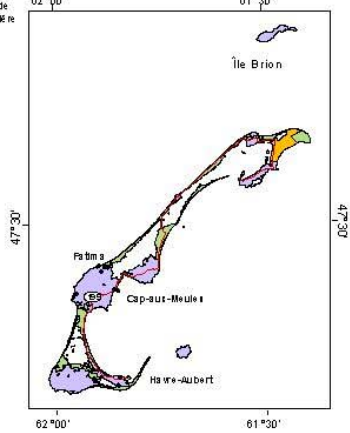


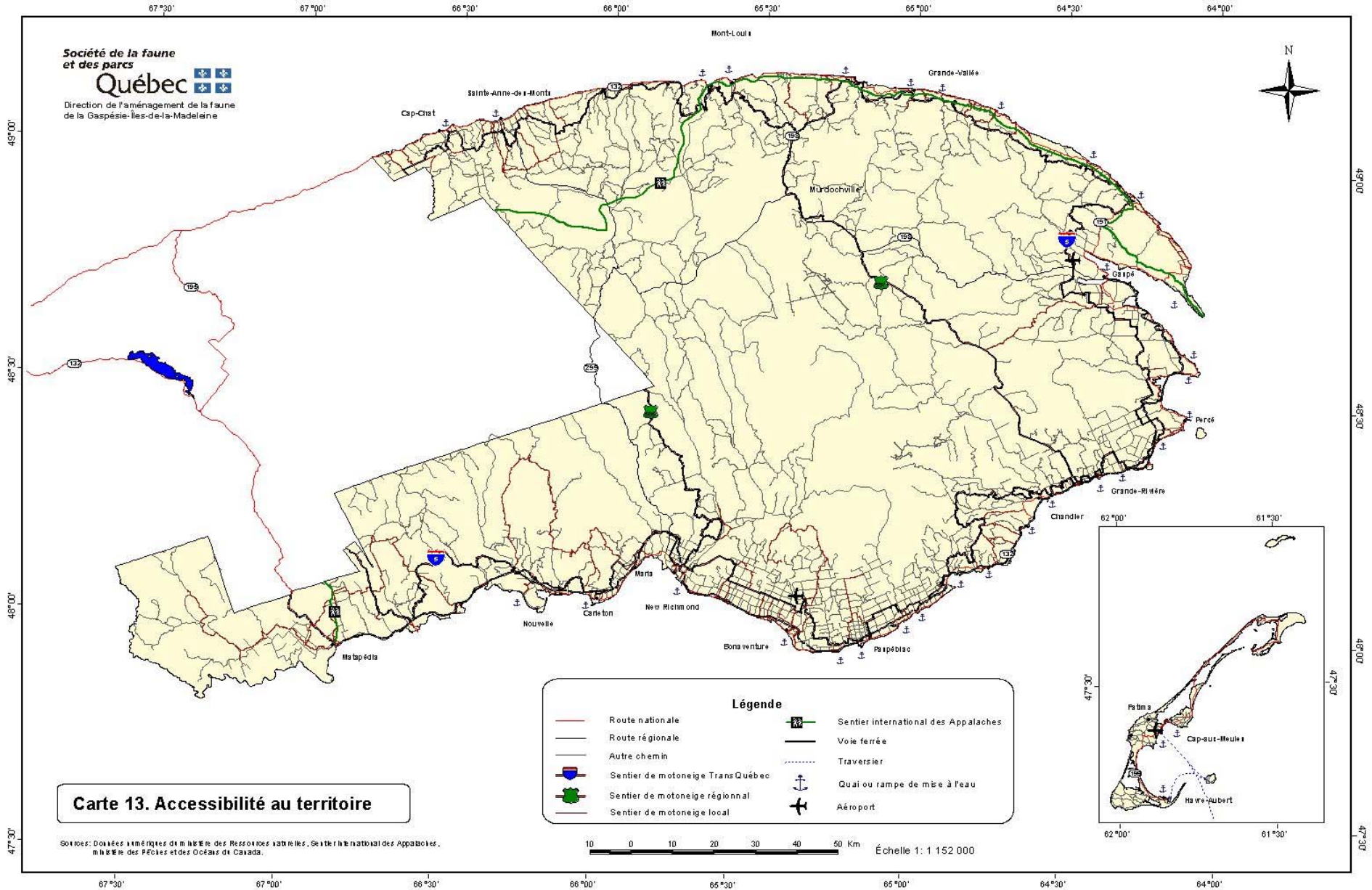
Carte 12. Tenure des terres

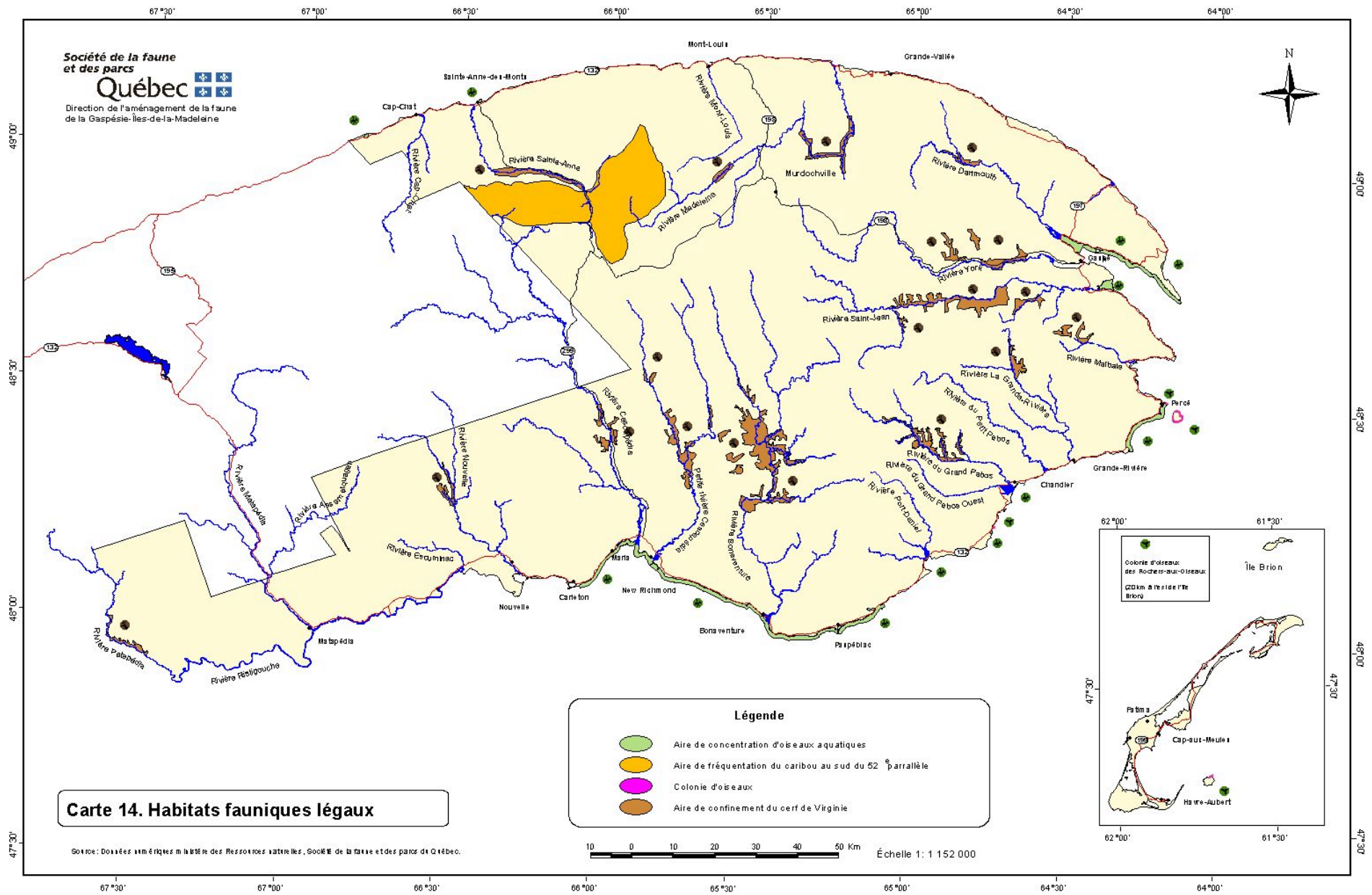
Source : Données statistiques du Bureau des Ressources naturelles.

Légende

	Petites propriétés privées		Terres publiques provinciales
	Grandes propriétés privées		Terres publiques fédérales
	Réserves autochtones		





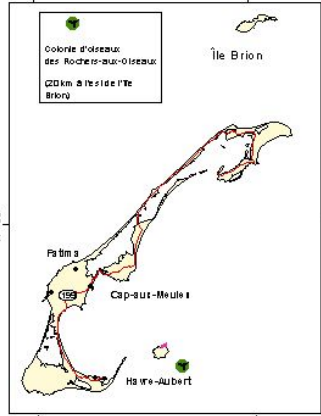


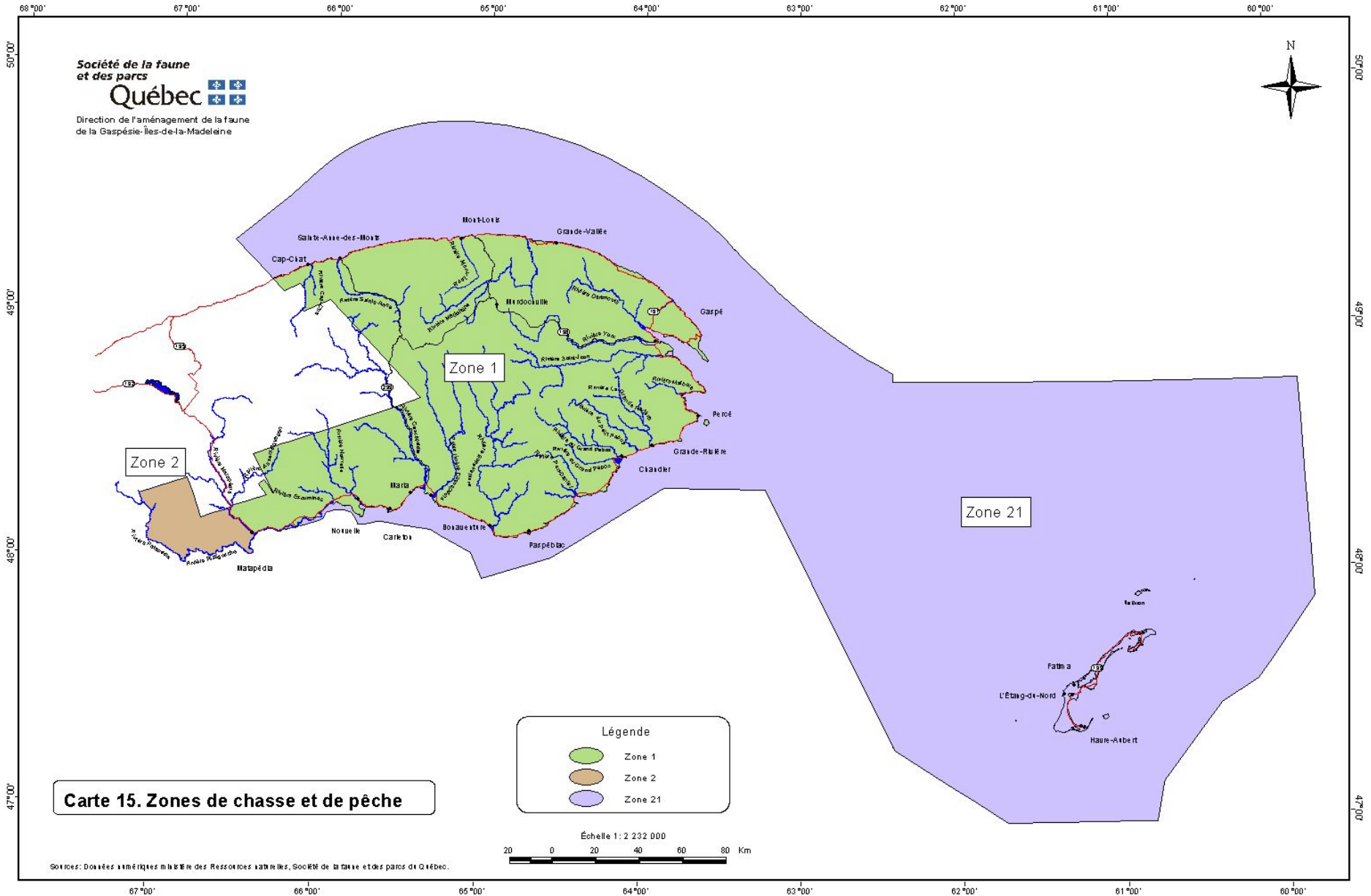
Carte 14. Habitats fauniques légaux

Légende

- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle
- Colonie d'oiseaux
- Aire de confinement du cerf de Virginie

10 0 10 20 30 40 50 Km Échelle 1 : 1 152 000





Société de la faune et des parcs Québec
 Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeline



Zone 1

Zone 2

Zone 21

Carte 15. Zones de chasse et de pêche

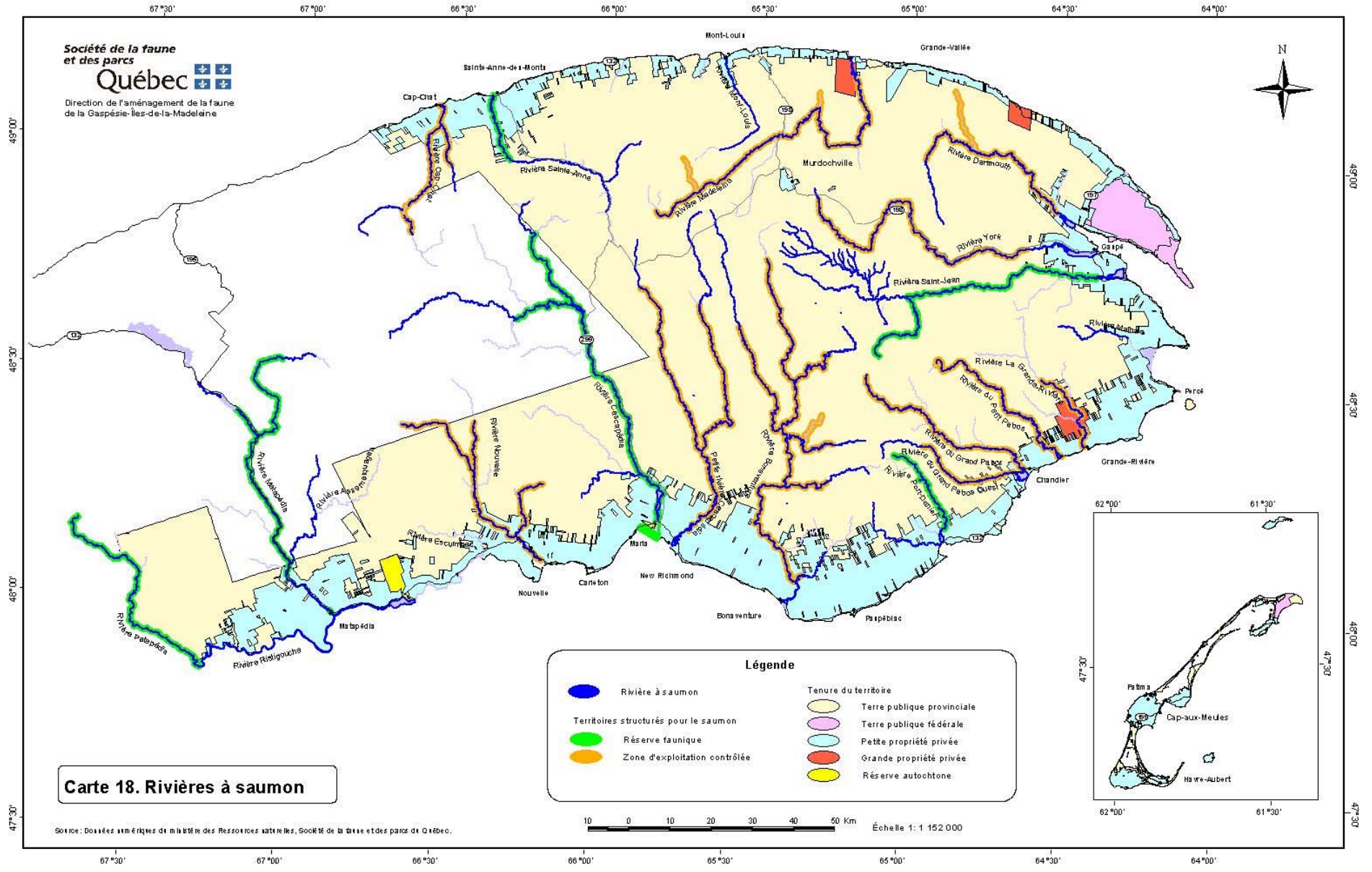
Légende

- Zone 1
- Zone 2
- Zone 21

Échelle 1:2 232 000

20 0 20 40 60 80 Km

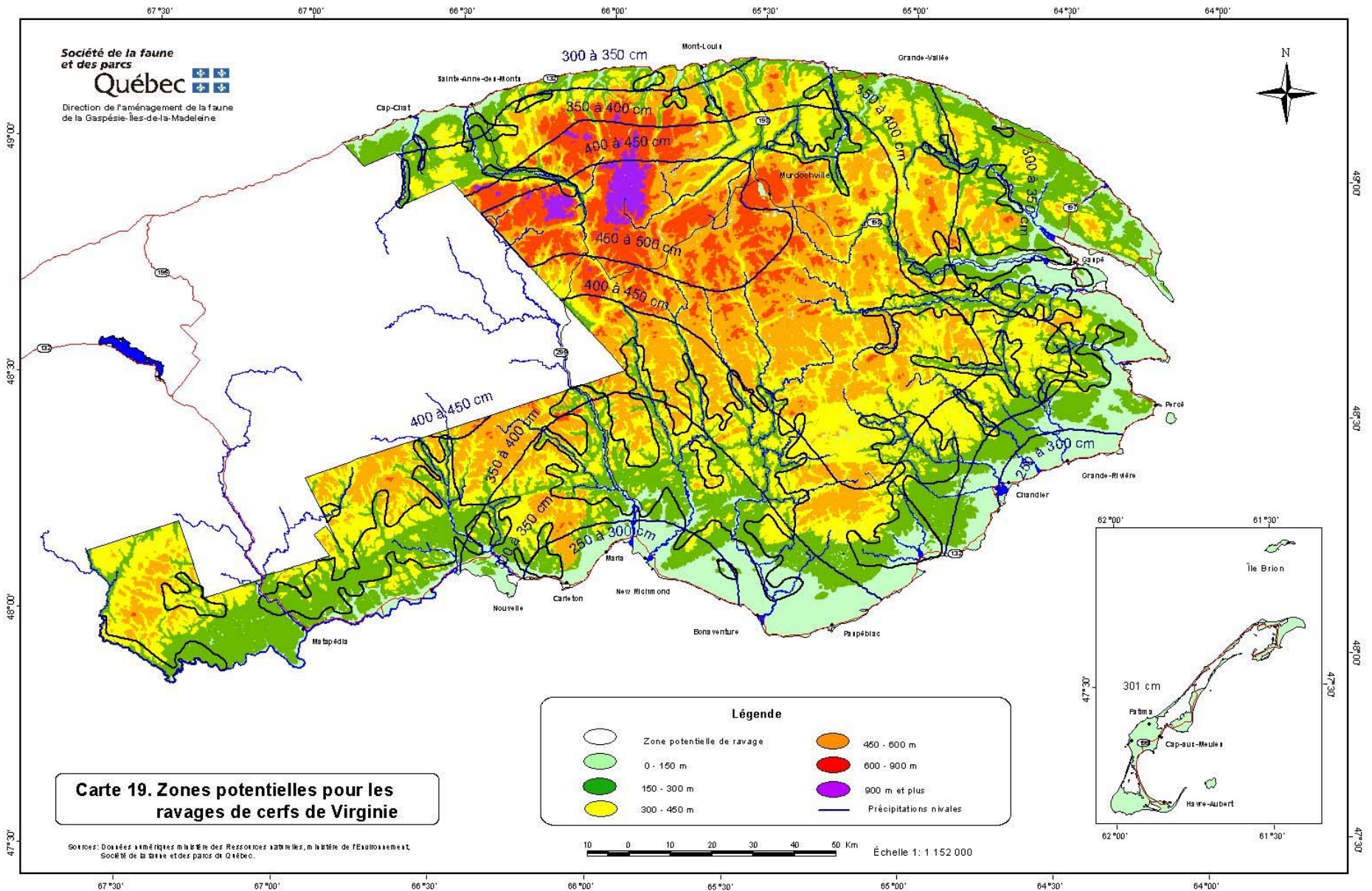
Sources: Données géométriques Ministère des Ressources naturelles, Société de la faune et des parcs de Québec.



Carte 18. Rivières à saumon

Source: Données numériques de Ministère des Ressources naturelles, Société de la faune et des parcs de Québec.

Échelle 1: 1 152 000



ANNEXE 2

PRINCIPAUX ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

I Intervenants agissant aux paliers local et régional

1. Le Centre local de développement (CLD)

Les centres locaux de développement (CLD) sont des organismes à but non lucratif financés conjointement par le gouvernement et les municipalités (au sein des MRC ou équivalent). La mise en place des CLD se réalise en vertu de la *Politique de soutien au développement local et régional* adoptée en avril 1997 par le Conseil des ministres et de la *Loi sur le ministère des Régions* (Loi 171) adoptée en décembre 1997.

Mission

Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche commune tournée vers l'action en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur leur territoire dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et la communauté locale.

Responsabilités

Les responsabilités de chaque centre local de développement sont :

- de regrouper ou de coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et d'assurer le financement de ces services;
- d'élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi et de veiller à sa réalisation;
- d'élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- d'agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi (CLE) de son territoire;
- d'exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes gouvernementaux concernés par le développement local.

Territoire d'implantation

Le territoire d'implantation du CLD est la MRC ou son équivalent lorsqu'il n'y a pas de MRC. Afin d'assurer l'efficacité et la cohérence dans le soutien à l'entrepreneuriat local, le gouvernement ne finance dorénavant, au palier local, que cet organisme de soutien aux entreprises.

Clientèles et services offerts

Le CLD offre des services de première ligne d'accompagnement ou de soutien technique ou financier auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, individuels ou collectifs (incluant les entreprises d'économie sociale) quel que soit leur âge ou le stade de développement de l'entreprise. Ces services comprennent notamment :

- les services de consultation, d'orientation et de référence;
- l'aide à la réalisation de plans d'affaires incluant les études de préfaisabilité;
- la recherche de financement;
- l'aide financière aux entreprises;
- la formation en entrepreneuriat;
- le soutien aux entreprises aux fins de faciliter la gestion de leur personnel;
- la référence à des services plus spécialisés, notamment en matière d'exportation, de développement technologique.

Le rôle des municipalités

Les municipalités ont un rôle important à jouer dans la reconnaissance et le fonctionnement des CLD de leur territoire;

Le conseil de la MRC (ou son équivalent), au nom des municipalités membres, a reconnu le CLD en adoptant une résolution à cet effet. C'est notamment sur la base de cette résolution que le ministre a pu accréditer le CLD.

Le conseil de la MRC (ou son équivalent), au nom des municipalités membres, signe conjointement avec le gouvernement l'entente annuelle de gestion avec le CLD et participe à son financement.

Le conseil de la MRC (ou son équivalent), au nom des municipalités membres, peut signifier des attentes particulières au CLD. Il reçoit, au même titre que le gouvernement, son rapport financier annuel de même que son rapport annuel d'activité.

On peut obtenir les adresses internet des MRC et des municipalités en consultant les adresses internet suivantes: <http://mamm.gouv.qc.ca/repmun/villes.htm>

Pour obtenir la liste des CLD de votre région consulter le site Internet de l'association des centres locaux de développement du Québec http://www.acldq.qc.ca/fra/accueil_public_fst.htm.

2. Le Conseil régional de développement (CRD) ou le Conseil de concertation et de développement (CRCD)

Selon leur désignation, les CRD ou le CRCD sont des corporations :

- privées, sans but lucratif et constituées en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies;
- reconnues comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional (article 18 de la loi 171 sur le ministère des Régions);
- financées par le gouvernement en vertu d'une entente de collaboration.

Globalement, la *Politique de soutien au développement local et régional* recentre l'action du Conseil dans ses rôles de concertation des intervenants en région, de planification et de conseiller auprès du gouvernement en tout ce qui touche le développement des régions.

Rôle et responsabilités

- favoriser la concertation entre les partenaires de la région;
- définir la problématique du développement global de leur région et adopter un plan stratégique régional définissant les axes de développement et les priorités régionales;
- négocier et conclure avec le gouvernement une entente cadre de même que des ententes spécifiques en découlant avec les ministères et organismes gouvernementaux;
- assurer un suivi et, périodiquement, procéder à une évaluation de ses actions;
- donner des avis et faire des recommandations au gouvernement pour tout ce qui touche les régions.

Pour obtenir les coordonnées des CRD ou des CRCD, on peut consulter le site Internet de l'association des régions du Québec. <http://www.regions.qc.ca/internet/index-public.html>

Les sites Internet des conseils régionaux présentent le portrait de la région, les priorités, la planification stratégique ainsi que les ententes-cadres.

<http://mamm.gouv.qc.ca/repmun/villes.htm#M.R.C.>

3. Conférence administrative régionale (CAR)

La CAR est une table régionale interministérielle présidée par le sous-ministre adjoint de la région et ayant pour mandat principal d'assurer la cohérence et l'harmonisation de l'action gouvernementale en région. Elle réunit l'ensemble des intervenants gouvernementaux présents sur le territoire régional.

Les fonctions principales des CAR peuvent être regroupées sous deux volets distincts :

- soutenir les dynamismes régionaux (accompagnement des régions) dans le cadre de :
 - la planification du développement régional (plans stratégiques);
 - l'élaboration de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation des ententes-cadres de développement.
- concerter et harmoniser les activités gouvernementales en région par :
 - l'échange de renseignements et la sensibilisation des membres sur les politiques et stratégies des ministères et organismes gouvernementaux;
 - la production d'analyse et d'avis à soumettre au gouvernement sur différentes questions qui lui sont présentées (ex: avis sur les plans stratégiques de développement).

Ministères et organismes représentés

- Les ministères et organismes généralement membres de la CAR :
 - Agriculture, Pêcheries et Alimentation
 - Affaires municipales
 - Relations internationales
 - Environnement
 - Éducation
 - Industrie, Commerce, Science et Technologie
 - Ressources naturelles
 - Culture et Communications
 - Transports
 - Sécurité du revenu
 - Tourisme Québec
 - Régie régionale de la santé et des services sociaux
 - Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre
 - Relations avec les citoyens et Immigration
 - Régions
 - Société de la faune et des parcs du Québec.

- Les ministères et organismes occasionnellement membres de la CAR :
 - Sécurité publique
 - Société de développement industriel du Québec
 - Hydro-Québec
 - Commission de la santé et de la sécurité au travail
 - Société immobilière du Québec
 - Justice
 - Office des personnes handicapées
 - Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes
 - Société de l'assurance-automobile du Québec
 - Conseil du statut de la femme
 - Office des ressources humaines

Source : <http://www.sdr.gouv.qc.ca/prtreg11.htm>

4. Les associations touristiques régionales

Les associations touristiques régionales (ATR), en tant que représentantes des divers intervenants touristiques des régions, jouent un rôle important de concertation et de catalyseur dans leur milieu.

Mandat

Les associations touristiques sont autonomes dans leurs actions au plan de leur gestion et de leur développement tout en respectant, dans leur développement régional, un plan d'ensemble et cela, en concertation avec leur milieu et Tourisme Québec.

Le financement des ATR se fait en grande partie par l'implication financière des intervenants

régionaux, par leur membership, leur participation à différents programmes de promotion et de développement de Tourisme Québec. Ce dernier contribue financièrement par des programmes d'aide au fonctionnement et par différents autres tels la publicité coopérative, la promotion coopérative et pour tout autre programme jugé pertinent.

Les associations touristiques régionales doivent jouer leur rôle spécialement au plan de quatre secteurs : le développement, la promotion, l'accueil et l'information et les [Grands Prix du tourisme](#).

On peut trouver les coordonnées des associations régionales à l'adresse suivante : <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/francais/mto/liens/atr.html>.

Des hyperliens mènent aux sites de ces organismes.

Source : <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/francais/mto/liens/atr.html>

5. Société touristique des Autochtones du Québec

La Société touristique des Autochtones du Québec (STAQ), qui succède désormais à la Société touristique Innu (STI), se charge depuis plusieurs années d'aider les entreprises touristiques autochtones à développer et promouvoir leurs produits. En prenant la suite de la STI en avril 1999, la STAQ a étendu son champ d'action des seules communautés montagnaises et attikameks à l'ensemble des nations amérindiennes et inuites du Québec.

C'est ainsi qu'en offrant les outils indispensables au développement économique du marché touristique, la STAQ affiche l'ambition légitime de vouloir contribuer à bâtir une véritable image de marque du tourisme autochtone.

Appuyée par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, par Tourisme Québec et par la Commission canadienne du tourisme, la démarche de la STAQ consiste à regrouper les intérêts touristiques autochtones pour les structurer, les mettre en marché et encourager la diversification et la complémentarité des activités offertes.

La STAQ centralise services et expertises dans un souci d'efficacité et de professionnalisme et se porte garante d'un label de qualité et d'authenticité.

Source : <http://www.propage.com/staq/staq/index.html>

II Au palier national

1. La Table Québec-régions

Instituée en décembre 1995 à la suite d'une entente de partenariat conclue entre le ministre d'État au Développement des régions d'alors et l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement (AQORCD); l'ancienne dénomination de l'ARQ), la Table Québec-régions (TQR) constitue un cadre permanent d'échanges et de discussions qui permet d'élucider certaines problématiques du développement régional, en soutenant d'une manière continue les communications entre l'État et les régions. D'une durée de deux ans, l'entente de partenariat s'est terminée le 31 mars 1998. La Table Québec-régions

bénéficie d'une reconnaissance légale depuis le 1^{er} avril 1998 en vertu de la Loi sur le ministère des Régions.

La TQR a pour mandat :

- d'examiner les principes et orientations de la Politique de soutien au développement local et régional;
- de discuter des propositions gouvernementales en matière de régionalisation;
- d'échanger sur toute question ayant des incidences sur le développement des régions.

Un comité technique MR-ARQ a été mis sur pied pour supporter les travaux de la Table Québec-régions. Il a principalement pour mandat :

- de préparer les dossiers des réunions de la Table et d'assurer le suivi des décisions;
- d'étudier toute question administrative et financière relative à la mise en oeuvre de la Politique de soutien au développement local et régional et, le cas échéant, de faire des recommandations à la Table;
- d'exécuter tout mandat qui pourrait lui être confié par la Table.

Composition

La présidence de la Table Québec-régions est assurée conjointement par le ministre des Régions et le président de l'ARQ. Essentiellement, la Table Québec-régions réunit les présidents des conseils régionaux de développement et le ministre des Régions. Ce dernier est accompagné du personnel de son cabinet et de la sous-ministre. La plupart des rencontres de la Table comporte une séance à huit clos suivie d'une séance élargie qui se déroule en présence des directeurs généraux des CRD et des sous-ministres adjoints du ministère des Régions.

Le comité technique est coprésidé par la sous-ministre du ministère des Régions et la directrice générale de l'ARQ. Il est composé des représentants de l'ARQ, soit deux directeurs généraux et le personnel professionnel, ainsi que des représentants de l'équipe de direction du ministère des Régions. Le comité technique s'adjoit régulièrement le support de comités conjoints de travail, afin d'approfondir certaines questions de développement régional.

Adresse de la Table Québec-régions (TQR) :

[Association des régions du Québec](#) (ARQ)

1150, rue de Claire-Fontaine, bureau 605

Québec (Québec) G1R 5G4

Jean-Pierre Adam, président

Émilien Nadeau^{1^{er}} vice-prés.

Janvier Cliche, 2^e vice-prés.

Claude Munger, trésorier

Andrée Saint-Georges, directrice générale

Tél.: 418-647-9112

Télec. : 418- 647-0410

Source : <http://www.sdr.gouv.qc.ca/prtreg21.htm>

2. Solidarité rurale

C'est lors du discours sur le budget 1997-1998 que le gouvernement du Québec a reconnu Solidarité rurale du Québec comme instance conseil en matière de développement rural, et ce, pour une période de trois ans. L'organisme existe officiellement depuis 1991. Il a été créé pour assurer le suivi des États généraux du monde rural de 1990. Il regroupe une vingtaine d'organismes nationaux (CSN, CEQ, FTQ, Mouvement Desjardins, AFEAS, Coop. Fédérée, UPA, UMRCQ) et est reconnu comme une coalition qui veut promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural afin de renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoises.

Son mandat comme instance conseil

Solidarité rurale a accepté d'agir à titre d'instance conseil pour le gouvernement tout en maintenant son autonomie comme organisme de réflexion et de lobby. La reconnaissance gouvernementale implique comme mandat général de réaliser des études et des recherches nécessaires à une compréhension adéquate des problématiques des communautés rurales, et à mettre en place un centre de références sur le développement rural.

Des mandats plus spécifiques ont été confiés à Solidarité rurale comme ceux de préparer un avis quant à une politique gouvernementale de la ruralité, de participer à la sélection de projets dans le cadre de mesures financières et d'offrir, en concertation avec le ministère, des activités de formation. Normalement, le ministre signifie à Solidarité rurale ses mandats annuels lors de la remise de la première tranche de sa subvention de fonctionnement, en mai de chaque année.

Les budgets alloués à Solidarité rurale

Le ministère des Régions verse un montant de 400 000 \$ annuellement à Solidarité rurale pour qu'il assume son rôle d'instance conseil. Ce montant lui sert également de budget de fonctionnement pour ses activités régulières. Une subvention de 50 000 \$ lui est aussi transférée annuellement pour la prise en charge de la formation des agents ruraux. Un protocole spécifique est alors signé avec l'organisme précisant les paramètres de cette formation. Enfin, un montant de 175 000 \$ fut transféré à Solidarité rurale en mars 1998 pour lui permettre de faire la promotion des produits du terroir. À ce sujet, un protocole d'entente couvrant une période de deux ans a été signé entre les parties.

Les relations officielles avec Solidarité rurale

Le protocole d'entente reconnaissant Solidarité rurale comme instance conseil précise qu'un comité technique veillera à l'application du protocole, qu'un représentant du ministère siègera au CA et au CE de l'organisme, et qu'une rencontre officielle entre le ministre des Régions et le CA de Solidarité rurale sera tenue annuellement afin d'évaluer les modes de collaboration entre les parties.

Source : <http://www.sdr.gouv.qc.ca/prtreg20.htm>

3. Gouvernement du Québec

➤ Le ministère des Régions

Mission

En vertu de la Loi sur le ministère des Régions (L.R.Q., chapitre C-91), le ministère des Régions est sous la responsabilité du ministre des Régions. Le ministère agit en soutien au ministre qui a pour mission :

- de susciter et de soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;
- d'assurer la cohérence des actions gouvernementales en région dans le respect des enjeux et des orientations stratégiques du gouvernement.

Responsabilités

Les principales responsabilités confiées au ministre sont :

- d'élaborer et de proposer au gouvernement des orientations et des politiques favorables au développement local et régional et de superviser leur réalisation;
- d'apporter, dans le cadre des orientations et politiques gouvernementales, un soutien financier ou technique à la réalisation d'actions visant le développement local et régional;
- de favoriser l'élaboration et la conclusion d'ententes notamment entre les conseils régionaux de développement et les ministères et organismes gouvernementaux;
- de conclure des ententes relatives au développement local et régional avec un gouvernement autre que celui du Québec ou l'un de ses ministères ou organismes, ou avec une organisation internationale ou un de ses organismes;
- de réaliser ou faire réaliser des recherches, études et analyses;
- de conseiller le gouvernement, ses ministères et organismes sur toute question relative au développement local et régional;
- d'assumer toute autre responsabilité que lui confie le gouvernement.

On peut obtenir sur le site Internet du ministère des Régions, la liste et les coordonnées des bureaux régionaux. <http://www.sdr.gouv.qc.ca/actsec13.htm>

Source : <http://www.sdr.gouv.qc.ca/mission.htm>

➤ Le ministère de l'Industrie et du Commerce

Mission

Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) joue un rôle de premier plan dans la mission économique gouvernementale notamment en matière de développement industriel et de développement des marchés. Sa mission est de « **contribuer au développement économique du Québec en intensifiant la compétitivité des entreprises et le développement des marchés aux fins d'appuyer la création d'emplois** ».

Les clients du MIC sont les entreprises (petites, moyennes ou grandes) oeuvrant au Québec ainsi que les associations ou organismes voués au développement des entreprises dans leurs champs d'intervention respectifs.

Ses orientations et ses axes d'intervention

Pour réaliser sa mission, le MIC s'est donné comme défi de renforcer la compétitivité des entreprises et d'accélérer la transition vers une économie à très forte valeur ajoutée. Pour ce faire, il agit sur le développement des facteurs internes et externes de compétitivité des entreprises. Ses grands axes d'intervention sont donc :

- de favoriser l'appropriation de l'innovation par les entreprises;
- de contribuer à l'accroissement des investissements des entreprises québécoises et étrangères et au développement de l'entrepreneuriat stratégique;
- d'appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs;
- de favoriser et de soutenir la concertation et le partenariat gouvernemental et privé.

Source : <http://www.mic.gouv.qc.ca/ministere/plan-strategique.html>

➤ Tourisme Québec

Mission

Tourisme Québec a pour mission de créer les conditions favorables afin de stimuler la demande québécoise, canadienne et internationale et de permettre aux entreprises touristiques d'y répondre adéquatement. Ces conditions touchent aussi bien le développement et la mise en valeur des attraits touristiques que l'exploitation et la promotion de toutes les activités reliées au tourisme au Québec.

Mandats

Les principaux mandats confiés à Tourisme Québec sont les suivants :

- Orienter et coordonner les actions publiques et privées en matière de tourisme.

- Développer la connaissance des produits et des clientèles touristiques.
- Soutenir l'amélioration et le développement de l'offre touristique du Québec.
- Organiser et appuyer la promotion touristique du Québec et de ses produits sur les différents marchés.
- Informer la clientèle sur les produits touristiques du Québec.
- Aménager et exploiter des installations publiques à caractère touristique.

En mars 1997, Tourisme Québec publiait sa Politique de développement touristique. On peut consulter le résumé de cette politique sur le site Internet de cet organisme. <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/francais/mto/publications/poldevtour.html>

Source : <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/francais/mto/mto.html>

➤ **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

Mission

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a pour mission d'influencer et de soutenir l'industrie bioalimentaire québécoise afin d'en assurer le développement durable. Ses interventions touchent les domaines de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits agricoles et alimentaires. Le ministère assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement du secteur.

Plan stratégique

On peut consulter le plan stratégique 2000-2003 du MAPAQ sur le site Internet du ministère. <http://www.agr.gouv.qc.ca/adm/planstrat/index0003.html>

Source : <http://www.agr.gouv.qc.ca/lemapaq.htm>

➤ **Ministère des Ressources naturelles**

Mission

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) est responsable de la gestion et de la mise en valeur du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales.

L'ensemble de ses activités est mené pour faire de cette richesse collective un levier économique dans une perspective de développement durable, pour l'ensemble du Québec et de ses régions.

Mandats

Les principaux mandats confiés au ministère des Ressources naturelles sont les suivants :

- Accroître et diffuser sa connaissance du territoire québécois et des ressources qu'il renferme, tout en mettant au point les outils qui en assureront la saine gestion. Ce faisant, il assure la mise en valeur du territoire et des ressources en fonction de leur potentiel et des besoins des divers utilisateurs.
- Assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques et l'utilisation efficace de l'énergie. Il est également responsable de l'application d'un certain nombre de programmes d'aide technique et financière et de l'administration des lois et des règlements relatifs à l'utilisation des forces hydrauliques, à l'exploration pétrolière et gazière, à la commercialisation des produits pétroliers de même qu'à l'efficacité énergétique des appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures.
- Aménager, protéger et mettre en valeur le patrimoine forestier québécois. Pour ce faire, il doit établir une politique forestière qui permet l'utilisation maximale des multiples ressources des forêts publiques, dans une perspective de développement durable. Il doit aussi favoriser la mise en valeur des boisés privés.
- Assurer la gestion des ressources minières du Québec dans le meilleur intérêt de tous les Québécois. Pour ce faire, il contribue au développement de la connaissance du potentiel minéral, appuie le développement de l'industrie minière et encadre les activités d'exploration et d'exploitation. Il assure aussi la promotion de l'industrie minière.

Le ministère des Ressources naturelles est représenté en région pour les secteurs qu'il représente soit les mines, l'énergie, les forêts et la gestion du territoire public. On retrouve sur le site du MRN les coordonnées des bureaux régionaux.

Source : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/1/intro.asp>

➤ **Ministère des Affaires municipales et de la Métropole**

Mission

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole veille à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens. Cette mission l'amène à jouer trois rôles distincts mais complémentaires. Lui incombent la responsabilité des institutions municipales, la charge de conseiller le gouvernement dans le domaine municipal et celle de le représenter auprès des municipalités.

Le bon fonctionnement des institutions municipales et leur évolution reposant sur leur encadrement législatif, réglementaire et administratif, le ministère doit s'assurer que cet encadrement, qui porte sur les structures, les compétences et les pouvoirs, les règles de fonctionnement démocratique et les modes de financement et de gestion, soit revu périodiquement.

En plus d'exercer certains contrôles, notamment sur les engagements financiers à long terme des municipalités, le ministère administre des programmes d'aide financière et de compensations dans le cadre du régime fiscal municipal. Il gère également certains programmes d'aide financière dans le domaine de l'assainissement urbain, des infrastructures, des collectivités nordiques. Il fournit une aide technique dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, de la réalisation de projets régionaux, de l'évaluation foncière, du financement et de la comptabilité.

L'action des municipalités, qui constituent un palier d'administration déléguée assumant les pouvoirs qui lui sont attribués par les lois, a par ailleurs des incidences dans des domaines où s'exercent les responsabilités de plusieurs ministères. Cette double situation invite le ministère des Affaires municipales et de la Métropole à se préoccuper de la cohérence des interventions des autres ministères et des organismes gouvernementaux auprès des collectivités locales.

Le monde municipal est en constante évolution et il appartient au ministère des Affaires municipales et de la Métropole de faire des recommandations au gouvernement ou aux ministères lorsque leurs projets affectent le domaine municipal. À cet égard, le Comité ministériel des affaires régionales et territoriales et le Comité de la législation, dont le ministre des Affaires municipales et de la Métropole est membre, offrent régulièrement l'occasion d'examiner ces questions.

Responsable de l'administration du système municipal, le ministère est aussi le porte-parole du gouvernement auprès des municipalités. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le charge en effet de faire connaître aux collectivités locales les orientations et les projets du gouvernement et de ses mandataires.

De façon plus générale, le ministère s'efforce de développer l'esprit de partenariat entre ces deux paliers d'administration publique. Il existe à cet égard un mécanisme privilégié qui permet aux partenaires de discuter de leurs préoccupations respectives : la Table Québec-municipalités. Le ministère assure le bon fonctionnement de ce forum politique.

Le ministère a également pour mission de susciter et de soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole et d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. Il joue un rôle de catalyseur et de rassembleur pour la promotion des intérêts de la métropole. Il favorise la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains tant des secteurs privé que public.

Le ministère veille à la cohérence des activités gouvernementales sur le territoire de la métropole, s'assure que les intérêts de la métropole soient bien considérés tout au long du processus décisionnel du gouvernement et de ses ministères et organismes. Il conseille donc le gouvernement et ses ministères sur toute question relative à la métropole et formule des avis aux ministères et au Conseil exécutif sur toute mesure susceptible d'avoir un impact sur la métropole.

Il assure la coordination et la cohérence des actions des divers paliers de gouvernement en vue d'une plus grande efficacité, et ce, avec l'ensemble des partenaires locaux.

Il élabore et propose au gouvernement des orientations et des politiques favorables à l'épanouissement de la métropole et supervise leur réalisation.

Enfin, le ministère jouit d'un pouvoir d'initiative qui lui permet d'apporter, aux conditions qu'il détermine, son soutien financier à la réalisation d'actions visant le développement et la promotion de la métropole.

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole est représenté en région. On peut consulter les coordonnées des bureaux régionaux sur le site Internet du ministère.

Source : <http://mamm.gouv.qc.ca/minister/mission.htm>

➤ **Secrétariat aux affaires autochtones**

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) est l'organisme qui a la responsabilité première d'assurer le lien entre les Autochtones et le gouvernement du Québec. Depuis 20 ans, le Secrétariat travaille avec les organismes amérindiens et inuits afin de leur faciliter l'accès aux divers programmes gouvernementaux et, dans certains cas, d'adapter les activités gouvernementales aux besoins spécifiques des Autochtones.

Le 2 avril 1998, le ministre délégué aux Affaires autochtones, Guy Chevrette, a dévoilé les [nouvelles orientations du gouvernement du Québec](#) concernant les affaires autochtones. Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne la mise en œuvre des mesures découlant des orientations gouvernementales. Il le fait en étroite collaboration avec les différents ministères et organismes gouvernementaux. Le Secrétariat aux affaires autochtones fait partie du [ministère du Conseil exécutif](#).

Mission

Le mandat actuel du Secrétariat consiste à :

- assurer la coordination des activités des ministères et organismes gouvernementaux en milieu autochtone;
- assumer la responsabilité de l'élaboration des politiques gouvernementales devant s'appliquer en milieu amérindien et inuit;
- fournir au milieu autochtone une information générale et faire connaître les politiques gouvernementales pertinentes à l'ensemble de la population québécoise;
- conduire la négociation des ententes globales en collaboration avec les ministères concernés, conseiller les ministères dans la négociation des ententes sectorielles et veiller à la mise en œuvre des ententes conclues.

Chaque ministère et organisme du gouvernement du Québec fournit des services aux Autochtones comme à toute la population québécoise. Pour rendre leurs actions auprès des Autochtones encore plus significatives, une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux ont désigné une coordonnatrice ou un coordonnateur aux affaires autochtones. (Cf. : <http://www.saa.gouv.qc.ca/cpress/autres.htm>)

Source : <http://www.saa.gouv.qc.ca/>

4. Gouvernement du Canada

➤ **Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec**

Mandat

L'agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a pour mandat, comme son nom l'indique, de promouvoir le développement économique des régions du Québec.

Mission

La mission de l'agence est la suivante : « Par son engagement à offrir un service adapté à ses clients, Développement économique Canada appuie le développement du potentiel économique des régions du Québec et la création d'emplois durables en favorisant un climat d'affaires qui permette aux PME de prospérer et de se développer. »

Membre du portefeuille de l'Industrie, Développement économique Canada soutient activement la réalisation de priorités nationales, notamment dans les domaines suivants :

- science et technologie
- commerce extérieur
- investissement
- entrepreneurship chez les jeunes
- développement rural
- gestion de l'union économique et sociale canadienne.

La présence active de l'agence sur le territoire québécois se manifeste par ses treize bureaux d'affaires qui épaulent l'entrepreneurship et la créativité dans la région où ils sont situés. On peut consulter les coordonnées de ces bureaux à l'adresse internet suivante : <http://www.dec-ced.qc.ca/fr/1-1-4.htm> .

Développement économique Canada entretient aussi un vaste réseau de partenaires à l'échelle du Québec. Ses ententes avec une diversité d'organismes lui permettent de mieux desservir les PME, grâce à des programmes et à des services variés.

Source : <http://www.dec-ced.qc.ca/fr/1-1-3.htm>

➤ **Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada**

Mission

Créé en 1966, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) est une institution très décentralisée qui a pour mandat de répondre aux différents besoins d'une clientèle diversifiée sur les plans culturel, économique et géographique. En vertu de la loi créant le ministère, telle que modifiée en 1970, le ministre est chargé des affaires indiennes et inuites, des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que de leurs ressources. Le ministère assume les obligations légales du gouvernement fédéral à l'égard des peuples autochtones, obligations découlant des traités, de la Loi sur les Indiens et d'autres mesures législatives.

Source : http://www.inac.gc.ca/ai/hist2_f.html

5. Entente Québec- Canada

➤ **Saint-Laurent Vision 2000 Volet III**

Par cette troisième entente, les gouvernements du Canada et du Québec démontrent leur volonté de redonner aux citoyennes et aux citoyens un fleuve en santé. Depuis maintenant dix ans, une gestion concertée permet aux deux gouvernements de s'entendre sur les objectifs à atteindre, d'assurer la complémentarité de leurs interventions et d'utiliser de façon optimale les ressources disponibles.

Le Comité consultatif compte une trentaine de membres, qui proviennent de tous les secteurs d'activité concernés par le fleuve : pêche, tourisme, agriculture, santé publique, municipalités, industries, navigation, faune et flore. Son mandat est de fournir des avis au Comité de gestion de l'Entente sur les orientations et sur les travaux réalisés dans le cadre de la phase III.

Outre, la protection de la santé humaine et de celle de l'écosystème du Saint-Laurent, cette nouvelle phase poursuit un troisième objectif qui est l'engagement des communautés riveraines afin de favoriser l'accessibilité et le recouvrement des usages du Saint-Laurent. Ces préoccupations sont aussi ressorties des consultations publiques menées par [des comités de zones d'intervention prioritaires \(ZIP\)](#) qui ont conduit à l'élaboration de [Plans d'action et de réhabilitation écologique](#) (PARE).

Le programme d'aide financière et technique **Interactions communautaires** vise les fins suivantes :

- concourir à l'atteinte des objectifs de la phase III du Plan d'action Saint-Laurent;
- obtenir l'appui de la population pour atteindre ces objectifs;
- établir des partenaires entre différents intervenants d'une localité ou d'une région en vue de réaliser des actions concrètes.

Source : http://www.slv2000.qc.ec.gc.ca/slv2000/francais/plan_site.htm

ANNEXE 3

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

AFC	Aire faunique communautaire
AQGO	Association québécoise des groupes d'ornithologues
AARQ	Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec
BPC	Biphényles polychlorés
cm	Centimètre
CLD	Centre local de développement
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
CAAF	Contrat d'allocation et d'aménagement forestier
°C	Degré Celcius
DAF	Direction de l'aménagement de la faune
DRHC	Développement des ressources humaines du Canada
ha	Hectare
kg	Kilogramme
k	Kilomètre
km ²	Kilomètres carrés
LCMVF	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
LEMV	Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
LM	Loi sur les mines
LOM	Loi sur les oiseaux migrateurs
ND	Non disponible
m	Mètre
mm	Millimètre
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MPO	Ministère des Pêches et des Océans du Canada
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRC	Municipalité régionale de comté
SEG	Permis scientifique-éducatif-gestion de la faune
PAAR	Programme d'aide à l'aménagement des ravages
PLA	Petit lac aménagé
PME	Petite et moyenne entreprise
PDES	Programme de développement économique du saumon
RPQ	Règlement de pêche du Québec
RC	Règlement sur la chasse
RAC	Règlement sur les animaux en captivité
RHF	Règlement sur les habitats fauniques
RSM	Règlement sur les substances minérales
TNO	Territoires non organisés
t	Tonne métrique
UICN	Union mondiale pour la nature
UGAF	Unité de gestion d'animaux à fourrure
URLS	Unité régionale loisir et sport
UNESCO	United Nations Education, Science and Culture organization
VTT	Véhicule tout terrain
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée